



GUINÉE

Mai 2017

HUITIÈME ET DERNIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT, ET DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ACCORD ACTUEL

Dans le contexte de la huitième et dernière revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et de la revue des assurances de financement, ainsi que de la demande de prolongation de l'accord actuel, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse**.
- Le **rapport des services du FMI** préparé par une équipe des services du FMI pour examen par le Conseil d'administration selon la procédure de défaut d'opposition, à la suite d'entretiens qui se sont achevés le 7 septembre 2016 avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques qui sous-tendent l'accord avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. Sur la base des informations disponibles au moment de ces entretiens, le rapport des services du FMI a été achevé le 14 octobre 2016.
- Une **annexe d'information** préparée par les services du FMI.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités guinéennes au FMI *

Mémorandum de politiques économiques et financières des autorités guinéennes*

Protocole d'accord technique

*également inclus dans le rapport des services du FMI.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations qui divulgueraient de façon prématurée les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services

PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090

Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201

Courriel : publications@imf.org Internet : <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

Fonds monétaire international
Washington



Communiqué de presse n° 16/473
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 31 octobre 2016

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'Administration du FMI conclut la huitième et dernière revue de l'accord FEC en faveur de la Guinée et approuve un décaissement de 25,2 millions de Dollars

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a conclu le 28 octobre 2016 la huitième et dernière revue du programme économique de la Guinée appuyé par un accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Cette décision permet de décaisser immédiatement 18,36 millions de DTS (environ 25,2 millions de dollars), portant le total des décaissements au titre de l'accord à 173,7 millions de DTS (environ 241,9 millions de dollars). La décision a été prise sans réunion formelle du Conseil d'Administration.¹

L'accord FEC de trois ans pour la Guinée a été approuvé le 24 Février 2012, pour un montant équivalent à 128,52 millions de DTS (120 pourcent du quota du pays au FMI, voir communiqué de presse 12/57). Une augmentation de l'accès d'un montant de 45,135 millions de DTS (environ 62,2 millions de dollars, soit 42,1 pourcent du quota) dans le cadre de cet accord a été ensuite approuvé le 11 Février 2015 (voir communiqué de presse No. 15/49).

Après deux années difficiles marquées par l'épidémie Ebola, l'économie Guinéenne se redresse. La croissance économique devrait atteindre 5,2 pourcent en 2016 et les perspectives pour 2017 sont bonnes, grâce à de meilleures perspectives dans le secteur minier. Reflétant la dépréciation du taux de change, l'inflation a augmenté, mais reste à un seul chiffre.

Les perspectives économiques de la Guinée à moyen-terme sont bonnes. La croissance moyenne devrait s'établir à 5 pourcent sur la période 2017-20, grâce aux investissements miniers, à l'augmentation de la production alimentaire, et à l'amélioration des services de l'électricité. La reprise dans le secteur agricole va permettre de partager les bénéfices de la croissance avec de plus larges segments de la population, mais le secteur demeure vulnérable aux chocs climatiques. Des progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles visant à améliorer l'environnement des secteurs à forte valeur ajoutée, tels que la manufacture et les services, vont favoriser la création d'emplois durables et rémunérateurs et la transformation structurelle de l'économie. Ces politiques seront détaillées dans la stratégie économique de moyen-terme des autorités en cours de préparation.

¹ Le Conseil d'administration arrête ses décisions selon la procédure dite du défaut d'opposition lorsqu'il convient qu'une proposition peut être examinée sans réunion formelle.



GUINÉE

HUITIÈME ET DERNIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ACCORD ACTUEL

14 octobre 2016

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Contexte. L'activité économique se remet des effets de l'épidémie d'Ebola. L'inflation a augmenté sous l'effet de la dépréciation du taux de change, mais elle reste sous la barre des 10 % et les réserves internationales ont augmenté et se sont rapprochées de l'objectif du programme pour la fin de l'année. Des progrès notables ont été réalisés dans la mise en œuvre du programme. Tous les critères de réalisation ont été atteints et la mise en œuvre des réformes structurelles a été intensifiée. La situation sociopolitique est calme avant les élections communales prévues pour la fin 2016.

Discussions sur l'action à mener. Les discussions ont surtout porté sur le rééquilibrage de l'action gouvernementale pour soutenir la reprise économique et permettre la réalisation des dépenses prioritaires tout en préservant la viabilité macroéconomique. Elles devraient influencer la stratégie économique à moyen terme que les autorités guinéennes sont en train d'élaborer. Celles-ci ont réitéré leur intérêt pour un nouvel accord et souligné, dans ce contexte, l'importance qu'elles attachent à l'accroissement des dépenses d'infrastructure.

Perspectives et risques. Les perspectives macroéconomiques restent positives avec des taux de croissance qui, selon les projections, devraient atteindre 5,2 % en 2016 et une moyenne de 5 % sur la période 2017–20, sous l'effet d'un accroissement des investissements dans le secteur minier, d'une augmentation de la production alimentaire et d'une amélioration de la fourniture d'électricité. Ces perspectives à court terme pourraient être revues à la hausse étant donné les performances récentes du secteur minier et la possibilité d'une nouvelle expansion de la production. À moyen terme, les risques résident surtout dans un ralentissement de la croissance mondiale plus marqué que prévu qui pourrait retarder les projets miniers, freiner la reprise économique et réduire les moyens de financement dont les autorités disposeront pour lutter contre la pauvreté.

Les services du FMI appuient l'achèvement de la huitième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et la revue des assurances de financement. L'achèvement de la revue entraînera le dernier décaissement de 18,36 millions de DTS (soit 8,6 % de la quote-part). C'est la première fois que la Guinée achèvera avec succès un accord financier avec le FMI depuis qu'elle en est devenue membre en 1963.

Approuvé par
Roger Nord et
Daria Zakharova

Une équipe des services du FMI composée de M. Wane (Chef de mission), Mmes Charry, Irankunda et Wang et de M. Bouis (tous du Département Afrique) ainsi que de MM. Petit (Département des finances publiques) et Sulemane (Représentant résident) s'est entretenue avec les autorités à Conakry (Guinée) du 25 août au 7 septembre 2016. La mission a rencontré le Président Condé et M. Claude Kory Kondiano, Président de l'Assemblée nationale, Mme Diallo, Ministre du plan et de la coopération internationale, Mme Kaba, Ministre de l'économie et des finances, M. Doumbouya, Ministre du budget, M. Nabé Gouverneur de la Banque centrale de Guinée et d'autres hauts fonctionnaires. La mission a également rencontré des représentants d'organisations de la société civile, des milieux d'affaires et de la communauté des donateurs ainsi que des médias.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME, PERSPECTIVES ET RISQUES	4
A. Évolution récente et résultats du programme	4
B. Perspectives économiques	13
DISCUSSIONS SUR L'ACTION À MENER : AJUSTER LE DOSAGE DES POLITIQUES	14
A. Stratégie budgétaire : mise en œuvre de l'ajustement et des dépenses prioritaires	16
B. Politique monétaire et politique de change	20
C. Gestion de la dette : remédier aux vulnérabilités	21
D. Priorités des réformes structurelles : finaliser le calendrier des réformes du programme	21
SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS	22
A. Performance dans la mise en œuvre du programme et capacité à rembourser le FMI	22
B. Assurances de financement, questions statistiques et renforcement des capacités	23
ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI	24
ENCADRÉS	
1. Impact à la fin juin des mesures relatives aux recettes budgétaires de 2016	9
2. « Électricité de Guinée » : besoins financiers à moyen terme	19
GRAPHIQUES	
1. Évolution économique récente	7
2. Évolution de la situation monétaire et du secteur financier	11

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–19	26
2a. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–19	27
2b. Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–19	28
3a. Comptes de la Banque centrale et des banques de dépôts, 2013–17	29
3b. Situation monétaire, 2013–17	30
4. Balance des paiements, 2013–19	31
5. Critères de réalisation et objectifs indicatifs, Accord FEC, 2015–16	32
6. Aide extérieure, arriérés « programme », recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2014–16	33
7. Besoins et sources de financement extérieur, 2013–20	34
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25	35
9. Indicateurs de la solidité financière, 2010–16	36
10. Matrice d'évaluation des risques	37
11. Calendrier des décaissements et échéancier des revues de l'accord FEC, 2012–16	38

APPENDICE

I. Lettre d'intention	39
Pièce jointe I. Septième supplément à la Déclaration de politiques économique et financière	43
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	57

INTRODUCTION

1. Cette revue est la dernière de l'accord FCE en faveur de la Guinée approuvé par le Conseil d'administration du FMI en février 2012. La Guinée a réalisé des avancées considérables dans le cadre de ce programme et c'est la première fois qu'elle parviendra à mener à bonne fin un accord financier avec le FMI¹. Elle a notamment réussi à atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), à ramener le taux d'inflation de 21 % en 2010 à moins de 10 % et à porter à 2,4 mois contre 0,6 mois en 2010, les réserves internationales de la Banque centrale (BCRG). Le taux de croissance moyen sur la période 2012–15 n'a toutefois été que de 1,5 %, soit un niveau très inférieur aux attentes et bien en deçà de celui nécessaire pour réduire la pauvreté. Cette sous-performance s'explique par les chocs négatifs subis (épidémie d'Ebola, baisse des prix des produits de base, incertitudes politiques, etc.), les dérapages observés en 2014–15 par rapport aux objectifs fixés et la tiédeur avec laquelle les réformes structurelles ont été mises en œuvre.

2. La reprise du dialogue politique a apaisé le climat sociopolitique avant les élections locales. Le 22 septembre, la coalition au pouvoir autour du Président Condé et l'opposition menée par l'Union des forces démocratiques de Guinée sous la direction de Cellou Dalein Diallo ont engagé des discussions sur les élections locales prévues pour le 18 décembre 2016². Le soutien du Président Condé devrait faciliter les concessions de la part du parti majoritaire et éviter de grands rassemblements de l'opposition et des incidents violents avant la tenue des élections. Les deux dirigeants ont lancé le dialogue après une réunion en tête-à-tête en septembre au cours de laquelle ils ont recommandé de ramener le taux de la TVA de 20 à 18 %. L'opposition continue toutefois de protester contre les insuffisances perçues en matière de gouvernance, les ajustements économiques et la hausse des prix.

ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME, PERSPECTIVES ET RISQUES

A. Évolution récente et résultats du programme

3. L'activité économique reprend sous l'impulsion des secteurs qui ont été moins touchés par l'épidémie d'Ebola (graphique 1). Des chocs positifs du côté de l'offre dans le secteur minier, de bonnes récoltes et une meilleure distribution de l'électricité soutiennent cette reprise. Le taux

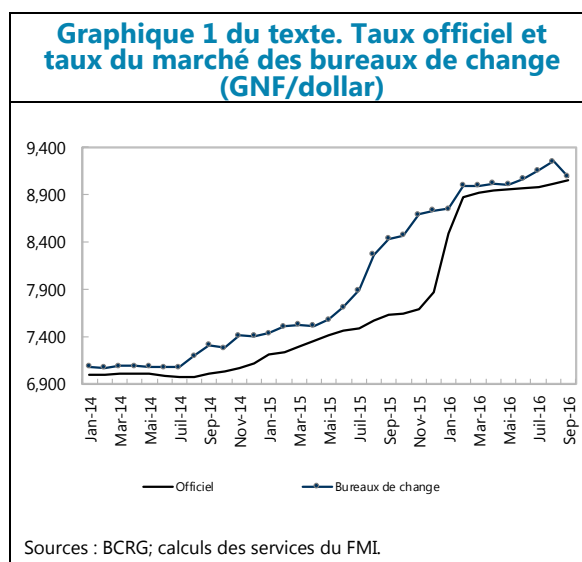
¹ Depuis que la Guinée a adhéré au FMI en 1963, elle a bénéficié de neuf accords financiers soutenus par le FMI, mais elle n'avait jamais achevé plus de cinq revues avant l'accord FCE actuel.

² Les négociations portent notamment sur les conditions nécessaires à la tenue d'élections libres et équitables, la remise en liberté des figures de l'opposition arrêtées au cours de rassemblements et la mise en place d'une Haute Cour de justice. D'après de récents articles de presse, des accords préliminaires auraient été conclus sur ces deux derniers points.

d'inflation a atteint 8,4 % en août sous l'effet de la hausse des prix des produits alimentaires importés. Il ressort des données disponibles sur les importations que la demande globale se redresse également bien que la reprise soit encore balbutiante. Les importations de produits finis et de biens intermédiaires augmentent rapidement tandis que la demande de biens durables et semi-durables et de biens d'équipement semble s'amollir. Cela donne à penser que le revenu disponible des ménages reste faible et les liquidités des entreprises limitées sous le poids d'une inflation relativement forte et de conditions de crédit rigoureuses.

4. Le taux de change officiel s'est stabilisé après mars 2016 et l'écart avec le taux appliqué par les bureaux de change est resté limité

(graphique 1 du texte). Après s'être fortement déprécié en janvier et février, le taux de change officiel entre le franc guinéen et le dollar américain s'est stabilisé autour de 9 000 GNF/USD et l'écart par rapport au taux des bureaux de change est tombé à 1 %. Des tensions sont réapparues à la mi-juillet quand la chute brutale du taux des bureaux de change à 9 280 GNF/USD a porté l'écart avec le taux officiel à plus de 3 %. Ces tensions ont été provoquées par l'accroissement de la demande de devises lié au pèlerinage à La Mecque (après deux ans d'interdiction de voyage imposée par l'Arabie saoudite suite à l'éclatement de l'épidémie d'Ebola³) et par la réforme annoncée des modalités prévues pour la constitution des réserves obligatoires des banques qui a intensifié les pressions pesant sur leurs liquidités en devises. Le taux de change officiel a toutefois fait l'objet d'une correction au cours des semaines suivantes et l'écart avec le taux des bureaux de change est tombé à 2 % début septembre⁴. La remontée des cours internationaux de l'or, l'accroissement des apports des chercheurs d'or artisanaux et l'augmentation de l'investissement direct étranger dans le secteur minier ont permis de limiter les pressions s'exerçant sur le marché des changes.

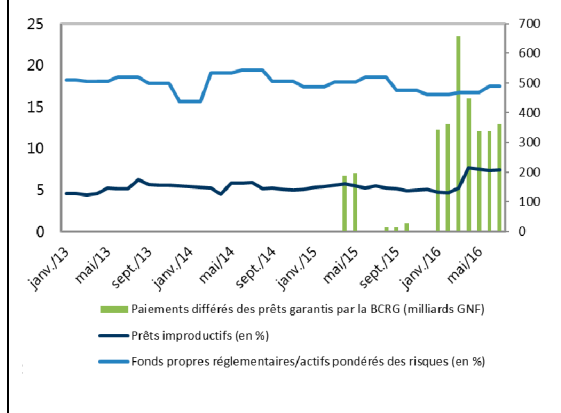


³ La banque centrale a essayé de limiter les pressions sur le taux de change en améliorant sa communication avec les bureaux de change et en vendant 500 dollars à chaque pèlerin, pour un total de 3,5 millions de dollars.

⁴ L'existence d'accords de change à terme entre les banques et certains de leurs clients explique peut-être les délais d'ajustement du taux officiel par rapport au taux du marché des bureaux de change.

5. En dépit des progrès réalisés, les volants de fonds propres des banques sont mis à l'épreuve par l'augmentation des prêts improductifs. À la fin juin 2016, le ratio des fonds propres obligatoires de l'ensemble des banques sur leurs avoirs pondérés par les risques (17,5 %) avait progressé d'un point par rapport à la fin décembre 2015. En outre, cinq des six banques qui ne respectent toujours pas les normes en matière de capital minimum et de fonds propres nets ont communiqué à la BCRG leurs plans d'action pour augmenter leur capital⁵. L'accroissement de la part des prêts improductifs, passée de 5,2 % en mars à 7,6 % en avril, pèse toutefois sur ces volants de sécurité. Il reflète l'effet du rééchelonnement des prêts garantis par la banque centrale en 2014–15 et les difficultés rencontrées par les importateurs pour rembourser des prêts contractés en devises avant la dépréciation de janvier 2016 (graphique 2 du texte).

Graphique 2 du texte. Prêts improductifs, volants de fonds propres et paiements différés des prêts garantis par la BCRG

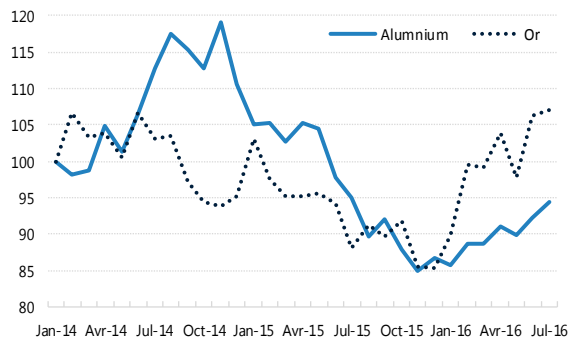


⁵ Une banque étrangère a l'intention d'accroître ses fonds propres en 2016 par l'injection de liquidités provenant de la société-mère tandis qu'une autre est à la recherche de nouveaux actionnaires. Les autres plans d'action prévoient notamment la prise en compte de prêts subordonnés et la cession de participations à un nouveau partenaire stratégique qui fournira le capital requis.

Graphique 1. Guinée : Évolution économique récente

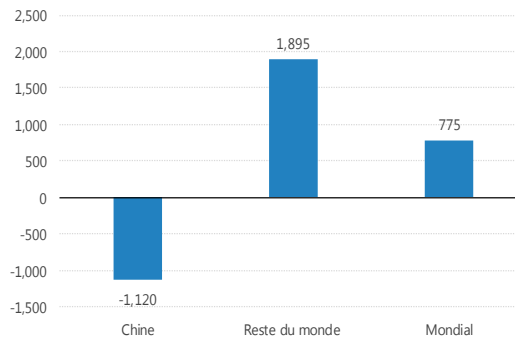
Les exportations ont augmenté...

Cours de l'or et de l'aluminium
(Indice, Janv. 2014 =100)



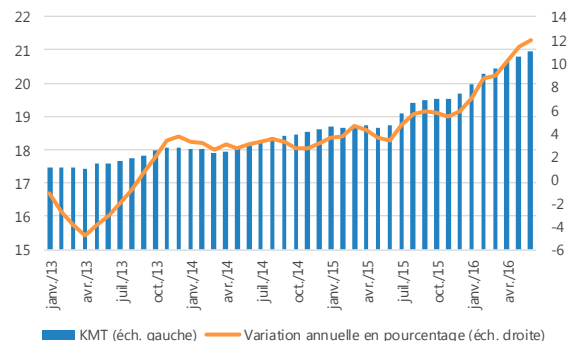
En ligne une demande excédentaire...

Marché de l'aluminium: demande excédentaire
(Kmt)



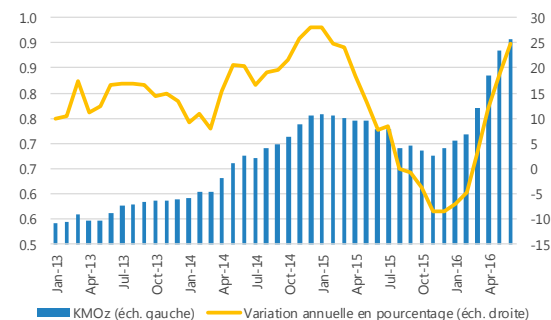
Menant à une plus forte production de bauxite...

Guinée: production de bauxite
(millions tonnes)



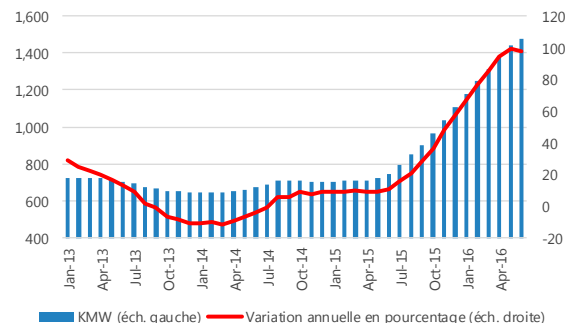
Ainsi qu'a un rebond de l'activité de production d'or.

Guinée: exportations d'or
(millions onces)



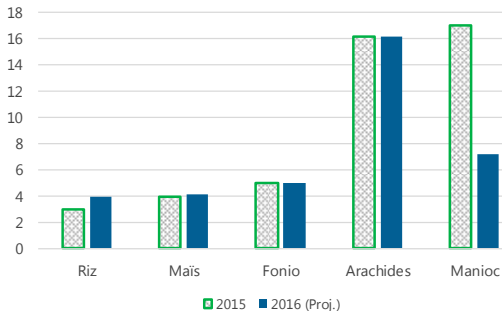
L'augmentation de la provision d'électricité améliore aussi la situation économique...

Guinée: production d'électricité
(KMW)



Ainsi que les perspectives d'une récolte fructueuse.

Guinée: production agricole
(variation annuelle en pourcentage)

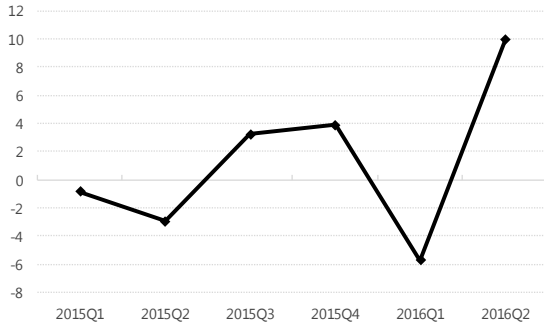


Sources : autorités guinéennes ; Bloomberg; Alcoa; et estimations des services du FMI.

Graphique 1. Guinée : Évolution économique récente (suite et fin)

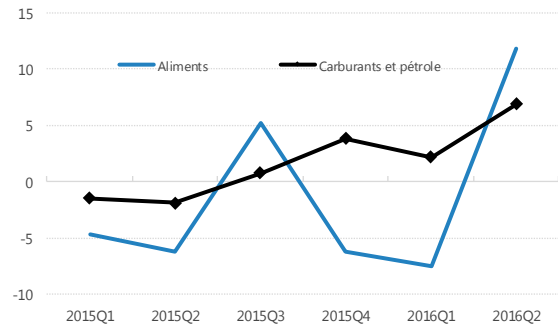
Les importations reprennent après un premier trimestre faible...

Guinée: importations de biens, volume
(taux de croissance en glissement annuel, pourcentage)



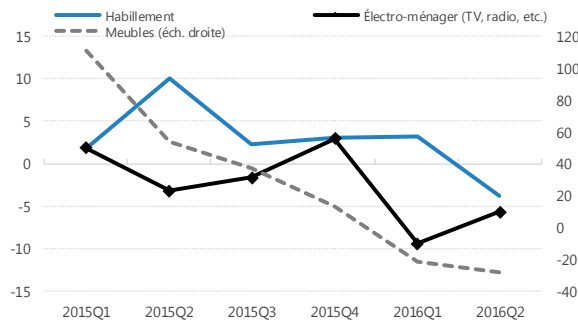
La demande de denrées alimentaires et de pétrole se redresse ...

Guinée: importations de produits finis, volume
(taux de croissance en glissement annuel, pourcentage)



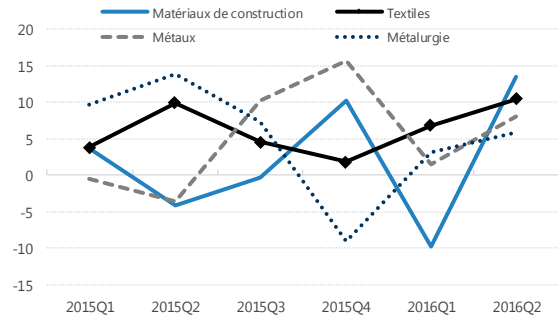
Mais la demande de biens durables reste faible...

Guinée: importations de biens durables et semi-durables
(taux de croissance en glissement annuel, pourcentage)



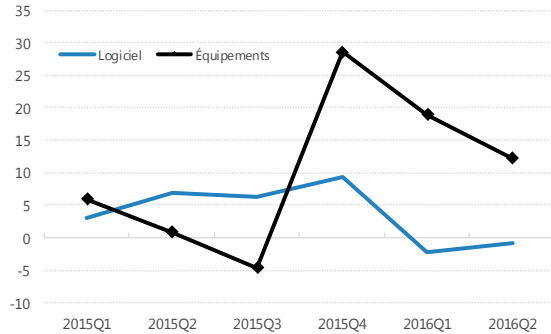
La demande de biens intermédiaires laisse entrevoir une stabilisation des niveaux de production...

Guinée: importations de biens intermédiaires, volume
(taux de croissance en glissement annuel, pourcentage)



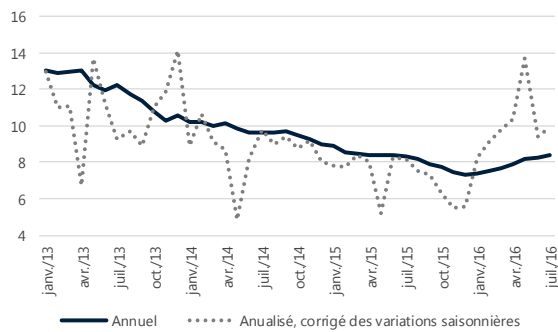
Mais la demande de biens d'équipement ne se redresse pas...

Guinée: importations de biens d'équipement, volume
(taux de croissance en glissement annuel, pourcentage)



La montée de l'inflation et la rigueur des conditions de financement pesant sur les revenus disponibles...

Guinée: inflation globale
(pourcentage)



Sources : autorités guinéennes; estimations des services du FMI.

6. Les autorités guinéennes ont déployé des efforts importants pour remettre le programme sur les rails (tableaux 1 à 5). Tous les critères de réalisation de la fin juin ont été respectés et tous les objectifs indicatifs pour la fin mars et la fin juin ont été atteints sauf un⁶. Un facteur déterminant a été la rigueur de la politique budgétaire : les dépenses discrétionnaires, y compris les dépenses prioritaires (en dehors des subventions) ont été maintenues en dessous des niveaux budgétisés, malgré de bons résultats du côté des recettes (encadré 1). De ce fait, le solde budgétaire de base s'est amélioré et a représenté 0,7 % du PIB alors qu'un déficit budgétaire de 1,2 % du PIB était ciblé. Le durcissement de l'orientation budgétaire par rapport au programme tient aux contraintes que le manque de liquidités a fait peser sur le financement bancaire et aux insuffisances de l'aide étrangère (MPEF ¶13). La contraction du crédit bancaire au gouvernement a compensé l'accroissement des avoirs extérieurs nets et permis de maintenir la croissance de la masse monétaire au sens large dans les limites du programme. Ces difficultés de financement se sont toutefois traduites par l'accumulation d'arriérés intérieurs.

Encadré 1. Guinée : Impact à la fin juin des mesures relatives aux recettes budgétaires de 2016

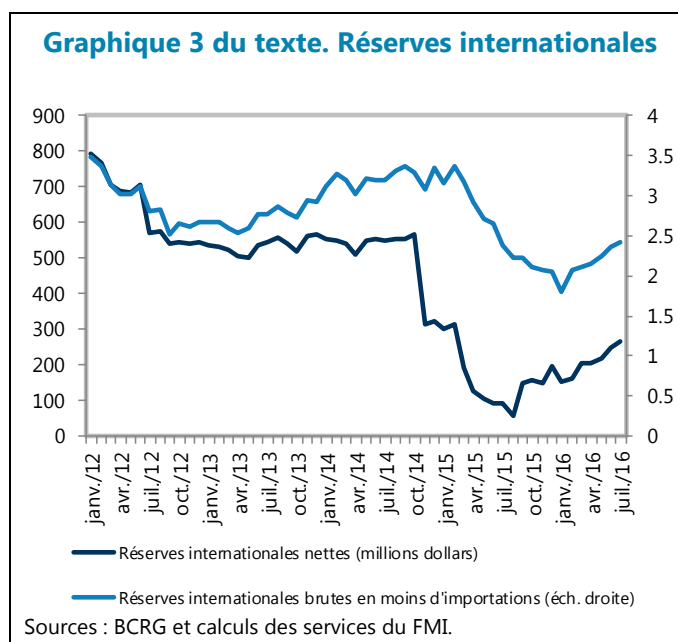
Les mesures relatives aux recettes publiques, incluses dans le budget de 2016, ont contribué aux bons résultats budgétaires. Alors que la hausse du taux de la TVA et la nouvelle *taxe sur les communications téléphoniques* (TCT) devraient globalement se traduire par un accroissement des recettes publiques de 1,6 % du PIB à la fin de 2016, d'autres mesures ont été totalement abandonnées, comme l'application de la TVA aux farines et aux huiles alimentaires (tableau 1). Le lancement de contrôles fiscaux à l'encontre des négociants dont le volume d'importations est notablement supérieur au chiffre d'affaires déclaré, l'une des principales mesures administratives structurantes les plus prometteuses, s'est mué en une série de contrôles fiscaux très traditionnels à l'encontre de grandes entreprises bien que la *Direction nationale des impôts* cherche actuellement à réorienter ses efforts à cet égard. Les autorités guinéennes ont l'intention de poursuivre leurs efforts de mobilisation des recettes publiques en 2017, notamment en ce qui concerne les passeports biométriques et les permis de conduire, le croisement des données sur les importations et les chiffres d'affaires et le paiement de la TVA sur les contrats garantis.

Tableau de l'encadré 1. Impact sur les recettes publiques des mesures budgétaires 2016

Mesure	Impact (milliards GNF)		Note
	Attendu	Estimé	
Taxes sur les télécommunications (TARTEL et TCT)	536	597	La composante SMS de la taxe devra être repensée.
Hausse du taux de la TVA (porté de 18 à 20%)	296	334	Il sera ramené à 18% à partir de 2017.
Passeport biométrique	125	12	Processus plus lent que prévu.
TVA sur les farines et les huiles alimentaires	100	0	Mesure non appliquée.
Contrôles coordonnés DNI/DGD	100	0	Sélection défectueuse des contribuables. Mesure non mise en œuvre en raison de problèmes contractuels avec le prestataire privé.
Nouveaux permis de conduire	75	0	Production minière plus forte que prévu.
Impact de la SMB sur les taxes minières	46	155	Protocole signé avec les importateurs de tabac.
Hausse des droits indirects (tabac et alcool)	42	42	Seules 3 entreprises coopèrent, mais les recettes devraient encore augmenter.
TVA sur les contrats garantis	40	45	Application facile.
Timbres sur les véhicules neufs	15	20	Lent démarrage, mais des résultats encourageants.
Nouvelle unité d'imposition immobilière	15	17	ND
Droit de timbre s'import. véhicules d'occasion	10	ND	ND
Hausse valeur estimée de certains imports.	62	NA	Impact techniquement difficile à calculer.
Total (en milliards GNF)	1.462	1.222	
Total (% du PIB)	2.5	2.1	

⁶ Les autorités guinéennes n'ont pas atteint l'objectif indicatif de la fin mars relatif aux dépenses prioritaires en raison du faible niveau général d'exécution du budget. En juin, elles ont manqué l'objectif indicatif de seulement 50 milliards de francs guinéens (0,1 % du PIB).

7. La politique monétaire a permis d'atteindre les objectifs du programme et de reconstituer les réserves internationales de la BCRG (graphique 3 du texte). Devant le taux élevé des réserves obligatoires (18 %), la banque centrale a porté le taux de refinancement à 13,6 % en mai pour favoriser un accroissement des opérations de refinancement et maintenir les liquidités⁷ au niveau prévu dans le programme. L'orientation de la politique monétaire a provoqué une hausse du taux des bons du Trésor, une contraction du financement de l'État par les banques et un ralentissement de la croissance du crédit au secteur privé, tombée à un niveau plus soutenable après deux années de forte progression favorisée par les garanties offertes par la Banque centrale⁸. Pour atténuer ces tensions, la Banque centrale a publié, le 10 août 2016, une instruction (applicable dès le 11 août) assouplissant les règles en vigueur pour la constitution des réserves obligatoires. Ce texte, qui autorise les banques à constituer des réserves obligatoires en devises étrangères sur leurs dépôts en devises, a libéré environ 600 milliards de francs guinéens (un montant équivalant à une baisse de 4 points du taux des réserves obligatoires) et amélioré la liquidité du système bancaire à partir de la mi-août. Les banques restent toutefois tenues de constituer des réserves en devises et elles devront utiliser une partie des liquidités en monnaie locale libérées pour acquérir des devises.

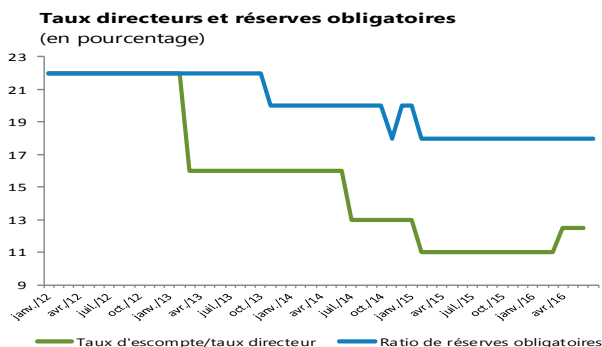


⁷ L'autre facteur qui a pesé sur les liquidités a été la diminution des petites coupures en circulation. Les banques en détiennent des quantités importantes car elles doivent trier ces billets pour qu'ils soient acceptés par la Banque centrale. Le coût de ce traitement empêche les banques d'utiliser ces billets.

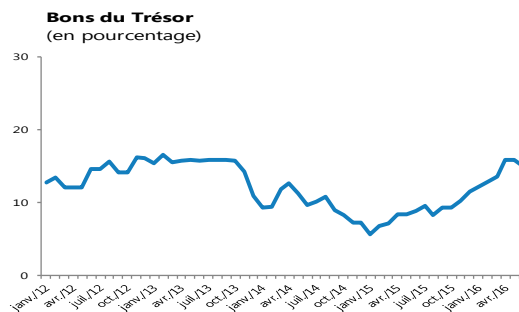
⁸ Même après correction des données concernant les garanties (c'est-à-dire après déduction des crédits garantis nets), les crédits au secteur privé ont augmenté en 2016.

Graphique 2. Guinée : Évolution de la situation monétaire et du secteur financier

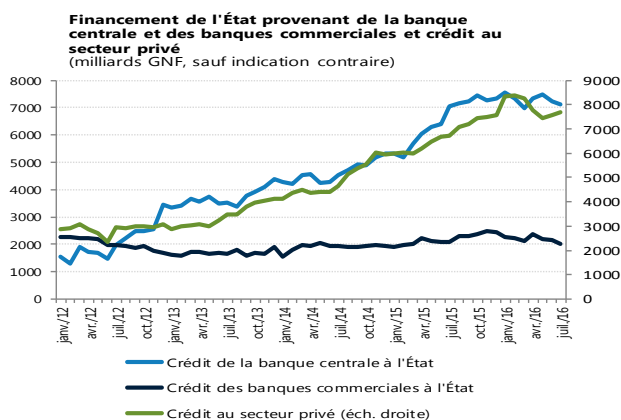
La politique monétaire a été légèrement durcie...



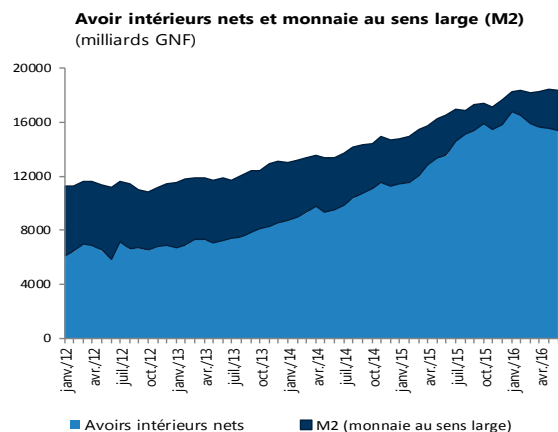
...ce qui a provoqué une hausse du taux des bons du Trésor...



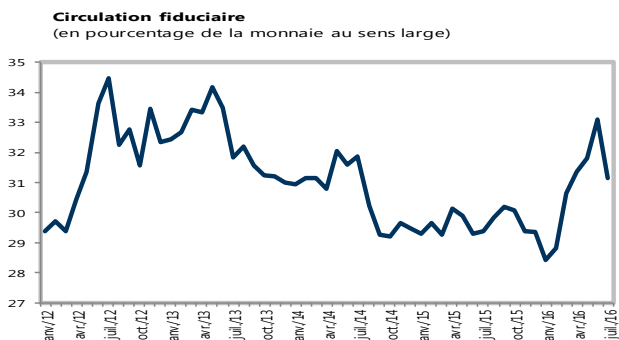
...un ralentissement du crédit...



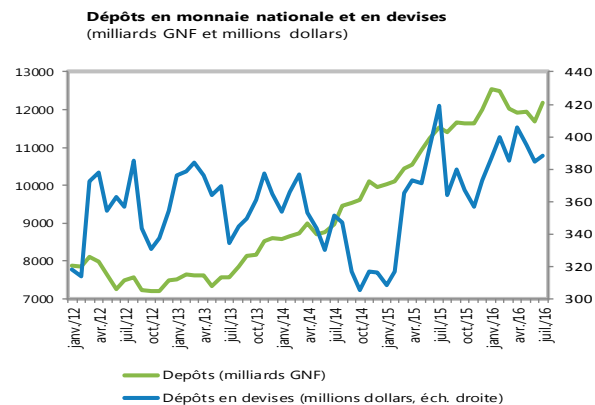
...et une baisse de la croissance des avoirs intérieurs nets et de la masse monétaire au sens large.



Ces évolutions ont été facilitées par une thésaurisation monétaire...



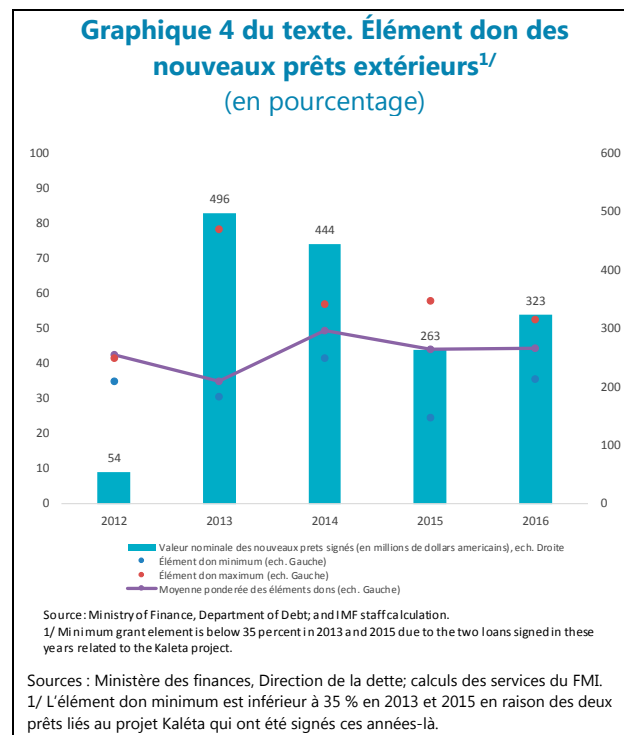
...qui s'est traduite par une diminution des dépôts.



Sources : autorités guinéennes et calculs des services du FMI.

8. La gestion de la dette extérieure

s'améliore. Depuis la finalisation du manuel des procédures de gestion de la dette en décembre 2015, des engagements d'endettement extérieur ont été pris avec la pleine participation de la Direction de la dette qui a renforcé ses capacités d'analyse de la viabilité de la dette et d'évaluation du niveau de concessionnalité des prêts extérieurs. Dans ce contexte, depuis la dernière revue, les autorités ont signé six nouveaux prêts assortis d'un élément don moyen pondéré de 44,5 % et d'un élément don minimum de 35,4 % (graphique 4 du texte). Toutes les institutions multilatérales ont maintenant accordé un allègement de la dette au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) et de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), et la plupart des accords bilatéraux conclus avec des créanciers publics ont été signés sauf dans le cas des créanciers non membres du Club de Paris. L'encours des arriérés de la Guinée à l'égard de cette dernière catégorie de créanciers était estimé à 86,6 millions de dollars en août 2016. Ces arriérés continuent d'être ignorés dans le cadre de la politique relative aux arriérés du fait que l'accord sous-jacent du Club de Paris est suffisamment représentatif et que les autorités nationales s'efforcent de leur mieux de les résorber. Les autorités guinéennes envisagent de conclure un accord avec les créanciers non membres du Club de Paris avant juin 2017. En attendant, elles s'efforcent en toute bonne foi d'apurer les arriérés à l'égard des créanciers commerciaux. Un créancier commercial a répondu positivement à la demande d'allègement de dette de la Guinée et les négociations doivent avoir lieu en décembre 2016.



9. Malgré les progrès notables réalisés récemment, les réformes structurelles ont continué de prendre du retard (tableau 6).

- La BCRG a adopté la plupart des réformes structurelles envisagées dans le programme. Les autorités guinéennes ont soumis au Parlement des amendements à la loi sur la Banque centrale pour interdire les garanties de la BCRG, mesure importante appuyant leur demande de dérogation au titre des déclarations erronées effectuées sur la dette extérieure. La BCRG a mis en œuvre la plupart des recommandations formulées par les missions d'assistance technique du Département MCM du FMI pour améliorer la flexibilité du marché des changes, notamment (i) l'autorisation accordée aux banques d'effectuer librement des opérations en devises avec leurs clients, (ii) l'application journalière des réglementations relatives aux positions ouvertes nettes, (iii) la réduction des ventes de devises de la BCRG dans les adjudications de devises, et (iv) l'abolition de la limitation à 20 % des allocations dans le cadre des adjudications de devises. Deux recommandations n'ont pas encore été mises en œuvre : (i) la révision de la

réglementation des bureaux de change pour limiter leurs activités aux opérations de détail ; et (ii) l'interdiction faite à la BCRG d'effectuer des opérations en dehors du marché des changes établi (MPEF ¶113).

- Le gouvernement guinéen a adopté, le 25 août 2016, le programme de réforme de la fonction publique sur la base des résultats de l'enquête biométrique en cours et le plan d'action pour la mise en œuvre du programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (repère structurel à la fin août 2016). Il a également élaboré un plan pour finaliser, d'ici la fin décembre, les deux repères structurels de la Facilité élargie de crédit (FEC) (MPEF ¶16) ainsi que les mesures correctives liées à la communication d'informations erronées, comme l'avancement à la fin 2017 de l'adoption des normes IFRS et de nouvelles améliorations dans la gestion de la dette.

B. Perspectives économiques

10. Les données récentes sur la production minière semblent indiquer une plus forte reprise de la croissance. Le taux de croissance révisé de 5,2 % attendu par les services du FMI pour la croissance du PIB en 2016 s'explique par les résultats plus élevés que prévu enregistrés pour la production de bauxite et d'or et la campagne agricole. Les perspectives à court terme pourraient être compromises surtout par un regain de tension sociopolitique et une baisse des rendements agricoles. D'après les projections, le taux de croissance à moyen terme devrait atteindre 5 % et le taux d'inflation tomber à 6 %. Ces projections reposent sur le projet d'expansion actuel de la Compagnie des Bauxites de Guinée (CBG)⁹. De nouveaux projets financés par des investissements directs étrangers (IDE) dans le secteur de la bauxite, qui ont été annoncés au cours des dernières semaines, avec le lancement de travaux de construction dès 2016 dans certains cas¹⁰, pourraient stimuler encore davantage la croissance. Ces perspectives pourraient toutefois être compromises par un ralentissement plus marqué que prévu de la croissance mondiale qui pourrait faire dérailler l'expansion minière attendue et réduire, pour les autorités, les possibilités de financement de leurs plans de développement.

11. Le déficit courant devrait s'améliorer en 2016–17, d'après les projections, et s'établir aux alentours de 12 % du PIB. Cette amélioration tient principalement à la vigueur de la croissance des exportations de bauxite¹¹, soutenue par la remontée des cours internationaux de l'or et la reprise complète des exportations de diamants facilitée par la fin de l'épidémie d'Ebola. L'accroissement des volumes d'importation, qui reflète l'amélioration de la croissance économique, sera en partie compensé

⁹ La CBG a obtenu de la Société financière internationale (SFI) un financement de 752 millions de dollars qui lui permettra d'accroître ses capacités de 40 % en 2018.

¹⁰ La Société minière de Boké (SMB) a entrepris la construction d'un second port pour doubler sa capacité de production en 2017 tandis qu'Alufer Mining envisage de lancer les travaux de construction des infrastructures de la mine de bauxite de Bel Air au deuxième semestre 2016 pour une entrée en exploitation fin 2017. Des investisseurs établis au Moyen-Orient et en Chine sont en train de négocier des accords en vue d'exploiter d'autres gisements dans la préfecture de Boffa alors que les autorités guinéennes ont fait connaître leur intention d'accélérer les discussions sur le projet minier Dian-Dian de la compagnie Rusal concernant la bauxite et la fonderie d'aluminium de Fria, après la visite effectuée en Russie par le Président Condé.

¹¹ Selon les projections, la production de bauxite devrait augmenter de 30 % en volume et 45 % en valeur à la fin de l'année grâce surtout à un bond de 400 % de la production de la SMB.

par la baisse des prix internationaux du pétrole par rapport à 2015. Sur la base de ces évolutions, le solde général pour 2016 devrait être excédentaire et les réserves brutes disponibles passer de 2,2 à 3,0 mois d'importations. Le solde général devrait rester excédentaire en 2017, les exportations et les dons accordés pour des projets continuant d'augmenter vigoureusement. Les réserves brutes disponibles devraient encore s'améliorer pour atteindre 3,2 mois d'importations.

DISCUSSIONS SUR L'ACTION À MENER : AJUSTER LE DOSAGE DES POLITIQUES

12. Les discussions sur l'action à mener ont été axées sur les mesures prioritaires du Plan de relance post-Ebola (2015–17). Ce plan, dont le coût est estimé à 40 % du PIB, guide l'action des autorités guinéennes pour les derniers mois de 2016 et 2017 et servira à l'élaboration du nouveau document sur le développement économique (lettre d'intention ¶17 ; MPEF ¶28 et troisième pièce jointe). Il vise à réparer les dégâts causés par l'épidémie d'Ebola et à permettre à la Guinée de faire face aux problèmes sanitaires en modernisant son système de santé, améliorant l'environnement des entreprises et rénovant ses infrastructures (MPEF ¶19). Les services du FMI ont souligné que ce plan est insuffisamment financé et qu'il faut intensifier les efforts de mobilisation des recettes nationales et accorder la priorité aux investissements. Les services du FMI ont souligné qu'il sera difficile de mettre ce plan intégralement en œuvre et d'atteindre ses objectifs d'ici son arrivée à échéance, fin 2017. Les autorités guinéennes sont en train de donner suite aux engagements financiers pris dans le cadre des conférences de donateurs tenues en 2014–15 pendant la crise de l'Ebola.

Tableau 1 du texte. Coût et financement du Plan de relance post-Ebola
(en millions de dollars)

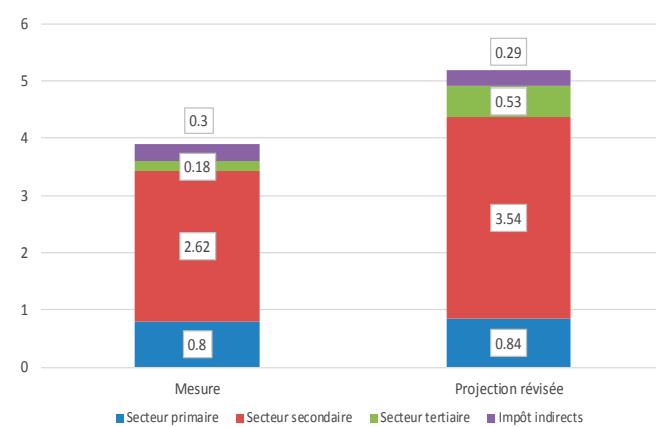
	Total	Pourcentage du total
Santé, nutrition et eau, assainissement, et hygiène pour tous	1584.4	61.5
Santé	1176.0	45.6
Eau	408.4	15.8
Gouvernance, consolidation de la paix et cohésion sociale	119.3	4.6
Fonction publique et protection, administration territoriale et communication	74.8	2.9
Financement public	44.5	1.7
Éducation, protection sociale et des enfants, et services de base	290.2	11.3
Éducation	163.3	6.3
Action sociale	126.9	4.9
Relance socio-économique	583.4	22.6
Agriculture, bétail, pêche et environnement	187.0	7.3
Commerce et industrie et TCI	214.1	8.3
Transports et travaux publics	182.3	7.1
Coût total	2577.2	100
Financement total obtenu	812.0	31.5
Fonds de contributions de l'État	231.7	9.0
Financement à trouver	1533.6	59.5

Source : autorités guinéennes.

13. Les services du FMI et les autorités guinéennes se sont accordés sur la nécessité de rééquilibrer le dosage des politiques pour soutenir la plus forte reprise de la croissance et exécuter les dépenses prioritaires tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

La mission a toutefois estimé que les pressions inflationnistes ne permettent pas à l'heure actuelle d'assouplir sensiblement la politique monétaire et que les principaux objectifs du programme pour 2016 devraient être maintenus. Elle a fait observer que la reprise de la croissance serait principalement stimulée par le secteur minier (graphique 5 du texte), ce qui aura un effet direct limité sur le revenu de la population et la réduction de la pauvreté. Elle a, en conséquence, incité les autorités guinéennes à exécuter intégralement les dépenses sectorielles prioritaires du budget de 2016 (telles qu'elles ont été définies au paragraphe 12 du protocole d'accord technique) tout en jugulant les pressions pesant sur la demande globale. Sur le moyen terme, les discussions ont surtout porté sur la nécessité de continuer à aligner l'orientation de la politique budgétaire sur les financements durables disponibles (MPEF ¶8 à ¶11) et de renforcer les facteurs de l'offre en accélérant et approfondissant les réformes structurelles (MPEF ¶16 à ¶21).

Graphique 5 du texte. Contributions par secteurs à la croissance du PIB en 2016
(en pourcentage)



Sources : BCRG et calculs des services du FMI.

A. Stratégie budgétaire : mise en œuvre de l'ajustement et des dépenses prioritaires

14. Une importante question de fond qui se posait était celle de savoir si l'orientation budgétaire programmée pour 2016-17 était toujours appropriée alors que la croissance était plus forte et les dépenses des secteurs prioritaires plus faibles que prévu. Compte tenu de l'inflation relativement élevée et de la nécessité de continuer à améliorer les réserves internationales de la Banque centrale, les services du FMI et les autorités guinéennes se sont accordés à penser que l'orientation de la politique budgétaire devait continuer d'être alignée le plus possible sur les financements non inflationnistes disponibles. Les discussions se sont focalisées sur les mesures envisageables pour combler un déficit de financement de 1,5 % du PIB en 2016 et le recensement des financements disponibles pour 2017 afin d'évaluer l'ampleur des mesures à prendre pour soumettre au Parlement un budget 2017 intégralement financé.

Comblement du déficit de financement attendu dans le budget 2016

15. Les services du FMI ont conseillé de combler le gros du déficit de financement attendu par des ajustements (tableau 2 du texte).

- D'après les projections, les recettes publiques devraient être inférieures aux prévisions de 0,7 % du PIB en raison d'une baisse des droits indirects perçus sur les carburants et de retards dans des mesures non fiscales qui seraient en partie compensés par une augmentation des taxes frappant les biens et services et des impôts directs appliqués notamment au secteur minier. En outre, un prêt de la République du Congo attendu depuis de nombreuses années a maintenant peu de chances de se concrétiser alors que les arriérés de paiement non budgétisés d'Électricité de Guinée (EDG) envers Kama SA augmenteront l'amortissement de la dette.
- Le déficit de financement sera en grande partie comblé par des réductions d'investissement. Les autorités guinéennes ont établi une liste de projets non prioritaires auxquels ces réductions s'appliqueront (MPEF 19). Les services du FMI leur ont conseillé de viser des projets non encore

Tableau 2 du texte. Couverture de l'écart de financement pour 2016
(en pourcentage du PIB)

Variation des recettes publiques	0,7
Taxes sur biens et services	-0,1
Taxes sur échanges internat. ¹	0,4
Impôts directs	-0,1
Recettes non fiscales	0,5
Variation du financement intérieur	0,2
Arriérés titrisés d'EDG envers Kama	0,2
Variation du financement extérieur	0,7
Prêt du Congo	0,7
Autres variations nettes	-0,1
Écart de financement	1,5
Mesures et variation du financement	1,5
Mesures d'ajustement	1,2
Réduction de l'investissement	1,2
Financement	0,3
Banque commerciale	0,1
Réduction des arriérés	0,2
Déficit résiduel de financement	0,0
Source : services du FMI.	
1/ Comote tenu de la hausse des prix internationaux du pétrole.	

entrepris. La hausse de 25 % des tarifs de l'électricité (action préalable¹²; 0,1 % du PIB sur une base annuelle) devrait permettre d'améliorer la situation de la compagnie d'électricité (encadré 2).

- Pour protéger les dépenses prioritaires, les services du FMI et les autorités guinéennes se sont accordés sur une augmentation de 0,1 % du PIB du financement par les banques commerciales, augmentation cohérente avec le maintien de l'inflation en dessous de 10% et le renforcement des réserves internationales de la Banque centrale (¶18–¶19). Les autorités guinéennes vont en outre réduire de 0,2 % le remboursement planifié des arriérés intérieurs anciens. Le gouvernement considère actuellement une stratégie globale de remboursement de l'encours des arriérés dans le cadre d'un repère structurel couvert par la FEC (MPEF ¶17).

Politique budgétaire pour 2017

16. Les services du FMI et les autorités guinéennes se sont montrés d'accord pour aligner le déficit budgétaire de 2017 sur des possibilités de financement compatibles avec la stabilité et la croissance macroéconomique (tableau 3 du texte). Les autorités guinéennes présenteront, en conséquence, un budget avec un solde budgétaire de base de 1,1 % du PIB sauf si d'autres possibilités de financement viables sont trouvées. Le déficit budgétaire ciblé reflète la stratégie adoptée par les autorités qui vise à stimuler la croissance

du secteur privé en remboursant progressivement la dette intérieure publique pour redresser les bilans des entreprises nationale et limiter le recours au financement bancaire par le gouvernement afin de ne pas limiter l'accès du secteur privé au crédit bancaire. Le remboursement des arriérés intérieurs bénéficiera principalement à la compagnie d'électricité (1,3 % du PIB) et aux sociétés

Tableau 3 du texte. Solde budgétaire de base visé pour 2017

	Impact (milliards GNF)	% of GDP
Financement total disponible	-1,182.5	-1.8
Financement intérieur	-759.0	-1.1
Banques	378.7	0.6
BCRG	-283.7	-0.4
Banques commerciales	662.4	1.0
Hors banques	-1,137.7	-1.7
Autres	15.4	0.0
Amortissement dette intérieure	-1,153.1	-1.7
Financement extérieur	-423.5	-0.6
Prêts budgétaires	0.0	0.0
Amortissement	-423.5	-0.6
Dons budgétaires confirmés	354.3	0.5
C2D	177.8	0.3
Banque africaine de développement	149.7	0.2
Union européenne	26.8	0.0
Financement budgétaire additionnel possible	541.1	0.8
Banque mondiale (don)	380.3	0.6
Union européenne (don)	160.8	0.2
Intérêt sur la dette extérieure	406.4	0.6
Solde budgétaire de base requis	693.5	1.0

Sources : autorités guinéennes; projections des services du FMI.

Sources : autorités guinéennes et projections des services du FMI.

¹² Les services du FMI avaient suggéré comme action préalable un relèvement plus graduel des tarifs de 20 % du fait de la résistance qu'une plus forte hausse risquait de susciter. Les autorités guinéennes ont cependant estimé que celle-ci se justifiait étant donné les améliorations apportées à la qualité des services fournis et la faiblesse des tarifs pratiqués par rapport aux pays voisins. Les tarifs appliqués aux consommateurs à faible revenu n'ont toutefois pas été augmentés.

minières auxquelles des crédits de TVA sont dus et il permettra de rembourser une partie du stock d'arriérés anciens récemment audité (globalement 0,5 % du PIB).

17. Après une évaluation préliminaire des perspectives d'évolution des recettes publiques et des programmes de dépenses des autorités guinéennes, les services du FMI ont suggéré des mesures d'ajustement pour que le déficit budgétaire ciblé pour 2017 puisse être atteint. Le taux de TVA ne sera probablement pas maintenu à 20 % comme les services du FMI le recommandaient, mais les autorités guinéennes souhaitant maîtriser les pressions inflationnistes et protéger le revenu des ménages pauvres (¶2), un accord a pu être atteint sur les mesures concernant le prix des carburants, la formalisation du secteur informel, la masse salariale et les tarifs d'électricité (MPEF ¶11).

Encadré 2. « Électricité de Guinée » : besoins financiers à moyen terme

Malgré le versement régulier de subventions d'environ 0,6 % du PIB, EDG a accumulé des arriérés de 0,6 et 0,7 % du PIB en 2013 et 2015, respectivement, envers surtout ses fournisseurs d'énergie et de carburant. Ces arriérés ainsi qu'un préfinancement du carburant de 0,9 % du PIB pour la production de 2016 ont été

titrisés et transférés au budget national et ils représentaient un encours de dette de 2,3 % du PIB en 2015. Ces difficultés financières risquent de s'aggraver sensiblement jusqu'à l'entrée en service du barrage de Souapiti en 2021, probablement. En effet, malgré l'entrée en production du barrage de Kaléta (géré par un autre opérateur) pendant l'été 2015, la production d'électricité d'origine thermique passera de 228,4 GWh à 542,0 GWh entre 2015 et 2016,

les autorités visant à maintenir la couverture du réseau de distribution d'électricité de Conakry. En outre, tout accroissement de la demande après 2016 ne pourra être satisfait que par des achats d'électricité d'origine thermique auprès de fournisseurs privés. La mission a calculé que même en l'absence du lourd programme de maintenance nécessaire, en supposant que l'électricité fournie par Kaléta reste gratuite (en vertu des accords provisoires en vigueur avec l'opérateur qui doivent toutefois être renégociés prochainement) et en dehors de tout programme d'investissement, EDG aurait besoin de subventions annuelles de 1,3 % du PIB sur la période 2016–20 pour couvrir ses coûts de production (tableau 1 de l'encadré). Une hausse des prix du pétrole augmenterait bien sûr encore ses besoins financiers.

Des mesures gouvernementales pourraient réduire ces besoins. La hausse planifiée de 25 % des tarifs appliqués aux consommateurs ne bénéficiant pas de tarifs préférentiels pourrait permettre de réduire la subvention de 0,1 % du PIB. Il faudrait toutefois, en priorité, rapprocher progressivement les prix appliqués aux consommateurs bénéficiant d'un tarif préférentiel de ceux pratiqués dans la région (tableau 2 de l'encadré) tout en protégeant la *tranche sociale*.

Un rattrapage total des prix impliquerait, certes, un quintuplement des prix pour ces consommateurs, mais la mission a calculé qu'il permettrait d'éliminer totalement la subvention et la hausse des tarifs ne s'appliquerait que jusqu'à l'entrée en production du barrage de Souapiti. En

fait, une solution plus réaliste pourrait consister à rapprocher progressivement les prix d'un niveau compatible avec Souapiti avant son entrée en production et couvrir pendant ce temps, par des subventions, les besoins de financement ainsi réduits. Le nouvel opérateur d'EDG devrait aussi permettre de réduire la subvention. Bien qu'il ait les mains liées en ce qui concerne les objectifs de production, les prix et les contrats de fourniture d'énergie (négociés par les autorités), il peut agir sur la rentabilité par l'intermédiaire : (1) des taux de facturation et de recouvrement, (2) des frais administratifs, et, (3) du coût unitaire de sa propre production hydraulique (barrages autres que celui de Kaléta). Un alignement des taux de facturation et de recouvrement sur les moyennes régionales permettrait, par exemple, de réduire la subvention de 0,3 % du PIB, mais il ne pourrait se faire sans un solide appui politique (recours aux compteurs prépayés, par exemple).

Tableau 1 de l'encadré. Besoins de financement d'EDG 2017–20 (hors investissements)

Milliards GNF	2017	2018	2019	2020
Recettes totales	686.6	720.8	744.3	769.7
Coûts d'exploitation	1,266.8	1,452.1	1,567.5	1,690.5
Coûts administratifs	179.4	190.4	201.4	212.4
Résultat d'exploitation	-759.6	-921.8	-1,024.6	-1,133.2
Programme d'entretien-maintenance (estimation)	150.0	150.0	100.0	50.0
Résultat net	-909.6	-1,071.8	-1,124.6	-1,183.2
Pour mémoire : résultat d'exploitation en pourcentage du PIB	-0.9	-1.0	-1.0	-1.0
Pour mémoire : résultat net en pourcentage du PIB	-1.1	-1.1	-1.1	-1.0

Sources : autorités guinéennes; calculs des services du FMI.

Tableau 2 de l'encadré. Prix de l'électricité dans la région (cents USD par kWh)

Catégorie et consommation mensuelle	Guinée	Sénégal	Mali	Côte d'Ivoire	Ghana
Tranche sociale (50 kWh)	2.21	17.74	9.83	9.12	7.43
Ménages (1000 kWh)	3.45	19.35	24.7	14.87	13.54
Entreprises (1000 kWh)	3.45	25.73	24.7	17.27	20.27
Entreprises (40 000 kWh)	19.65	22.70	16.16	14.25	17.68
Entreprises (250 000 kWh)	19.65	19.37	15.5	12.46	15.82

Source : autorités guinéennes.

Note : le taux de change utilisé pour les conversions est de 7 241 GNF pour un USD.

B. Politique monétaire et politique de change

18. Le tour actuellement donné à la politique monétaire est plus restrictif qu'il ne serait nécessaire pour atteindre les objectifs du programme. Cette évaluation de la situation se justifie notamment par le fait que les objectifs du programme ont été dépassés au premier semestre de 2016. Dans l'hypothèse de la poursuite des tendances observées récemment pour les liquidités bancaires et le crédit à l'économie, l'inflation resterait en dessous de 10 % et les réserves brutes pourraient dépasser l'objectif du programme pour 2016 de plus de 100 millions de dollars¹³, sur la base d'une flexibilité du taux de change. En modifiant, il y a peu, les conditions de la constitution des réserves obligatoires, la BCRG a supprimé une limitation importante de la possibilité, pour les banques, d'accorder des crédits et d'atténuer les problèmes de liquidité (¶17). Des pressions devraient toutefois s'exercer à nouveau sur les liquidités à mesure que la reprise économique s'affirmera.

Un léger assouplissement progressif de la politique monétaire est opportun

19. Ayant réussi à réduire l'inflation et à consolider les réserves internationales de la Banque centrale, les autorités guinéennes envisagent d'assouplir leur politique monétaire (MPEF ¶12). Elles envisagent de réduire d'un point le coefficient de réserve obligatoire, après novembre 2016, et, à nouveau, en 2017. Elles vont examiner les résultats de l'évaluation de l'impact de la modification des réserves obligatoires des banques sur les liquidités, le niveau d'inflation et les réserves de la Banque centrale. Les services du FMI leur ont suggéré d'introduire les changements envisagés si l'inflation se maintient en dessous de 9 % et si les réserves internationales continuent d'augmenter. Ils ont estimé que les deux réductions proposées feraient monter le taux d'inflation de jusqu'à 0,6 point à la fin de 2017, étant donné les prévisions concernant la base monétaire, ce qui ne compromettrait pas la réalisation de l'objectif du maintien de l'inflation en dessous de 10 %. Les services du FMI et les autorités guinéennes se sont accordés sur la nécessité de ne pas modifier le taux directeur (12,5 %) tant que les changements apportés au niveau des réserves obligatoires n'auront pas fait sentir leurs effets dans l'ensemble de l'économie.

Finalisation de la réforme du mécanisme du taux de change

20. L'assouplissement proposé de la politique monétaire implique d'aligner le taux de change sur l'évolution du marché pour freiner la demande d'importations. Les services du FMI ont souligné la nécessité d'une plus grande flexibilité du taux de change pour éviter les pertes importantes de réserves internationales qui résulteraient d'un assouplissement de la politique monétaire. Cela pourrait se faire en mettant en œuvre les deux dernières recommandations formulées par l'assistance technique du Département MCM (¶19, MPEF ¶13) en vue d'éliminer l'écart avec le taux des bureaux de change et de mettre un terme au manque d'alignement des taux de change. La mission a insisté auprès des autorités sur le fait que l'écart avec le taux des bureaux de

¹³ L'aide extérieure (y compris le décaissement pour la huitième revue) devrait atteindre environ 240 millions de dollars à la fin 2016, soit un montant bien supérieur à l'accroissement des réserves de 130 millions nécessaire pour atteindre l'objectif des trois mois d'importations.

change rendait plus difficile d'atteindre l'objectif relatif aux réserves de la Banque centrale sans procurer beaucoup d'avantages sur le front de la réduction de l'inflation puisque le financement des importations serait, dès lors, assuré en grande partie par les bureaux de change. Les autorités guinéennes ont fait savoir qu'elles maintiendraient l'écart en dessous de 2 %, une estimation approximative de la marge nécessaire pour couvrir les coûts de transaction des activités de détail. Elles ont accepté de limiter les opérations de change de la Banque centrale au marché de gros avec les banques et de faciliter les opérations de change entre les entreprises et les banques. Elles vont solliciter une assistance technique pour les aider à élaborer la réforme visant à limiter l'activité des bureaux de change aux opérations de détail.

C. Gestion de la dette : remédier aux vulnérabilités

21. La dynamique de la dette de la Guinée restera viable tant que le gouvernement continuera de privilégier les dons et les prêts extérieurs concessionnels. D'après les données disponibles, l'encours de la dette extérieure de la Guinée s'établissait à 1,9 milliard de dollars en juin 2016 et le service total de la dette devrait atteindre 38,4 millions de dollars en 2016. Les autorités guinéennes restent déterminées à veiller à la viabilité de la dette. La construction du barrage de Souapiti affectera probablement la viabilité de la dette du pays à moyen terme bien que les négociations sur la proposition de financement existante ne soient pas encore achevées.

D. Priorités des réformes structurelles : finaliser le calendrier de réformes du programme

22. L'accélération des réformes structurelles renforcera la résilience et la croissance¹⁴. La mission a incité les autorités guinéennes à finaliser le calendrier des réformes structurelles du programme appuyé par la FEC. Ces réformes ne pourront être menées à bonne fin sans un appui politique. La mission est parvenue à un accord avec les autorités guinéennes sur un plan d'action détaillé et un calendrier pour que tous les repères structurels restants soient respectés d'ici la fin 2016 (MPEF ¶16–¶17) et que toutes les mesures étayant la demande de dérogation pour la communication d'informations erronées soient mises en œuvre.

- Approbation d'un échéancier pour l'apurement des arriérés de paiement intérieurs (repère structurel pour la fin avril 2016). Un plan, joint au rapport final, a été proposé par l'auditeur. Il doit être approuvé par le gouvernement en novembre 2016.
- Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la Loi organique relative aux lois de finances (LORF) et du Règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité

¹⁴ Un exercice de comptabilité de la croissance effectué sur la période 1980–2014 montre que la baisse de la productivité, qui est essentiellement imputable à la tiédeur avec laquelle les réformes structurelles ont été mises en œuvre, a rabaissé de près de la moitié la contribution des facteurs de production et maintenu la croissance du PIB en deçà de son niveau potentiel.

publique (RGGBCP). Ce repère structurel fixé pour la fin août 2016 doit maintenant être atteint d'ici décembre 2016.

- Adoption du décret d'application de la loi sur la gouvernance des entreprises publiques. Cette mesure, visant à limiter les risques budgétaires liés aux entreprises publiques, doit être mise en œuvre d'ici la fin 2016 après un examen du projet de texte actuel par la Présidence et son adoption par le gouvernement avant transmission au Parlement. Une enquête sera effectuée auprès des entreprises publiques avant l'alignement de leurs statuts.
- Réalisation de l'audit du contrat de performance conclu entre le gouvernement et le directeur étranger privé de la compagnie d'électricité pour permettre de restreindre les subventions.

SUIVI DU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS

A. Performance dans la mise en œuvre du programme et capacité à rembourser le FMI

23. La performance dans la mise en œuvre du programme à la fin juin 2016 était très satisfaisante et des engagements ont été pris pour les politiques à suivre en 2017. Les critères de réalisation ont été ajustés pour tenir compte des insuffisances de l'aide extérieure nette (tableau 5)¹⁵ dues aux retards accusés par la Banque mondiale et la République du Congo dans la fourniture de leur appui budgétaire. Les autorités guinéennes ont, dans ce contexte, respecté tous les critères de réalisation fixés pour la présente revue. Elles ont mis en œuvre l'**action préalable** consistant à relever de 20 % les tarifs d'électricité (¶15, lettre d'intention ¶5, MPEF ¶11 et tableau 2) et approuvé un plan d'action pour achever, d'ici la fin 2016, l'exécution des réformes structurelles du programme appuyé par la FEC (MPEF ¶16–¶17). L'auditeur externe a confirmé les données du programme de la BCRG pour la fin juin 2016 (MPEF ¶6).

24. Les autorités guinéennes sollicitent l'achèvement de la huitième revue de l'accord FEC. Elles ont demandé qu'un décaissement de 18,36 millions de DTS (8,6 % de leur quote-part) soit effectué dans le cadre de cette revue. Elles ont aussi sollicité une légère extension de l'accord pour laisser le temps nécessaire à la réalisation du dernier décaissement (lettre d'intention ¶6). Aucun critère de réalisation quantitatif n'a été proposé puisqu'il s'agit de la dernière revue de l'accord. Les autorités guinéennes font tout leur possible pour que les objectifs du programme appuyé par la FEC puissent être atteints, y compris ceux concernant les réserves, l'inflation et la viabilité de la dette.

25. La capacité à rembourser le FMI est satisfaisante. L'encours total des crédits du FMI atteindra 83,8 % de la quote-part (179,51 millions de DTS) une fois que tous les décaissements au

¹⁵ Le chiffre indiqué dans le tableau des critères de réalisation (tableau 5) pour l'aide extérieure apportée au programme est plus élevé que celui figurant dans le tableau 6 en raison d'une erreur survenue lors des 6^e et 7^e revues. Les services du FMI utilisent le plus gros chiffre pour accorder le bénéfice du doute aux autorités, mais l'utilisation de l'autre chiffre ne modifie en rien la situation en ce qui concerne les critères de réalisation.

titre de l'accord FEC auront été effectués. Les remboursements commenceront en 2019 et augmenteront par la suite, mais ils seront faibles par rapport aux exportations de biens et de services. Certes, la dernière analyse de viabilité de la dette, indique que le service de la dette sera important et augmentera au cours des prochaines années, mais elle montre aussi qu'il commencera à fléchir lorsque les remboursements au FMI débuteront.

26. Évaluation des sauvegardes. Une nouvelle évaluation, achevée en juin 2016, a constaté des progrès limités dans certains domaines. En particulier, la communication d'informations erronées qui a suivi récemment l'octroi, par la BCRG, d'importantes garanties à des banques commerciales à la demande du gouvernement semble révélatrice d'une domination de la Banque centrale par la politique budgétaire. Les services du FMI ont notamment recommandé de renforcer l'autonomie de la BCRG dans la loi sur la Banque centrale, d'améliorer la supervision des contrôles internes et des activités du Comité d'audit et d'organiser des audits externes des données monétaires du programme à des dates spécifiques. Ils ont aussi recommandé d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour améliorer la transparence. La Banque centrale a réalisé des progrès dans l'application de certaines des recommandations. En particulier, la loi relative à la BCRG a été révisée avec la contribution des services du FMI et soumise à l'agrément du Parlement pendant sa session d'octobre. Le Comité d'audit est établi et des mesures sont prises actuellement pour renforcer son rôle. Il supervise aussi la mise en œuvre des normes IFRS qui doit être achevée avant l'exercice 2017. Des auditeurs externes sont en train d'examiner les données monétaires du programme et les derniers audits à la fin décembre 2015 et la fin juin 2016 ont soulevé une question concernant le volume important de coupures étrangères que contiennent les coffres de la BCRG, suite à l'interruption des relations avec une banque de dépôts et qui ne peuvent être utilisées pour des opérations en devises avec l'étranger. Les services du FMI continueront de collaborer avec les autorités guinéennes sur les autres recommandations qui n'ont pas encore été intégralement appliquées.

B. Assurances de financement, questions statistiques et renforcement des capacités

27. Les assurances de financement pour les 12 prochains mois sont satisfaisantes. En particulier, la mission a établi l'existence d'engagements fermes pour combler le déficit de financement jusqu'à la fin du programme, c'est-à-dire jusqu'au 15 novembre 2016. Les besoins de financement devraient être principalement comblés par des soutiens extérieurs, la contribution du financement intérieur restant moindre que pendant l'épidémie d'Ebola. Le besoin résiduel de financement de la balance des paiements pour 2016 devrait être couvert par le dernier décaissement du FMI au titre de l'accord FEC.

28. La mission a suggéré d'engager des discussions sur le prochain accord après avoir tiré les enseignements de la mise en œuvre du programme actuel. En se déclarant intéressées par un nouvel accord (lettre d'intention ¶17 ; MPEF ¶28), les autorités guinéennes ont indiqué qu'elles aimeraient réfléchir sur les conditions de la poursuite de leur collaboration avec le FMI sur des programmes dans l'idée d'augmenter leur participation. Elles envisagent de procéder à un examen de la mise en œuvre du programme actuel pour éclairer leurs délibérations sur une future

collaboration avec le FMI. La mission les a incitées à finaliser leur plan quinquennal et à établir une nouvelle stratégie de développement économique à moyen terme qui pourrait guider à l'avenir les discussions sur le programme.

29. Problèmes statistiques et besoins en matière de renforcement des capacités.

- **Problèmes statistiques.** Les autorités guinéennes et les services du FMI ont considéré les progrès réalisés dans l'adoption de la nouvelle série de comptes nationaux qui pourrait aboutir à une révision non négligeable de la taille de l'économie nationale. Ils se sont accordés sur la nécessité d'adopter un calendrier bien défini pour l'adoption de ces comptes révisés, en consultation avec l'AFRITAC Ouest et en visant à perturber le moins possible le système de surveillance macroéconomique à court terme installé au Ministère du Plan.
- **Renforcement des capacités.** La Guinée est un pays pilote pour l'initiative du FMI pour le renforcement des capacités, destinée aux États fragiles. Dans ce contexte, les services du FMI et les autorités guinéennes vont examiner un protocole d'accord sur les priorités du renforcement des capacités à moyen terme et définir ensemble un cadre pour l'observation des grandes étapes et des résultats. Les autorités guinéennes ont manifesté de l'intérêt pour un approfondissement de la formation de ceux qui sont chargés d'appliquer les recommandations de l'assistance technique.

ÉVALUATION DES SERVICES DU FMI

30. Les perspectives économiques à court terme de la Guinée se sont améliorées après deux années très difficiles marquées par l'épidémie d'Ebola. Les perspectives pour 2017 sont aussi devenues plus encourageantes sous l'effet principalement d'une amélioration de celles concernant le secteur minier. Le niveau de vie ne s'améliorera toutefois pas durablement en Guinée tant que l'État ne sera pas mieux à même de redistribuer les gains tirés de l'amélioration de la croissance dans le secteur minier et que l'environnement des entreprises ne sera pas plus favorable. La reprise observée dans le secteur agricole permettra que le rebond de la croissance soit partagé par une plus large fraction de la population, mais c'est un secteur vulnérable aux chocs sur l'offre liés aux conditions météorologiques. Des progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles permettant de créer un environnement plus porteur pour les secteurs à plus forte valeur ajoutée, comme les activités manufacturières et les services, favoriseront la création d'emplois de qualité, bien rémunérés, et étayeront la transformation structurelle de l'économie.

31. Les résultats obtenus dans le cadre de l'accord FEC ont été inégaux, mais les autorités guinéennes ont déployé les efforts nécessaires pour remettre leur programme sur les rails. Les efforts qu'elles ont entrepris pour maintenir les dépenses dans les limites du financement disponible sont louables. La Banque centrale a aussi fait preuve de détermination en laissant le taux de change réagir librement à l'évolution du marché et en réduisant ses ventes de devises pour atteindre son objectif en ce qui concerne les réserves internationales nettes. Les services du FMI soutiennent l'intention des autorités guinéennes d'arrêter rapidement le calendrier des réformes structurelles du

programme appuyé par la FEC et d'élaborer une deuxième génération de réformes. Ils les encouragent à publier l'audit des marchés publics de 2014-15 pour assurer la transparence dans l'utilisation des ressources publiques.

32. Les services du FMI approuvent les principes sur lesquels repose le budget 2017. Le financement disponible a été établi, mais il pourrait être légèrement plus important si la dette intérieure était remboursée plus progressivement que prévu et si les autorités guinéennes recevaient un plus fort appui budgétaire des donateurs. Les services du FMI les encouragent à considérer d'autres mesures si le financement disponible est inférieur aux projections.

33. Les services du FMI se disent satisfaits de la décision des autorités guinéennes d'alléger les tensions qui pèsent sur les liquidités dans le secteur bancaire et de poursuivre la reconstitution des réserves internationales et ils les encouragent à continuer d'axer la politique monétaire sur la stabilité des prix en renforçant l'indépendance de la Banque centrale. Les autorités guinéennes devraient rembourser le plus tôt possible les engagements du Trésor envers le secteur privé pour améliorer la liquidité dans le secteur bancaire et restaurer la confiance des banques dans la dette souveraine. Elles devraient achever la réforme du marché des changes en visant à supprimer l'écart avec les taux des bureaux de change. Elles devraient aussi appliquer les recommandations restantes de l'évaluation des sauvegardes pour renforcer l'indépendance de la Banque centrale.

34. Les services du FMI recommandent l'achèvement de la huitième revue de l'accord FEC et de la revue des assurances de financement à condition que des sauvegardes appropriées soient maintenues pour la poursuite de l'utilisation des ressources du FMI dans la situation particulière de la Guinée et que les efforts d'ajustement du pays n'aient pas été compromis par des faits nouveaux intervenus dans les relations débiteur-créditeur. Les services du FMI appuient la demande de prolongation, jusqu'au 15 novembre 2016, de l'accord FEC actuel, formulée par les autorités guinéennes.

35. Les services du FMI recommandent un retour au cycle de douze mois pour les consultations au titre de l'article IV, conformément à la décision 14747, dans sa forme modifiée.

Tableau 1. Guinée : Principaux indicateurs économiques et financiers, 2013–19

	2013	2014	2015	2016		2017		2018	2019
				Est.	Prog. ¹	Proj.	Proj.		
en variation annuelle de pourcentage, sauf si indiqué autrement									
Comptes nationaux et prix									
PIB à prix constants	1.5	1.1	0.1	4.0	5.2	5.4	4.6	4.9	5.7
Déflateur du PIB	5.2	9.8	7.5	8.2	9.9	9.6	8.6	6.4	5.4
PIB aux prix du marché	6.8	10.9	7.6	12.6	15.6	15.5	13.6	11.6	11.4
Prix à la consommation (moyenne)									
Moyenne	11.9	9.7	8.2	7.9	8.1	8.0	8.4	7.0	5.5
Fin de période	10.5	9.0	7.3	8.5	8.7	7.5	8.1	6.0	5.0
Secteur extérieur									
Exportations, f.à.b. (en dollars US)	-3.7	4.7	-18.5	5.6	23.5	5.4	14.2	22.3	10.9
Importations, f.à.b. (en dollars US)	-13.6	26.1	-6.7	-14.0	4.0	29.8	2.7	5.0	9.4
Taux de change moyen effectif (dépréciation -)									
Indice nominal	2.9	1.1	6.0
Indice réel	12.2	8.5	12.5
Termes de l'échange	8.5	5.6	10.1	20.1	9.0	1.5	0.3	0.3	-1.9
Monnaie et crédit									
Avoirs extérieurs nets ²	-0.3	-8.3	-11.0	6.2	7.4	4.0	9.9	7.3	3.5
Avoirs domestiques nets ²	14.4	20.6	31.2	4.8	4.1	11.5	10.9	3.7	8.0
Créances nettes sur le gouvernement ²	10.2	7.5	17.2	-0.9	-0.6	-1.5	1.9	0.4	-0.3
Crédit au secteur privé ²	9.7	13.7	10.8	5.7	4.7	13.0	9.0	3.3	8.3
Base monétaire	15.7	14.5	2.6	8.1	10.4	4.1	16.2	12.2	4.4
M2	14.1	12.3	20.3	11.0	11.6	15.5	20.8	11.0	10.4
Taux d'intérêt (bons du Trésor de court terme)	9.8	9.8	11.5
Pourcent du PIB									
Budget de l'administration centrale									
Recettes totales et dons	20.2	22.3	19.3	24.3	21.1	24.5	20.5	20.8	21.0
Recettes	18.7	18.2	17.8	20.3	19.0	20.3	18.1	18.3	18.5
Dont: recettes non-miniers	14.5	14.3	14.7	17.1	15.9	17.0	15.0	15.2	15.3
Dons	1.5	4.1	1.5	4.0	2.1	4.2	2.4	2.5	2.5
Dépenses totales et prêts nets	25.5	26.5	28.3	25.6	21.3	25.0	21.2	23.8	23.4
Dépenses courantes	16.4	17.9	18.4	16.0	15.6	15.4	15.8	15.5	15.3
Dont: paiements d'intérêts	1.2	1.3	1.1	1.7	1.8	1.2	1.7	1.5	1.2
Dépenses d'investissement et prêts nets	9.0	8.4	9.9	9.5	5.6	9.5	8.2	8.3	8.1
Solde budgétaire global (caisse)									
Dons inclus	-5.3	-4.2	-8.9	-1.3	-0.9	-0.5	-0.6	-3.0	-2.4
Hors dons	-6.8	-8.3	-10.5	-5.3	-2.3	-4.7	-3.1	-5.5	-4.9
Solde budgétaire de base	-2.8	-6.5	-7.0	-0.4	-0.2	-0.3	1.0	-1.4	-1.1
Comptes nationaux									
Formation brute de capital	20.4	9.3	10.5	20.6	17.1	33.7	17.1	17.0	17.0
Épargne nationale	3.3	-8.3	-9.7	7.5	4.8	8.9	5.0	6.7	5.7
Solde des transactions courantes									
Dons officiels compris	-17.2	-17.6	-20.2	-13.1	-12.2	-24.8	-12.1	-10.3	-11.3
Hors dons officiels	-17.6	-19.4	-20.4	-14.5	-13.6	-26.2	-12.6	-10.8	-11.8
Balance des paiements	0.5	-0.9	-5.2	1.6	1.5	-0.2	1.6	0.8	-0.6
Pour mémoire :									
Exportations, biens et services (en millions de dollars EU)	1,928.6	1,958.0	1,613.5	1,507.6	2,009.4	1,589.8	2,291.5	2,790.8	3,093.5
Importations, biens et services (en millions de dollars EU)	2,647.4	2,901.6	2,694.5	2,440.1	2,775.3	3,364.1	2,835.3	3,196.0	3,507.6
Balance des paiements (en millions de dollars EU)	29.0	-61.7	-347.4	105.6	102.5	-13.7	112.6	56.9	-51.6
Avoirs extérieurs nets de la banque centrale (en millions de dollars EU)	448.9	453.4	161.2	259.5	278.7	309.0	444.1	589.3	652.0
Réerves brutes disponibles (mois d'importations) ³	3.0	3.7	2.2	3.0	3.0	3.0	3.2	3.4	3.7
Dette publique extérieure, dont FMI (en pourcentage du PIB)	22.2	25.9	25.8	28.4	27.1	29.3	28.3	30.4	31.8
Dette publique totale, dont FMI (en pourcentage du PIB)	42.5	43.8	50.7	44.7	52.1	42.8	49.2	48.7	47.4
PIB nominal (milliards de GNF)	42,283	46,901	50,457	56,448	58,335	65,218	66,266	73,961	82,388

Sources : autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Projections et programme comme établis au moment de la 6 et 7^{ème} revue FEC.² En pourcentage du stock de M2 en début de période.³ En mois des importations de l'année suivante excluant les importations pour les grands projets miniers financés par l'étranger.

Tableau 2a. Guinée : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2013–19¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015	2016					2017		2018	2019
		Jun	Sep.	Dec.	Proj.	Proj.	Rev.	Proj.	Proj.	
		Prog. ²	Est.	Proj.						Prog. ²
Recettes et dons	19.3	13.4	10.6	15.3	24.3	21.1	24.5	20.5	20.8	21.0
Recettes	17.8	10.3	10.1	14.6	20.3	19.0	20.3	18.1	18.3	18.5
Recettes fiscales	17.0	9.8	9.8	14.1	19.2	18.4	19.5	17.5	17.7	17.8
Secteur minier	3.1	1.6	1.6	2.4	3.2	3.1	3.3	3.1	3.1	3.2
Secteur non minier	13.9	8.2	8.2	11.7	16.0	15.3	16.2	14.4	14.5	14.7
Impôts directs	2.7	1.8	1.8	2.4	2.9	2.9	3.1	2.9	3.0	3.1
Impôts indirects	11.2	6.3	6.4	9.3	13.1	12.3	13.2	11.5	11.5	11.6
Impôts sur biens et services	7.6	4.4	4.7	6.7	9.1	8.9	9.2	7.9	8.0	8.1
Impôts sur commerce extérieur	3.6	2.0	1.7	2.6	4.0	3.5	4.0	3.5	3.5	3.5
Recettes non fiscales	0.8	0.5	0.3	0.5	1.1	0.6	0.8	0.6	0.6	0.6
Dons	1.5	3.1	0.5	0.7	4.0	2.1	4.2	2.4	2.5	2.5
Dons projets	0.5	1.8	0.1	0.2	2.5	0.7	2.8	1.9	2.0	2.0
Appui budgétaire	0.2	1.3	0.4	0.4	1.4	1.4	1.4	0.5	0.5	0.5
Budget d'affectation spécial	0.8	0.0	0.1	0.1	...	0.1	...	0.0
Dépenses et prêts nets	28.3	14.8	10.0	15.5	25.6	21.3	25.0	21.2	23.8	23.4
Dépenses courantes	18.4	7.8	6.8	11.7	16.0	15.6	15.4	15.8	15.5	15.3
Dépenses courantes primaires	17.3	6.9	6.0	10.3	14.3	13.8	14.2	14.1	14.1	14.1
Traitements et salaires	5.4	2.7	2.5	4.2	5.8	5.6	5.8	5.5	5.5	5.6
Biens et services	6.6	2.5	1.9	3.6	4.9	4.8	5.0	4.5	4.5	4.5
Subventions et transferts	5.4	1.7	1.6	2.6	3.5	3.4	3.4	4.1	4.1	4.0
Intérêts	1.1	0.9	0.8	1.4	1.7	1.8	1.2	1.7	1.5	1.2
Dettes intérieure	0.9	0.6	0.6	1.0	1.2	1.4	1.0	1.1	1.0	0.9
Dettes extérieure	0.2	0.3	0.2	0.4	0.6	0.4	0.3	0.6	0.4	0.4
Dépenses en capital	9.9	7.0	3.1	4.0	9.5	5.6	9.5	8.2	8.3	8.1
Financées sur ressources intérieures	6.6	3.9	2.8	3.3	5.2	3.9	5.4	4.7	4.6	4.7
Investissements (exéc. budget central)	6.5	3.9	2.7	3.2	5.1	3.8	5.4	4.6	4.6	4.7
Subventions en capital	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	3.3	3.0	0.4	0.7	4.3	1.8	4.2	3.5	3.6	3.4
Prêts nets et dépenses de restructuration	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Mesures d'ajustement	-0.3	...	0.0	...	-2.9
Solde de base ³	-7.0	-1.2	0.7	0.2	-0.4	-0.2	-0.3	1.0	-1.4	-1.1
Solde global										
Hors dons	-10.5	-4.6	0.1	-0.9	-5.3	-2.3	-4.7	-3.1	-5.5	-4.9
Dons compris	-9.0	-1.5	0.6	-0.3	-1.3	-0.2	-0.5	-0.6	-3.0	-2.4
Ajustements base caisse / Dépenses non-budgétaires	0.1	0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-8.9	-1.5	0.6	-0.3	-1.3	-0.9	-0.5	-0.6	-3.0	-2.4
Financement	8.9	1.5	-0.6	0.3	1.3	0.9	-0.5	-0.2	1.7	0.9
Financement intérieur	6.0	-0.3	-0.6	-0.0	-0.5	0.3	-1.3	-1.1	-0.4	-0.7
Financement bancaire	5.1	-0.2	-0.6	-0.3	-0.3	-0.2	-0.5	0.6	0.1	-0.1
Banque centrale	3.6	-0.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3
Banques commerciales	1.5	0.1	-0.4	0.2	0.3	0.3	0.0	1.0	0.5	0.3
Financement non bancaire	0.9	-0.2	-0.1	0.3	-0.3	0.5	-0.9	-1.7	-0.5	-0.6
Produits des privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	-0.3	0.0	-0.3	0.2	-0.2	-0.3	-0.9	-1.7	-0.5	-0.6
Dépenses en cours	0.6	-0.3	0.2	-0.0	-0.3	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit fournisseurs						0.7				
Fond de développement	0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres / Ressources exceptionnelles	0.6	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	2.9	1.8	0.0	0.3	1.9	0.6	0.9	1.0	2.2	1.7
Tirages	3.3	2.3	0.3	0.8	2.9	1.4	2.5	1.6	2.9	2.5
Projets	2.8	1.2	0.3	0.5	1.8	1.1	1.4	1.6	1.6	1.4
Hors projets	0.5	1.1	0.0	0.3	1.1	0.3	1.1	0.0	1.3	1.1
Amortissement échu	-0.8	-0.5	-0.4	-0.5	-1.0	-0.8	-1.6	-0.6	-0.7	-0.8
Rééchelonnement de la dette ⁴	...	0.0	0.1	0.0	1.4	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés princ. (= réduction) ⁴	0.1	0.0	-0.0	0.0	-1.4	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés int. (= réduction) ⁴	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement d'encaisse divers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement PPTE	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gap de financement	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.9	0.8	1.2	1.5
Financement possible	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0		0.8	0.0	0.0
Banque Mondiale	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.6	0.0	0.0
UE	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.2	0.0	0.0
Gap de financement résiduel	...	0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.0		0.0	1.2	1.5

Pour mémoire :

PIB nominal (milliards de GNF) 50,457 56,448 58,335 58,335 56,448 58,335 65,218 66,266 73,961 82,388

Sources: autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.

² Programme comme établi pour la 6ème et 7ème revue FEC.

³ Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.

⁴ Pour 2014 et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club du Paris et commerciaux.

⁵ Inclut les mouvements de capitaux de court-terme.

Tableau 2b. Guinée : Opérations budgétaires de l'administration centrale, 2015–19¹
(en pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2015	2016					2017		2018	2019
		Juin		Sep.	Dec.		Proj.	Proj. Rev.	Proj.	
		Prog. ²	Est.	Proj.	Prog. ²	Proj.				
Recettes et dons	19.3	13.4	10.6	15.3	24.3	21.1	24.5	20.5	20.8	21.0
Recettes	17.8	10.3	10.1	14.6	20.3	19.0	20.3	18.1	18.3	18.5
Recettes fiscales	17.0	9.8	9.8	14.1	19.2	18.4	19.5	17.5	17.7	17.8
Secteur minier	3.1	1.6	1.6	2.4	3.2	3.1	3.3	3.1	3.1	3.2
Secteur non minier	13.9	8.2	8.2	11.7	16.0	15.3	16.2	14.4	14.5	14.7
Impôts directs	2.7	1.8	1.8	2.4	2.9	2.9	3.1	2.9	3.0	3.1
Impôts indirects	11.2	6.3	6.4	9.3	13.1	12.3	13.2	11.5	11.5	11.6
Impôts sur biens et services	7.6	4.4	4.7	6.7	9.1	8.9	9.2	7.9	8.0	8.1
Impôts sur commerce extérieur	3.6	2.0	1.7	2.6	4.0	3.5	4.0	3.5	3.5	3.5
Recettes non fiscales	0.8	0.5	0.3	0.5	1.1	0.6	0.8	0.6	0.6	0.6
Dons	1.5	3.1	0.5	0.7	4.0	2.1	4.2	2.4	2.5	2.5
Dons projets	0.5	1.8	0.1	0.2	2.5	0.7	2.8	1.9	2.0	2.0
Appui budgétaire	0.2	1.3	0.4	0.4	1.4	1.4	1.4	0.5	0.5	0.5
Budget d'affectation spécial	0.8	0.0	0.1	0.1	...	0.1	...	0.0
Dépenses et prêts nets	28.3	14.8	10.0	15.5	25.6	21.3	25.0	21.2	23.8	23.4
Dépenses courantes	18.4	7.8	6.8	11.7	16.0	15.6	15.4	15.8	15.5	15.3
Dépenses courantes primaires	17.3	6.9	6.0	10.3	14.3	13.8	14.2	14.1	14.1	14.1
Traitements et salaires	5.4	2.7	2.5	4.2	5.8	5.6	5.8	5.5	5.5	5.6
Biens et services	6.6	2.5	1.9	3.6	4.9	4.8	5.0	4.5	4.5	4.5
Subventions et transferts	5.4	1.7	1.6	2.6	3.5	3.4	3.4	4.1	4.1	4.0
Intérêts	1.1	0.9	0.8	1.4	1.7	1.8	1.2	1.7	1.5	1.2
Dettes intérieure	0.9	0.6	0.6	1.0	1.2	1.4	1.0	1.1	1.0	0.9
Dettes extérieure	0.2	0.3	0.2	0.4	0.6	0.4	0.3	0.6	0.4	0.4
Dépenses en capital	9.9	7.0	3.1	4.0	9.5	5.6	9.5	8.2	8.3	8.1
Financées sur ressources intérieures	6.6	3.9	2.8	3.3	5.2	3.9	5.4	4.7	4.6	4.7
Investissements (exéc. budget central)	6.5	3.9	2.7	3.2	5.1	3.8	5.4	4.6	4.6	4.7
Subventions en capital	0.1	0.0	0.0	0.1	0.1	0.1	0.0	0.1	0.0	0.0
Financées sur ressources extérieures	3.3	3.0	0.4	0.7	4.3	1.8	4.2	3.5	3.6	3.4
Prêts nets et dépenses de restructuration	0.0	0.1	0.0	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
Mesures d'ajustement	-0.3	...	0.0	...	-2.9
Solde de base ³	-7.0	-1.2	0.7	0.2	-0.4	-0.2	-0.3	1.0	-1.4	-1.1
Solde global										
Hors dons	-10.5	-4.6	0.1	-0.9	-5.3	-2.3	-4.7	-3.1	-5.5	-4.9
Dons compris	-9.0	-1.5	0.6	-0.3	-1.3	-0.2	-0.5	-0.6	-3.0	-2.4
Ajustements base caisse / Dépenses non-budgétaires	0.1	0.0	-0.0	0.0	0.0	-0.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-8.9	-1.5	0.6	-0.3	-1.3	-0.9	-0.5	-0.6	-3.0	-2.4
Financement	8.9	1.5	-0.6	0.3	1.3	0.9	-0.5	-0.2	1.7	0.9
Financement intérieur	6.0	-0.3	-0.6	-0.0	-0.5	0.3	-1.3	-1.1	-0.4	-0.7
Financement bancaire	5.1	-0.2	-0.6	-0.3	-0.3	-0.2	-0.5	0.6	0.1	-0.1
Banque centrale	3.6	-0.2	-0.1	-0.5	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4	-0.3
Banques commerciales	1.5	0.1	-0.4	0.2	0.3	0.3	0.0	1.0	0.5	0.3
Financement non bancaire	0.9	-0.2	-0.1	0.3	-0.3	0.5	-0.9	-1.7	-0.5	-0.6
Produits des privatisations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement de la dette intérieure	-0.3	0.0	-0.3	0.2	-0.2	-0.3	-0.9	-1.7	-0.5	-0.6
Dépenses en cours	0.6	-0.3	0.2	-0.0	-0.3	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit fournisseurs						0.7				
Fond de développement	0.0	0.1	0.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Autres / Ressources exceptionnelles	0.6	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement extérieur	2.9	1.8	0.0	0.3	1.9	0.6	0.9	1.0	2.2	1.7
Tirages	3.3	2.3	0.3	0.8	2.9	1.4	2.5	1.6	2.9	2.5
Projets	2.8	1.2	0.3	0.5	1.8	1.1	1.4	1.6	1.6	1.4
Hors projets	0.5	1.1	0.0	0.3	1.1	0.3	1.1	0.0	1.3	1.1
Amortissement échu	-0.8	-0.5	-0.4	-0.5	-1.0	-0.8	-1.6	-0.6	-0.7	-0.8
Rééchelonnement de la dette ⁴	...	0.0	0.1	0.0	1.4	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés princ. (- = réduction) ⁴	0.1	0.0	-0.0	0.0	-1.4	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Variation des arriérés int. (- = réduction) ⁴	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Ajustement d'encaisse divers	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement PPTÉ	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Gap de financement	0.0	0.0	0.0	-0.0	0.0	0.0	0.9	0.8	1.2	1.5
Financement possible	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.0		0.8	0.0	0.0
Banque Mondiale	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.6	0.0	0.0
UE	...	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.2	0.0	0.0
Gap de financement résiduel	...	0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.0		0.0	1.2	1.5
<i>Pour mémoire :</i>										
PIB nominal (milliards de GNF)	50,457	56,448	58,335	58,335	56,448	58,335	65,218	66,266	73,961	82,388

Sources: autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Selon la méthodologie GFSM 1986 compte tenu des limites des données.² Programme comme établi pour la 6ème et 7ème revue FEC.³ Recettes moins dépenses excluant les intérêts sur la dette extérieure et les investissements financés par l'étranger.⁴ Pour 2014 et 2015 (projection), l'allègement de la dette concerne l'encours des créances (entièrement en arriérés), dues aux créanciers officiels hors du Club de Paris et commerciaux.

Tableau 3a. Guinée : Comptes de la Banque centrale et des banques de dépôts, 2013–17¹
(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016						2017		
				Mar.		Juin		Sept.		Dec.	Proj.	
				Prog. ²	Est.	Prog. ²	Est.	Prog. ²	Proj.	Prog. ²	Proj.	
Banque centrale												
Avoirs extérieurs nets	3,163	3,277	1,290	1,602	1,475	1,743	2,015	2,303	2,271	2,303	2,504	4,352
Avoirs intérieurs nets	3,815	5,244	7,449	7,414	7,312	7,329	7,310	7,183	7,180	7,148	7,144	6,860
Crédit intérieur	4,462	5,395	7,469	7,435	7,117	7,350	7,342	7,203	7,201	7,169	7,165	6,881
Etat (net)	4,397	5,341	7,353	7,319	6,999	7,234	7,225	7,087	7,084	7,052	7,048	6,765
<i>Dont: PNT1</i>	4,566	5,546	7,507	7,472	7,136	7,387	7,408	7,241	7,237	7,206	7,202	6,918
Secteur privé	50	46	115	115	116	115	117	115	116	115	115	115
Refinancement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Entreprises publiques	15	7	2	2	2	2	0	2	1	2	2	2
Autres postes nets (actif +)	-647	-151	-21	-21	195	-21	-32	-21	-21	-21	-21	-21
Base monétaire	6,978	8,521	8,739	9,016	8,787	9,072	9,324	9,485	9,451	9,450	9,648	11,212
Monnaie en circulation	4,052	4,323	5,178	5,145	5,576	5,201	6,070	5,441	5,521	5,680	5,708	6,893
Réserves des banques de dépôt	2,508	3,790	3,096	3,406	2,617	3,406	2,672	3,579	3,406	3,305	3,474	3,791
Dépôts	2,095	3,153	2,392	2,702	2,101	2,701	2,065	2,875	2,750	2,601	2,770	2,991
Réserves obligatoires	1,720	1,988	2,160	2,184	2,166	2,208	2,103	2,314	2,339	2,420	2,432	2,616
Réserves excédentaires	376	1,165	231	518	-65	493	-38	561	412	181	338	375
Réserves obligatoires sur dépôts en GNF	1,721	1,825	1,953
Réserves excédentaires sur dépôts en GNF	398	878	375
Réserves obligatoires sur dépôts en devises	618	614	662
Réserves excédentaires sur dépôts en devises	14	0	0
Encaisses	413	636	704	704	516	704	607	704	656	704	704	800
Dépôts du secteur privé	418	408	465	465	594	465	582	465	523	465	465	528
Banques commerciales												
Avoirs extérieurs nets	1,345	128	502	523	810	544	918	565	758	585	598	694
Réserves des banques	2,508	3,790	3,096	3,406	2,617	3,406	2,672	3,579	3,406	3,305	3,474	3,791
Dépôts à la BCRG	2,095	3,153	2,392	2,702	2,101	2,701	2,065	2,875	2,750	2,601	2,770	2,991
Encaisses	413	636	704	704	516	704	607	704	656	704	704	800
Refinancement de la BCRG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Crédit intérieur	6,093	7,925	9,966	9,765	10,285	9,883	9,619	10,275	10,356	11,115	11,001	13,426
Crédit net à l'Etat	1,908	1,942	2,457	2,457	2,132	2,490	2,157	2,524	2,524	2,608	2,661	3,323
Créances sur entreprises publiques	90	62	40	41	25	42	6	44	26	45	46	52
Créances sur le secteur privé	4,096	5,921	7,469	7,267	8,129	7,351	7,457	7,707	7,806	8,462	8,295	10,051
Autres postes nets (actif +)	-1,349	-1,902	-1,563	-1,563	-1,681	-1,563	-1,526	-1,563	-1,526	-1,563	-1,563	-1,563
Dépôts du secteur privé	8,598	9,941	12,001	12,131	12,031	12,269	11,684	12,856	12,994	13,442	13,511	16,348
Pour mémoire :												
Avoirs extérieurs nets (millions de dollars EU)	451	453	161	200	184	218	252	260	253	260	279	444
Réserves internationales nettes (milliards de GNF)	3,950	2,331	1,183	2,265	1,877	2,379	2,243	3,045	2,415	3,045	2,550	3,687
Réserves internationales nettes (millions de dollars EU)	564	322	148	283	235	297	280	343	269	343	284	376

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.

² Programme comme établi pour la 6ème et 7ème revue FEC.

Tableau 3b. Guinée : Situation monétaire, 2013–17¹

(en milliards de francs guinéens, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016						2017
				Juin		Sept.		Dec.		Proj.
				Prog. ²	Est.	Prog. ²	Proj.	Prog. ²	Proj.	
Avoirs extérieurs nets	4,490	3,404	1,793	2,287	2,933	2,867	3,029	2,888	3,102	5,045
Avoirs intérieurs nets	8,578	11,267	15,852	15,649	15,403	15,894	16,010	16,699	16,582	18,723
Crédit intérieur	10,553	13,320	17,435	17,233	16,961	17,478	17,557	18,283	18,166	20,307
Crédit net à l'Etat	6,305	7,283	9,811	9,723	9,381	9,611	9,608	9,660	9,709	10,087
Créances sur entreprises publiques	105	70	41	44	6	45	27	47	48	54
Crédit au secteur privé	4,144	5,967	7,583	7,465	7,573	7,821	7,922	8,577	8,409	10,165
Autres postes nets (actif +)	-1,975	-2,053	-1,584	-1,584	-1,558	-1,584	-1,547	-1,584	-1,584	-1,584
Masse monétaire (M2)	13,068	14,672	17,644	17,936	18,336	18,762	19,039	19,587	19,684	23,769
Monnaie en circulation	4,052	4,323	5,178	5,201	6,070	5,441	5,521	5,680	5,708	6,893
Dépôts	9,016	10,349	12,466	12,734	12,265	13,321	13,517	13,907	13,976	16,876
de M2 en début de période)				(Variation en glissement annuel en pourcentage de M2 en début de période)						
Pour mémoire:										
Avoirs extérieurs nets	-0.3	-8.3	-11.0	-4.5	-0.6	5.5	6.4	6.2	7.4	9.9
Dont: Banque centrale	1.9	1.0	-13.5	-2.7	-1.0	5.1	4.9	5.7	6.9	9.4
Avoirs intérieurs nets	14.4	20.6	31.2	13.0	11.5	2.9	3.6	4.8	4.1	10.9
Dont: Banque centrale	6.9	7.3	15.0	4.4	4.3	-1.5	-1.5	-1.7	-1.7	-1.4
Crédit intérieur	19.9	21.2	28.0	11.8	10.2	3.8	4.3	4.8	4.1	10.9
Crédit net à l'Etat	10.2	7.5	17.2	7.4	5.3	0.4	0.4	-0.9	-0.6	1.9
Crédit à l'économie	9.7	13.7	10.8	4.8	5.5	3.6	4.2	5.7	4.7	9.0
Masse monétaire (M2)	14.1	12.3	20.3	8.5	10.9	8.5	10.1	11.0	11.6	20.8
Base monétaire (variation annuelle en pourcentage)	15.7	14.5	2.6	3.2	6.1	7.1	6.7	8.1	10.4	16.2
Crédit à l'économie (variation annuelle)	35.4	44.5	26.1	12.1	13.7	8.8	10.2	13.3	11.1	21.2
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire)	1.8	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
Vitesse de circulation (PIB/M2 moyen)	3.5	3.4	3.1	3.2	3.3	3.1	3.2	2.9	3.1	3.1
Vitesse de circulation (PIB/M2, fin de période)	3.3	3.2	2.9	3.1	3.0	3.0	3.1	2.9	3.0	2.8
Prix à la consommation (glissement, var. annuel)	10.5	9.0	7.3	...	2.1	...	2.0	8.5	8.7	8.1
PIB réel (variation annuelle)	2.3	1.1	0.1	4.0	5.2	4.0	5.2	4.0	5.2	4.6
PIB aux prix courants (variation annuelle)	8.7	10.9	7.6	12.6	15.6	12.6	15.6	12.6	15.6	13.6

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

¹ Fin de période.² Programme comme établi au moment de la 6^{ème} et 7^{ème} revue FEC.

Tableau 4. Guinée : Balance des paiements, 2013–19
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019
			Est.	Prog. ¹	Proj.	Proj.		
Exportations, f.à.b.	1,825	1,911	1,558	1,372	1,925	2,199	2,688	2,980
Produits miniers	1,648	1,736	1,381	1,210	1,723	2,034	2,507	2,778
Autres produits	177	175	177	162	201	164	181	201
Importations, f.à.b.	-1,861	-2,348	-2,192	-1,782	-2,278	-2,340	-2,458	-2,688
Produits alimentaires	-243	-295	-276	-249	-302	-345	-353	-363
Autres produits de consommation	-263	-310	-290	-285	-307	-327	-349	-376
Produits pétroliers	-402	-533	-498	-224	-443	-544	-596	-645
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-953	-1,209	-1,128	-1,023	-1,227	-1,124	-1,160	-1,303
Solde du commerce des services	-683	-506	-447	-523	-412	-402	-635	-706
Exportations de services	104	47	56	136	85	93	103	114
Importations de services	-786	-554	-503	-658	-497	-495	-738	-820
Solde des revenus	-599	-416	-277	-190	-197	-411	-507	-644
<i>Dont</i> : Intérêts au titre de la dette publique	-10	-13	-15	-37	-29	-43	-32	-28
Transferts, <i>dont</i> :	268	185	-6	262	133	112	149	158
<i>Dont</i> :								
Transferts privés nets	242	64	-17	167	39	75	110	115
Transferts officiels	26	120	12	95	94	37	40	43
Solde courant								
Transferts officiels inclus	-1,050	-1,175	-1,363	-860	-830	-843	-763	-900
Transferts officiels exclus	-1,075	-1,295	-1,375	-955	-924	-880	-803	-943
Compte de capital	79	61	79	182	62	150	165	177
Transferts publics	67	46	33	166	46	133	148	160
Compte d'opérations financières	939	799	874	784	870	806	655	671
Secteur public (moyen et long terme)	169	119	172	124	40	67	161	133
Prêts-projets	183	60	187	117	73	112	122	114
Financement du programme	35	118	36	71	21	0	93	84
Amortisation	-49	-60	-52	-64	-54	-45	-54	-65
Secteur public (court terme)	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement direct et autres investissements privés (net)	131	68	263	335	385	390	396	402
Secteur privé (court terme)	639	612	439	325	446	349	99	136
Erreurs et omissions	61	254	63	0	0	0	0	0
Solde global	29	-62	-347	106	102	113	57	-52
Financement	-29	62	347	-156	-125	-169	-149	-64
Variation des avoirs extérieurs nets	-34	50	387	-156	-102	-169	-149	-64
<i>Dont</i> :								
Obligations financières envers le FMI (net)	28	96	33	0	22	0	0	0
Variation des réserves officielles brutes	-61	-47	291	-156	-147	-169	-149	-64
Variations de arriérés (-=reduction) ²	4	7	11	-94	-90	0	0	0
Allègement de la dette ²	1	5	13	94	90	0	0	0
Besoin de financement	0	0	0	51	22	57	92	116
Decaissement attendu du FMI	0	0	0	51	22	0	0	0
Pour mémoire :								
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)								
Transferts officiels inclus	-17.2	-17.6	-20.2	-13.1	-12.2	-12.1	-10.3	-11.3
Transferts officiels exclus	-17.6	-19.4	-20.4	-14.5	-13.6	-12.6	-10.8	-11.8
Solde global (pourcentage du PIB)	0.5	-0.9	-5.2	1.6	1.5	1.6	0.8	-0.6
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	31.5	29.3	23.9	22.9	29.7	32.9	37.7	38.8
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-43.3	-43.4	-40.0	-37.1	-41.0	-40.7	-43.2	-44.0
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	2.1	1.0	3.9	5.1	5.7	5.6	5.3	5.0
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	3.0	3.7	2.2	3.0	3.0	3.2	3.4	3.7
PIB nominal (millions de dollars EU)	6,119	6,685	6,738	6,574	6,776	6,970	7,398	7,964
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	6,910	7,015	7,489

Sources : Autorités guinéennes et estimations et projections des services du FMI.

¹ Projections et programme comme établis au moment de la 6ème et 7ème revue FEC.

² Pour 2015, les prévisions d'effacement des arriérés de dette pour les créanciers ne faisant pas partie du Club de Paris et les créanciers commerciaux par allègement de la dette.

Tableau 5. Guinée : Critères de réalisation et objectifs indicatifs, Accord FEC, 2015–16¹
(en milliards d francs guinéens, sauf indication contraire)

	2015												2016							
	Mars				Juin				Sep.				Mars				Juin			
	Objectif Indicatif	OI Rév.	Act.	Statut	Critère de Réalisation	CR Rév.	Act.	Statut	Objectif Indicatif	OI Rév.	Act.	Statut réalisé	OI proposé	OI Rév.	Act.	Statut	CR proposé	CR Rév.	Act.	Statut
Critères de réalisation quantitatifs																				
Solde de base (plancher ; variation cumulée pour l'année)	-773	-794	-619	Réalisé	-1,276	-1,272	-1,373	Non réalisé	-2,101	-2,108	-3,022	Non réalisé	-743	-983	664	Réalisé	-682	-393	417	Réalisé
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond ; stock)	4,048	3,997	5,667	Non réalisé	4,628	4,536	6,604	Non réalisé	5,109	4,677	7,437	Non réalisé	7,414	8,164	7,312	Réalisé	7,329	8,227	7,310	Réalisé
Financement intérieur net du gouvernement auprès des banques (plafond ; variation cumulée pour l'année)	394	344	341	Réalisé	794	702	996	Non réalisé	1,194	762	2,449	Non réalisé	-135	614	-593	Réalisé	-186	712	-322	Réalisé
Réserves internationales nettes de la banque centrale (plancher ; stock); millions de dollars EU ²	482	493	292	Non réalisé	419	417	157	Non réalisé	369	372	205	Non réalisé	248	138	235	Réalisé	256	127	280	Réalisé
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale (plafond); millions de dollars EU ^{3,4}	80	80	119	Non réalisé ⁵	80	80	152	Non réalisé ⁵	80	80	152	Non Réalisé ⁵	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la banque centrale (plafond); million de \$EU ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé
Objectifs indicatifs																				
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁶	1,252	...	1,268	Réalisé	2,616	2,616	2,121	Non réalisé	4,124	4,124	2,461	Non réalisé	1,252	1,252	508	Non réalisé	2,849	2,849	2,799	Non réalisé
<i>Pour mémoire:</i>																				
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale ; millions de dollars EU cumulés		780		780	
Base monétaire	6,620	...	8,764		6,760	...	8,787		6,889	...	8,857		9,016	...	8,787		9,072	...	9,324	
Assistance extérieure nette	196	...	300		404	...	381		317	...	354		1,193	...	-6		1,371	...	-73	
dont subventions et prêts liés à Ebola	99		259		268		
Variation nette des dépenses en cours	-38	...	13		-75	...	35		-113	...	290		-100	...	110		-147	...	110	

Sources : autorités guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Les définitions et les ajustements sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Calculé sur base des taux de change du programme.

³ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35 % ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

⁴ Critère de réalisation continu.

⁵ Correspond à l'émission de la garantie de 65 millions d'euros sur le prêt non-concessionnel pour le projet routier Kankan-Kissidougou et pour la nouvelle dette de 79 millions d'euros pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

⁶ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

Tableau 6. Guinée : Aide extérieure, arriérés « programme », recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2014-16

(en milliards de francs guinéens, montants cumulés à partir du début de l'exercice budgétaire)

	2014			2015						2016			
	Dec.		Diff.	Mar.		Juin		Sep.		Mar.		Juin	
	Prog.	Act.		Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Prel.
Assistance extérieure r	1,003	2,012	1,009	196	300	404	414	317	386	878	-6	868	-73
Aide budgétaire	993	1,676	682	298	270	668	358	668	358	1,193	116	1,371	221
Dons	720	845	125	298	0	668	89	668	89	580	116	758	221
Emprunts	273	830	557	0	270	0	270	0	270	613	0	613	0
Dons et prêts liés à f	595	763	168	...	99	...	259	...	268
Service de la dette e:	-596	-511	85	-101	-76	-264	-243	-350	-317	-315	-112	-503	-352
Intérêt	-104	-92	12	-47	-39	-66	-54	-110	-110	-168	-56	-197	-143
Principal	-492	-419	74	-54	-37	-198	-189	-240	-207	-147	-56	-306	-209
Variation nette des a	11	85	74	0	7	0	40	0	78	0	-10	0	58
Variation nette des	-878	52	930	-57	7	-57	5	-57	43	0	-10	0	-10
Allègement de la d	889	33	-856	57	0	57	35	57	35	0	0	0	68
Arriérés du programr	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes minières exce	435	0	-435	0	0	0	0	0	0	0	409	0	0
Variation nette des dé	5	45	40	-38	13	-75	35	-113	290	-100	110	-147	110

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Pour 2014, corrigé pour un signe incorrect sur les paiements d'intérêts au moment de la demande de la FCR.

Tableau 7. Guinée : Besoins et sources de financement extérieur, 2013–20
(en millions de dollars)

	2013	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020
				Est	Prog. ¹ Proj.				
1. Besoins bruts de financement	1,143	1,283	1,076	1,254	1,222	1,078	988	1,055	1,167
Déficit du compte extérieur courant	1,075	1,295	1,375	955	924	880	803	943	898
Solde du compte de capital ¹	-12	-15	-16	-16	-16	-17	-17	-18	-18
Amortissement de la dette	49	60	52	64	54	45	54	65	70
Variation nette des arriérés de paiement ²	-4	-7	-11	94	90	0	0	0	0
Accumulation de réserves brutes	61	47	-291	156	147	169	149	64	221
Remboursements FMI ³	-28	-96	-33	0	22	0	0	0	-4
2. Financement disponible	1,143	1,283	1,079	1,203	1,155	1,021	896	939	1,049
Investissement direct étranger, net ⁴	770	680	702	660	830	739	494	538	650
Décaissements identifiés	311	345	269	449	234	282	402	400	399
Dons	92	166	45	261	140	170	188	202	216
Projets	67	46	33	166	46	133	148	160	170
Programme	26	120	12	95	94	37	40	43	45
Prêts	218	179	223	188	94	112	214	198	183
Projets	183	60	187	117	73	112	122	114	108
Programme	35	118	36	71	21	0	93	84	75
Autres flux	61	254	66	0	0	0	0	0	0
Allègement de dette ^{2,3}	1	5	43	94	90	0	0	0	0
3. Besoin de financement résiduel	0	0	-3	51	67	57	92	116	119
Remboursements FEC et FRC	28	96	-3	51	22	0	0	0	0

Sources : autorités guinéennes ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Programme comme établi pour la 6ème et 7ème revue FEC.

² Exclut transferts publics et don en capital du CCR Trust pour allègement de la dette.

³ Projection de l'apurement des arriérés de dette envers les créanciers hors Club de Paris officiels et les créanciers commerciaux par voie d'allègement de la dette.

⁴ En 2015, inclut l'annulation de la dette (repaitements du FMI) et l'allègement de la dette dans le cadre du CCR Trust.

⁵ Inclut les flux financiers privés de court terme.

Tableau 8. Guinée : Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2015–25¹

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Real.					Projections					
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant											
Encours de crédit	142.79	161.15	161.15	161.15	158.20	129.97	95.40	60.82	33.58	10.02	1.84
Pourcentage de la quote part ²	133.32	75.24	75.24	75.24	73.86	60.68	44.54	28.39	15.68	4.68	0.86
Principal	21.40	0.00	0.00	0.00	2.95	28.23	34.58	34.58	27.23	23.56	8.19
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.34	0.30	0.24	0.16	0.10	0.05	0.01
Obligations envers le FMI sur la base des nouveaux tirages dans le cadre de la FEC											
Encours de crédit	0.00	18.36	18.36	18.36	18.36	18.36	18.36	14.69	11.02	7.35	3.67
Pourcentage de la quote part ²	0.00	8.57	8.57	8.57	8.57	8.57	8.57	6.86	5.14	3.43	1.71
Principal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	3.67	3.67	3.67	3.67
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.05	0.05	0.05	0.04	0.03	0.02	0.01
Total des obligations sur la base du crédit existant et nouveau											
Encours de crédit	142.79	179.51	179.51	179.51	176.56	148.33	113.76	75.51	44.60	17.37	5.51
Pourcentage de la quote part ²	66.66	83.81	83.81	83.81	82.43	69.25	53.11	35.25	20.82	8.11	2.57
Pourcentage des réserves internationales disponibles brutes	43.34	41.26	32.38	27.26	25.16	17.33	10.80	6.78	3.73	1.35	0.37
Principal	21.40	0.00	0.00	0.00	2.95	28.23	34.58	38.25	30.91	27.23	11.86
Commissions et intérêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.38	0.35	0.28	0.20	0.13	0.07	0.03
Paiements total au FMI	0.00	0.00	0.00	0.00	3.34	28.58	34.86	38.45	31.03	27.30	11.89
Pourcentage des exportations de biens et services	0.00	0.00	0.00	0.00	0.15	1.23	1.41	1.48	1.15	0.97	0.40
Pourcentage du service de la dette extérieure	0.00	0.00	0.00	0.00	4.53	33.54	29.81	23.61	18.35	16.06	6.55
<i>Pour mémoire:</i>											
Décassements	45.14	36.72									
Exportations de biens et services (millions de dollars US)	1,613.5	2,009.4	2,291.5	2,790.8	3,093.5	3,291.2	3,507.2	3,684.7	3,831.5	3,986.7	4,168.7

Source : autorités guinéennes ; et projections des équipes du FMI.

1 Les intérêts dans le cadre du RPC sont levés jusqu'à fin 2016. Les intérêts dans le cadre du RCF sont fixés à 0 pourcent et ne sont plus assujettis à des revues biennuelles par le Conseil d'Administration. Les taux suivants sont assumés après 2016 : les commissions prévues entre 2017 et 2018 sont basées sur 0/0.25/0.25 pourcent par an pour le FEC, FCC, et FCE, respectivement, et après 2018 0.25/0.5/0.25.

2 Le quota de la Guinée a augmenté le 11 Février 2016, passant de 107,1 millions de DTS à 214 millions de DTS.

Tableau 9. Guinée : Indicateurs de la solidité financière, 2010–16
(en fin de période, sauf indication contraire)

Éléments ²	Dec-10	Dec-11	Dec-12	Dec-13	Dec-14	Dec-15	Mar-16	Juin-16
Adéquation du Capital								
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction	17.0%	14.6%	18.2%	15.6%	17.3%	16.5%	16.7%	17.5%
Pourcentage des banques supérieures ou égale à 10%	100.0%	83.3%	92.3%	93.0%	93.0%	100.0%	93.0%	93.0%
<i>Total actif de ces Banques/total actif du système</i>	<i>100.0%</i>	<i>58.8%</i>	<i>98.5%</i>	<i>94.5%</i>	<i>94.2%</i>	<i>100.0%</i>	<i>93.8%</i>	<i>94.4%</i>
Pourcentage des Banques au dessous de 10 et au dessus de	0.0%	16.7%	7.7%	7.0%	7.0%	0.0%	6.7%	6.7%
<i>Total actif de ces Banques/total actif du système</i>	<i>0.0%</i>	<i>41.2%</i>	<i>1.5%</i>	<i>5.0%</i>	<i>5.8%</i>	<i>0.0%</i>	<i>6.2%</i>	<i>5.6%</i>
<i>Pourcentage des Banques au dessous de 6 pourcent minimu.</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>	<i>0.0%</i>
Fonds propres/total des actifs	7.8%	8.2%	11.6%	11.8%	12.5%	11.5%	13.1%	13.6%
Qualité des actifs								
Prêts improductifs bruts/ total des prêts	5.9%	3.2%	4.8%	6.5%	4.1%	6.2%	6.3%	7.9%
Prêts improductifs nets des provisions/capital	2.5%	3.5%	3.5%	11.2%	12.6%	9.9%	24.4%	26.6%
Prêt en devise/ total des prêts	36.0%	48.1%	22.6%	23.1%	28.1%	30.7%	29.3%	26.6%
Benefices et Profits								
ROA	2.0%	2.5%	2.2%	2.2%	1.8%	2.2%	0.6%	1.1%
ROE	35.1%	41.3%	28.8%	27.8%	21.2%	27.4%	7.0%	13.3%
Autres charges bancaires/PNB	14.0%	24.5%	57.9%	93.1%	133.8%	156.5%	77.6%	58.7%
Frais du personnel/PNB	22.0%	18.5%	20.7%	21.1%	21.1%	20.3%	17.5%	19.3%
Commission/PNB	48.0%	55.7%	91.1%	124.8%	164.7%	182.4%	54.8%	58.5%
Autres frais généraux/PNB	29.6%	26.5%	29.1%	31.5%	30.5%	27.4%	26.4%	27.7%
Liquidité								
Actif liquide/total actif	75.9%	69.0%	67.3%	62.3%	56.6%	46.6%	43.5%	44.9%
Actif liquide/passif court terme	86.1%	74.1%	77.4%	72.5%	67.1%	60.2%	56.7%	59.1%
Total des prêts/total des dépôts	24.6%	38.1%	38.0%	45.7%	56.4%	58.5%	63.6%	59.3%
Actif liquide/total des dépôts	91.4%	91.1%	85.5%	80.6%	74.8%	66.7%	66.0%	67.4%
Sensibilité au risque de marché								
Les engagements en devise/total passif	22.0%	28.0%	33.0%	26.5%	23.2%	23.9%	27.9%	28.7%
Les dépôts en devise/les réserves officielles	89.0%	36.0%	55.0%					

Source : BCRG.

Tableau 10. Guinée : Matrice d'évaluation des risques (RAM)

Sources des risques	Vraisemblance relative	Impact en cas de matérialisation	Réaction en cas de matérialisation
Vigueur persistante du dollar sous l'effet du durcissement ou de la plus grande instabilité de la conjoncture financière mondiale	Élevée	Modéré La compétitivité pourrait être davantage entravée et les volants de réserves être mis à rude épreuve.	Faire avancer le calendrier des réformes structurelles pour supprimer les goulets d'étranglement et permettre une plus grande flexibilité du taux de change
Croissance structurellement faible dans des pays avancés et des pays émergents clés	Élevée (pays avancés) Moyenne (pays émergents)	Fort Les investissements dans les grands projets miniers (minerai de fer, bauxite) seraient probablement différés, ce qui entraînerait une détérioration des perspectives de croissance à moyen terme.	Intensifier les réformes structurelles et les efforts visant à améliorer le climat des affaires pour favoriser l'investissement dans les secteurs autres que le secteur minier. Permettre au taux de change d'amortir le choc
Risque accru de fragmentation/défaillance des États/effondrement de la sécurité au Moyen-Orient et dans certains pays d'Afrique	Moyenne	Modéré Détérioration de la sécurité à l'intérieur du pays. Report probable des grands projets d'investissement. Mise en question des progrès réalisés pour sortir de la fragilité.	Intensifier les réformes structurelles pour supprimer les freins à la croissance. Politique budgétaire axée sur la mobilisation des recettes, et fourniture efficiente des services publics
Détérioration de la situation sociopolitique et sécuritaire à l'intérieur du pays	Moyenne	Fort L'investissement et la croissance seraient affectés négativement, la pauvreté risquerait d'augmenter et le développement du secteur des ressources naturelles serait retardé. La mise en œuvre du programme pourrait fléchir et l'adoption des principales réformes structurelles être différée. La stabilité macroéconomique pourrait être compromise.	Recentrer les réformes sur les domaines moins sensibles au contexte sociopolitique. Viser à maintenir la discipline budgétaire
Épidémie d'Ebola prolongée et non contrôlée	Faible	Fort En dehors du bilan humain, la confiance des investisseurs et des consommateurs s'éroderait encore. Les investissements dans les grands projets miniers seraient différés, ce qui entraînerait une détérioration des perspectives de croissance.	Intensifier les réformes structurelles. L'assouplissement de la politique budgétaire devrait rester dans les limites du financement disponible et privilégier les dépenses sectorielles prioritaires.

Tableau 11. Guinée : Calendrier des décaissements et échéancier des revues de l'accord FEC, 2012-16¹

Part de la quote part ²	Millions of DTS	Date de disponibilité	Conditions de décaissement
8.571	18.360	5 mars 2012 ¹	Décaissement suite à l'approbation du Conseil de l'accord triennal au titre de la FEC
8.571	18.360	5 octobre 2012 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la première revue de l'accord au titre de la FEC
8.571	18.360	30 mai 2013 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la seconde revue de l'accord au titre de la FEC
8.571	18.360	26 février 2014 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC
8.571	18.360	11 août 2014 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la quatrième revue de l'accord au titre de la FEC
21.071	45.135	18 février 2015 ¹	Décaissement suite à l'achèvement par le Conseil de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC
4.286	9.180	22 mars 2016 ¹	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour décembre 2014 et achèvement de la sixième revue de l'accord au titre de la FEC
4.286	9.180	22 mars 2016 ¹	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2015 et achèvement de la septième revue de l'accord au titre de la FEC
8.571	18.360	15 août 2016	Observation de tous les critères de réalisation pertinents, y compris le critère de réalisation pour juin 2016 et achèvement de la huitième revue de l'accord au titre de la FEC
81.071	173.655	Total	

Source : Services du FMI.

1 Date de décaissement effectif.

2 Tous les pourcentages de la quote part sont présentés pour refléter le nouveau quota de la Guinée dans le cadre de la quatorzième revue générale de la quote part. Les montants en DTS restent identiques sauf pour les montants rephasés pour la sixième et septième revues.

Annexe I. Lettre d'Intention République de Guinée



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Conakry, le 13 octobre 2016

BANQUE CENTRALE DE
LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

À :
Madame Christine Lagarde
Directrice Générale
Fonds Monétaire International
Washington, D.C., 20431
États-Unis d'Amérique.

Objet : Lettre d'intention sur les Politiques Économiques et Financières.

Madame la Directrice Générale,

1. Nous vous faisons parvenir, ci-joint, le Septième supplément à la Déclaration de Politiques Economiques et Financières qui examine la mise en œuvre de notre programme appuyé par un accord au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) au cours de la première moitié de 2016, et décrit nos politiques pour le reste de l'année 2016. Il passe en revue également les engagements du Gouvernement dans le cadre de la Facilité de Crédit Rapide (FCR) et l'allègement de la dette lié au Fonds fiduciaire d'Assistance et de Riposte aux Catastrophes (FARC) pour permettre à la Guinée de faire face aux effets de l'épidémie d'Ebola.

2. La mise en œuvre du programme au cours de la première moitié de 2016 a été favorisée par un contexte socio-politique apaisé résultant du dialogue et d'une recherche de compromis avec les partenaires sociaux et les partis politiques. L'activité économique se remet des effets de l'épidémie d'Ebola après que notre pays a été déclaré exempt de l'Ebola par l'Organisation Mondiale de la Santé le 1^{er} juin 2016. La maladie a causé 2.544 pertes en vies humaines avec des effets socioéconomiques dévastateurs. A la suite de l'éradication de l'épidémie Ebola, le climat des affaires a connu une amélioration avec le regain de confiance des investisseurs et des consommateurs, notamment dans le secteur minier. Dans ce contexte, nous prévoyons une reprise de la croissance à 5,2 pour cent en 2016 grâce à l'amélioration de la desserte en électricité, à l'augmentation rapide de la production d'une société d'exploitation de bauxite qui a démarré ses activités en 2015 et à l'exécution des projets d'extension dans le secteur de la bauxite, ainsi qu'à la croissance soutenue de

la production agricole. L'inflation devrait augmenter légèrement à 8.7 pour cent en glissement annuel à fin 2016, en raison des pressions croissantes de la demande et de l'appréciation du dollar américain. Il est prévu que l'augmentation du crédit bancaire au secteur privé continue de décélérer en 2016 par rapport à son taux de croissance de pointe en 2014-15. Les réserves de la Banque Centrale devraient augmenter pour atteindre confortablement l'objectif de trois mois d'importations en fin d'année.

3. La performance dans la mise en œuvre du programme FEC s'est nettement améliorée. Nous avons respecté tous les critères de performance (CP) de fin juin et tous les critères de réalisation continus du programme à ce jour, ainsi que tous les objectifs indicatifs pour fin mars et fin juin, excepté un seul. Un élément clé de notre performance a été l'exécution prudente du budget avec un excédent budgétaire de base à fin juin de 0,7 pourcent du PIB par rapport à l'objectif de déficit de 1,2 pourcent du PIB. Le resserrement de la politique budgétaire qui va au-delà de ce qui est prévu par le programme reflète l'impact d'une politique monétaire restrictive sur la liquidité bancaire et les insuffisances de l'aide étrangère. La baisse du crédit bancaire au gouvernement a compensé l'augmentation des avoirs extérieurs nets et permis de maintenir la croissance de la masse monétaire dans les limites du programme. Nous avons modifié la loi sur la Banque Centrale pour interdire les garanties de la BCRG, conformément à notre engagement sur le cas de la communication d'informations erronées, et adopté le plan de réforme de la fonction publique, un des repères structurels du programme. Les autres réformes structurelles du programme FEC ont continué d'enregistrer des retards dus à nos capacités limitées.

4. Les perspectives économiques sont bonnes et la croissance économique réelle devrait continuer à s'affirmer pour s'établir à 4,6 pour cent en 2017. Elle sera soutenue par l'entrée en production de nouvelles entreprises et par les projets d'expansion des principales sociétés existantes dans le secteur minier, ainsi que par les effets positifs sur la production agricole des mesures mises en œuvre par le gouvernement pour augmenter les rendements. La fin de l'épidémie Ebola facilitera le développement des services et du secteur manufacturier, qui bénéficieront également durant toute l'année de l'impact de l'augmentation de la production d'électricité à partir du barrage de Kaleta et des producteurs privés qui gèrent les nouvelles centrales thermiques. La relance économique dépendra aussi de la préservation de la quiétude socio-politique pour faciliter le retour de l'investissement privé et la mise en œuvre des politiques engagées par le gouvernement pour maintenir la stabilité macroéconomique.

5. Le gouvernement mettra en œuvre les politiques discutées dans le cadre du programme FEC en cours pour le reste de l'année 2016 et pour 2017, afin d'atteindre les objectifs de la relance Post-Ebola :

- Des mesures visant à transférer sur le compte unique du trésor public le montant budgétisé des redevances de téléphonie mobile autorisées par la loi de finance 2016 seront mises en œuvre pour un montant correspondant à 0,4 pourcent du PIB, en vue de limiter les dépenses publiques aux possibilités de financement non inflationnistes, tout en préservant les dépenses en faveur des secteurs prioritaires.
- Nous avons augmenté les tarifs de l'électricité de 25 pourcent (action préalable) le 1er octobre 2016, pour les rapprocher du niveau permettant d'assurer le recouvrement des coûts, réduisant ainsi les besoins de subventions budgétaires au secteur.

- Nous intensifierons nos efforts dans la mise en œuvre des réformes structurelles, y compris la finalisation de tous les repères structurels de la FEC d'ici fin 2016. Le gouvernement a approuvé un plan détaillé pour atteindre cet objectif. En outre, nous procéderons à la publication des résultats de l'audit des marchés publics de 2013-15, dans le but de promouvoir la transparence dans l'utilisation future des fonds publics.
- Nous alignerons le budget de l'année 2017 sur le financement disponible. Cela se traduira par un solde budgétaire hors dons de 3,7 pourcent du PIB. Pour atteindre cet objectif, nous maintiendrons la plupart des mesures du budget de 2016, la masse salariale en-dessous de 5,6 pourcent du PIB, et nous rationaliserons les subventions.
- Nous relâcherons de façon modeste et progressive notre politique monétaire restrictive, en vue de mettre suffisamment de ressources à la disposition de l'économie nationale, et finaliserons les réformes sur le mécanisme de détermination du taux de change.
- Nous mettrons en place un programme de réformes structurelles réaliste, pour soutenir notre stratégie de croissance à moyen terme.
- L'ensemble de ces mesures, ainsi que la hausse marquée de la production agricole nous permettront de réduire l'inflation à 8,1 pourcent en glissement annuel et améliorer la couverture des importations par les réserves de la Banque Centrale à 3,2 mois à la fin de l'année 2017.

6. Sur la base des progrès réalisés et des dispositions prises dans le cadre de l'atteinte des objectifs du programme FEC en 2016, nous sollicitons l'approbation de la huitième et dernière revue de ce programme. À cet égard, nous demandons le décaissement de 18,36 millions de DTS, équivalant à 8,6 pourcent de notre quota. Nous sollicitons également une extension de l'arrangement au 15 novembre 2016 pour laisser le temps au dernier décaissement. L'accès aux ressources du Fonds devrait être considéré comme un élément catalyseur pour nos donateurs et bailleurs de fonds, avec à la clé l'amélioration de nos réserves internationales, la couverture partielle des besoins de financement de la balance des paiements résultant des chocs exogènes. L'appui total du FMI en 2016 devrait permettre de couvrir à peu près 44 pourcent des besoins de financement projetés de la balance des paiements.

7. Le Gouvernement sollicite des discussions avec le FMI pour envisager un programme successeur après la conclusion de la huitième et dernière revue du programme en cours et l'adoption du nouveau Plan National de Développement Économique et Social 2016-2020 (PNDES) que nous entendons finaliser avant la fin de l'année 2016, dans le but général de consolider nos efforts de stabilité macroéconomique et de mieux préparer la Guinée à réduire les coûts des facteurs, attirer les investissements et de mobiliser son énorme potentiel de croissance, dans le cadre intégré des Objectifs du Développement Durable (ODD).

8. Le gouvernement mettra en œuvre un programme économique viable, avec notamment un budget entièrement financé pour le reste du programme FEC et pendant l'année 2017. Toutefois, il pourrait envisager des mesures supplémentaires nécessaires à l'atteinte de cet objectif. À cet effet, le gouvernement consultera les services du FMI avant l'adoption de telles mesures ou de toute modification de celles prévues dans la présente lettre d'intention, soit à sa propre initiative ou à la demande de la Directrice Générale du Fonds, et ce, conformément à la procédure du FMI, relative à ces genres de consultations. Le Gouvernement s'engage à ne prendre aucune mesure ou politique

susceptible d'aggraver les problèmes de la balance des paiements de la Guinée et de mettre à la disposition du FMI toute information nécessaire aussi bien au suivi de la mise en œuvre des mesures qu'à la réalisation des objectifs du programme.

9. Conformément à notre politique de transparence de l'action gouvernementale, nous autorisons la publication de cette lettre, de la Déclaration de Politiques Economiques et Financières, et du Protocole d'Accord Technique, ainsi que du Rapport des Services du FMI sur la huitième revue de l'accord FEC.

Veillez Agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de toute notre considération.

_____/s/_____
Malado Kaba

Ministre de
L'Économie et des Finances

_____/s/_____
Louncy Nabé

Gouverneur de la Banque Centrale de la
République de Guinée

Pièces jointes

- ✓ Septième supplément à la Déclaration de politiques économique et financière
- ✓ Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Guinée : Septième Supplément à la Déclaration des Politiques Économique et Financière

Le 13 octobre 2016

DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS ET MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

1. Les développements récents laissent apparaître une reprise de la croissance économique qui devrait dépasser les prévisions du programme. Les secteurs moteurs de la reprise sont les moins touchés par l'épidémie ou qui connaissent des chocs positifs de l'offre (l'exploitation minière, l'agriculture, et l'énergie). Les données de fin mai montrent une accélération de l'extraction de l'or et de la bauxite et une plus grande production d'électricité. L'inflation a augmenté à 8,4 pourcent en août, tirée par la hausse des prix des denrées alimentaires importées. Les données disponibles sur les importations font ressortir un redressement de la demande globale principalement tirée par la consommation privée, notamment des entreprises dans le secteur minier. La demande a fortement augmenté pour le capital et les biens intermédiaires utilisés pour les activités extractives dans les grands projets d'exploitation minière. Le resserrement de la liquidité bancaire a fait grimper les taux d'intérêt d'environ 300 points de base et a ralenti la croissance du crédit octroyé par les banques commerciales. Les créances douteuses (CD) ont augmenté à 7½ pourcent à fin juillet, en raison des difficultés rencontrées par les importateurs à la suite de la dépréciation de 12 pourcent du taux de change en début 2016, les effets d'entraînement du rééchelonnement des garanties de la banque centrale, et les arriérés du budget national vis-à-vis des fournisseurs locaux. Les réserves internationales de la BCRG ont augmenté à 2,4 mois d'importations en juillet, alors que le marché des taux de change s'est stabilisé après la réforme du mécanisme de taux de change en janvier 2016 ; la prime auprès du marché des bureaux de change, qui a augmenté à environ 3% en juillet, est retombée à environ 1% au début de septembre.

2. La performance dans la mise en œuvre du programme FEC s'est améliorée de manière significative. Nous avons atteint tous les objectifs indicatifs (IT), à l'exception d'un seul pour fin mars et fin juin, et tous les CP de fin juin ont été atteints. Pour atteindre cet objectif, nous avons maintenu les dépenses discrétionnaires, en particulier dans les secteurs non prioritaires, en deçà de leur niveau dans la loi de finance, en dépit d'une légère plus-value de recettes. Ceci a permis de remplir le CP sur le solde budgétaire de base avec une marge significative. Le resserrement budgétaire au-delà des projections du programme reflète un manque à gagner de l'aide étrangère et des difficultés à refinancer les bons du Trésor en dépit d'une augmentation de 300 points de base des taux d'intérêt. Nous avons exécuté plusieurs mesures structurelles correctives liées à la communication d'informations erronées sur la dette extérieure, y compris les modifications des statuts de la banque centrale (BCRG) pour interdire les garanties de la BCRG, l'accélération de l'adoption des normes IFRS à fin 2017, l'audit des marchés publics garantis par la banque centrale et des mesures visant à renforcer la gestion de la dette. Cependant, les réformes structurelles continuent d'enregistrer des retards, en raison des contraintes sur nos capacités humaines et institutionnelles et nous prévoyons d'achever les réformes restantes d'ici la fin de l'année, sur la base d'un plan détaillé approuvé par le gouvernement pour guider nos actions.

3. Nous avons accéléré la mise en œuvre des réformes structurelles, y compris celles liées à la transparence budgétaire et à la gestion de la dette.

- Le gouvernement a rempli un repère structurel du programme FEC à travers l'approbation le 25 août 2016 du plan de réforme de la fonction publique sur la base des résultats de l'enquête biométrique effectuée avec le soutien de la Banque mondiale.
- Nous avons terminé la deuxième phase de l'audit sur les arriérés intérieurs, et nous approuverons un plan d'apurement de ces arriérés (repère structurel à fin avril 2016) pour contribuer à l'amélioration des bilans des entreprises privées.
- Le manuel des procédures de gestion de la dette a été finalisé et est opérationnel depuis Décembre 2015 grâce à l'assistance technique, y compris la formation, de l'UE et d'autres.
- Nous avons terminé l'audit, par une firme étrangère de bonne réputation, des contrats de marchés publics dans la période 2013-2015. Nous entendons publier ce rapport, conformément à notre politique de transparence.
- Dans le secteur minier, nous avons (i) clôturé le 9 avril 2016 le processus de revue des titres et conventions miniers ; (ii) mis en œuvre les recommandations de l'Audit institutionnel du Ministère des Mines et de la Géologie pour adapter sa structure avec les enjeux et les défis du secteur ; (iii) moderniser le cadastre pour rendre plus transparente la gestion des titres miniers avec la mise en place d'une nouvelle procédure d'octroi des titres depuis le 1^{er} septembre 2016. Un portail sera bientôt opérationnel pour offrir la possibilité aux investisseurs de consulter le cadastre minier en ligne ; (iv) mis en place le 8 juillet le guichet unique pour le traitement des autorisations des sociétés minières dont le personnel a été recruté afin d'opérationnaliser le Comité Interministériel de Suivi des Projets Miniers Intégrés ; et (v) lancer le 3 juin 2016 l'Initiative pour un Développement Minier Responsable avec l'appui du World Economic Forum, de la SFI, de la Banque Mondiale, de la GIZ, du PNUD, et du Centre Africain pour le Développement Minier, pour améliorer les relations entre les entreprises minières et les communautés riveraines.

4. Notre politique monétaire prudente a permis de reconstituer les réserves internationales de la banque centrale et de maintenir l'inflation à un chiffre.

La banque centrale a maintenu son taux de politique monétaire à 12,5 pourcent et le taux de réserves obligatoires à son niveau élevé de 18 pourcent pour contenir l'impact sur l'inflation et les réserves de l'importante liquidité injectée dans l'économie en 2014-15 au travers des prêts garantis par la banque centrale de projets publics pré-financés par des compagnies privées. Les avoirs intérieurs nets de la banque centrale ont diminué alors que le Trésor Public a commencé à rembourser les avances consenties l'année passée par la BCRG. À fin juin 2016, le crédit au secteur privé, hors garanties de la BCRG, a continué à diminuer, reflétant un financement du gouvernement par les banques commerciales qui était 12 pourcent en dessous de son niveau de fin 2015. Pour renforcer les opérations du marché monétaire et assouplir les conditions de liquidité, la BCRG a introduit en avril 2016 une seconde facilité de refinancement (le TPO, Taux des Pensions Overnight). Le 11 août 2016, la banque centrale a mis en œuvre une nouvelle instruction permettant aux banques de constituer des réserves obligatoires en devises étrangères sur leurs dépôts en devises, afin de réduire les pressions sur la liquidité en monnaie locale. Un nouveau code d'assurance a été approuvé par le parlement en juin 2016 pour mettre la supervision du secteur en conformité avec les standards internationaux.

5. Les indicateurs de solidité financière se sont quelque peu détériorés à fin juin 2016. La

détérioration reflète le rééchelonnement des prêts garantis par la banque centrale pour les mettre en conformité avec la capacité de la banque centrale à rembourser les arriérés intérieurs du gouvernement qui ont entraîné une nette augmentation des créances douteuses pendant le premier semestre de 2016. De plus, quatre banques ne respectent pas les exigences en matière de liquidité en devises étrangères à cause de difficultés avec les prêts garantis en devises étrangères, tandis que le ratio fonds propres sur avoirs pondérés par les risques (17,5 pourcent) était un point de pourcentage plus bas qu'un an auparavant. Six banques ne respectent toujours pas les exigences de capital minimum et de fonds propres nets. Cinq de ces banques ont cependant communiqué leurs plans d'action pour augmenter leur capital.

6. L'auditeur externe a certifié les données du programme de la BCRG à fin juin 2016. Le rapport confirme les critères de performance à fin juin 2016 sur les réserves internationales de la BCRG et ses avoirs intérieurs nets.

PERSPECTIVES MACROÉCONOMIQUES

7. Les perspectives pour le reste de 2016 et le moyen terme sont bonnes et nous permettront de renforcer les réserves internationales de la BCRG et de maintenir l'inflation à un chiffre, tout en augmentant la croissance et en réduisant la pauvreté. La croissance devrait atteindre 5,2 pourcent et l'inflation devrait augmenter de 7,3 percent à fin 2015 à 8,7 pourcent, du fait de la dépréciation du taux change et de l'augmentation du taux de la TVA de 18 pourcent à 20 pourcent. Le déficit du compte courant extérieur devrait baisser à 12 pourcent du PIB, permettant un renforcement des réserves internationales de la BCRG à au moins trois mois d'importations. À moyen terme, la croissance devrait atteindre 4,5 pourcent et l'inflation devrait baisser à 6 pourcent. Les projections à moyen terme reflètent le projet d'expansion de la CBG (Compagnie des Bauxites de Guinée). De nouveaux projets d'IDE dans le secteur de la bauxite annoncés récemment, avec la construction qui devrait débuter en 2016 pour certains d'entre eux, pourraient augmenter davantage la croissance. L'agriculture devrait continuer à croître, grâce à l'utilisation intensive des engrais et de l'irrigation. La croissance du secteur minier devrait atteindre 21,5 pourcent grâce au plan de production ambitieux de la Société Minière de Boké (SMB), qui a commencé ses opérations en 2015. Les activités dans les secteurs manufacturiers, de la construction et des services devraient également connaître un regain avec la réduction de l'incertitude politique et l'accélération des réformes structurelles.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

8. La stratégie budgétaire pour fin-2016 et 2017 sera fonction des financements non-inflationnistes disponibles et de notre objectif de renforcer les secteurs prioritaires. La plupart des objectifs budgétaires devraient être atteints en 2016. Un léger manque à gagner au niveau des recettes et les difficultés de financement seront compensées par des coupes de dépenses qui devraient se traduire en une légère amélioration du solde de base. Pour 2017, l'amortissement de la dette intérieure constituera un fardeau important qui nécessitera des efforts continus de consolidation budgétaire.

9. Nous visons un déficit du solde de base de 0,2 pour cent du PIB pour fin 2016, comparé à 0,4 pour cent du PIB dans le programme. Cet ajustement de 0,2 pourcent du PIB reflète la perte de l'appui budgétaire de la République du Congo (0,7 pourcent du PIB) qui sera en partie compensée par un service de la dette extérieure plus faible que prévu (0,4 pour cent du PIB) et un recours au financement intérieur plus important (0,1 pourcent du PIB). L'amélioration nette du financement intérieur reflète l'impact des arriérés non budgétisés de EDG envers Kama SA, qui ajouteront 0,2 pourcent du PIB à l'amortissement de la dette intérieure, compensé par une réduction des remboursements du stock de crédits de TVA moindre que programmée pour cause de retards dans la finalisation des discussions avec les entreprises minières sur un échéancier de paiements.

- Les revenus sont projetés à 19,0 pourcent du PIB, soit 1,3 pourcent du PIB en deçà de l'objectif du programme (sur la base du PIB révisé de fin d'année). L'essentiel de cette contreperformance est lié aux recettes non-fiscales (0,5 pourcent du PIB) du fait de retards dans la mise en œuvre des mesures prévues et de la rétention des versements de redevances collectées par les ministères sectoriels. Les recettes fiscales ne devraient être que légèrement en deçà du niveau projeté, grâce à la bonne performance prévue des taxes directes et des taxes sur les biens et services qui atténuera partiellement l'atonie des accises sur le pétrole du fait de l'augmentation des prix internationaux.
- Vu la flexibilité réduite des dépenses récurrentes, nous couperons les investissements non prioritaires afin de garder les dépenses primaires financées sur ressources domestiques à 19,2 pourcent du PIB (contre un objectif programmé de 20,2 pourcent du PIB). Sauf pour les intérêts sur la dette intérieure qui pâtiront des taux plus élevés sur les bons du Trésor (0,3 pourcent du PIB), le rythme d'exécution des autres dépenses courantes devrait s'accroître au cours des quatre prochains mois, au fur et à mesure que se déliera le financement des banques commerciales et que se déboursa le financement des bailleurs. L'essentiel de l'ajustement viendra de coupes de 1,2 pourcent du PIB dans les dépenses d'investissement financées sur ressources domestiques. Nous mettrons en œuvre ces coupes minutieusement pour minimiser leur impact sur les dépenses prioritaires.

10. Le budget 2017 maintiendra le principe d'alignement de l'enveloppe budgétaire aux financements non-inflationnistes disponibles. Nous visons ainsi un solde de base excédentaire de 1,1 pourcent du PIB qui résulte du remboursement de la dette intérieure à concurrence de 1,7 pourcent du PIB, en partie compensé par des flux nets extérieurs de 0,7 pourcent du PIB et un financement bancaire domestique de 0,6 pourcent du PIB. Le financement non-bancaire consiste en des remboursements des arriérés titrisés de EDG pour 2015 (1,1 pourcent du PIB), de même que 0,7 pourcent du PIB en amortissement de la dette intérieure nouvellement auditée et des remboursements des arriérés sur le stock de crédits de TVA, ainsi que du remboursement des avances CBG de 2015. Le financement bancaire est composé du remboursement des avances de 2015 de la BCRG (0,4 pourcent du PIB), du transfert par la BCRG du produit de l'allégement de la dette CCR au Trésor et de l'émission de bons du Trésor (1,0 pourcent du PIB). Pour ce qui est du financement extérieur, le budget bénéficiera de financements de 1,4 pourcent du PIB en appui budgétaire de la Banque mondiale, de l'Union européenne, de la Banque africaine de développement et de la France (C2D), desquels sera défalqué le service de la dette extérieure (0,6 pourcent du PIB).

11. Le budget 2017 inclut des mesures totalisant 2,9 pourcent du PIB afin de clôturer l'écart

de financement. Les principales mesures sont :

- La mise en œuvre de la flexibilité des prix des carburants afin d'atténuer l'impact de la hausse des prix internationaux du pétrole sur les recettes publiques. Nous allons intensifier la communication avec les syndicats et la société civile à cette fin.
- La poursuite de l'expansion de l'assiette fiscale et la formalisation du secteur informel en croisant les données douanières et fiscales afin d'identifier les cas de sous-déclaration, notamment pour les importations de biens de consommation par les commerçants. Nous avons pris bonne note des conseils des services du FMI visant à améliorer l'identification des contribuables ciblés et à examiner toutes les taxes affectées par la sous-déclaration.
- Le maintien de la masse salariale à 5,6 pour cent du PIB. Les réformes en cours de discussion sur la structure de l'emploi et des salaires ne seront mises en œuvre qu'après l'approbation du plan directeur de réforme de la fonction service publique.
- L'augmentation de 25 pour cent des tarifs d'électricité pour les particuliers et les entreprises au-dessus de la tranche sociale, et un meilleur recouvrement par ÉDG. Nous réviserons plus en profondeur les tarifs après la finalisation d'une étude tarifaire.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET DE CHANGE

12. La priorité de la BCRG pour 2016 demeure de renforcer les réserves internationales et de réduire l'inflation. Le dépassement des objectifs du programme dans la première moitié de 2016 suggère cependant que notre politique monétaire est plus restrictive que nécessaire pour atteindre les objectifs du programme. Nous pensons que la politique monétaire actuelle va mener au dépassement des objectifs de 2016 de réserves internationales et à un niveau d'inflation plus faible que prévu. Cependant, le crédit bancaire au secteur privé pourrait être évincé si le gouvernement augmente son recours au financement domestique pour compenser les manques à gagner au niveau de l'assistance extérieure et des recettes domestiques. Cela est particulièrement vrai, étant donné la détérioration de la liquidité bancaire qui a suivi la restructuration des garanties de la BCRG et l'accumulation d'arriérés intérieurs par le gouvernement. La banque centrale va évaluer l'impact de son instruction d'août 2016 relative aux modalités de constitution des réserves obligatoires des banques, avec l'objectif de considérer un relâchement graduel de la politique monétaire. La BCRG va considérer un relâchement graduel du taux des réserves obligatoires à partir de novembre 2016 dans le cas où l'inflation demeure en dessous de 9 percent et les réserves internationales continuent d'augmenter.

13. Le relâchement de la politique monétaire nécessite d'aligner le taux de change avec les développements du marché pour contenir la demande privée et sauvegarder les réserves internationales. Nous améliorerons la flexibilité du taux de change officiel en le maintenant aligné avec le taux des bureaux de change, avec une marge d'au plus 2 pour cent (qui représente les coûts additionnels des transactions de détail). À cette fin, nous finaliserons cette année les réformes recommandées par les missions d'assistance technique de MCM en révisant la réglementation des bureaux de change pour limiter leurs activités aux transactions de détail, et limiterons les transactions en devises étrangères de la banque centrale exclusivement au marché de gros avec les banques, tout en facilitant les transactions en devises des entreprises avec les banques. Nous solliciterons l'assistance technique du Fonds sur la gestion de la liquidité et pour la réforme de la réglementation du marché des changes.

14. Plusieurs autres mesures sont envisagées pour renforcer l'efficacité des instruments de la politique monétaire et le secteur financier. Nous mettrons en place en 2016 avec l'assistance technique et financière de la Banque mondiale, un système d'information du crédit pour soutenir l'analyse du risque par les banques et améliorer la distribution du crédit. La BCRG va s'assurer que les banques qui n'ont pas augmenté leurs fonds propres pour respecter le niveau minimum de capital de 100 milliards de GNF le feront dans les prochaines semaines. Nous avons introduit un plan d'action pour une stratégie nationale pour améliorer l'inclusion financière et un projet de loi sur la microfinance en ligne avec les standards internationaux en 2017.

15. La BCRG continuera les réformes suggérées par l'évaluation des sauvegardes. Nous allons renforcer la transparence de nos états financiers annuels en clarifiant dans ces documents la nature des risques associés avec les avoirs et les engagements financiers et en fournissant plus d'information sur les prêts au gouvernement, y compris le type et la qualité des garanties. Nous mettrons en œuvre les recommandations de l'auditeur externe concernant les faibles contrôles comptables, y compris la préparation d'un rapport sur tous les comptes d'attente identifiés par les auditeurs. Sur la base de l'assistance technique du FMI, nous signerons un mémorandum avec le gouvernement précisant le besoin de recapitaliser la BCRG ainsi que les modalités (incluant un échéancier) pour cette recapitalisation, prenant en compte le coût budgétaire et la nécessité d'assurer la flexibilité financière et opérationnelle de la BCRG.

RÉFORMES STRUCTURELLES

16. Le Gouvernement s'attèlera à finaliser l'agenda de réformes structurelles du programme et s'assurera de l'efficacité dans la mise en application des mesures déjà entamées. Nous avons adopté un plan pour finaliser les repères structurels restants et les mesures clés du programme FEC. Les mesures principales seront de chercher à finaliser les premières réformes du PREFIP, ainsi que les réformes visant à réduire l'incertitude dans le secteur minier et mettre le secteur de l'électricité sur une assise financière durable. En plus, nous allons adopter de nouvelles mesures de renforcement des marchés publics et l'indépendance de la banque centrale. La mise en vigueur des réformes déjà entamées, particulièrement dans le domaine des finances publiques, exige une formation accélérée des utilisateurs, pour lesquels nous demandons le soutien de nos partenaires.

Gestion des Finances Publiques

17. Nous finaliserons les mesures du programme FEC. Nous avons élaboré un calendrier avec des étapes claires pour la mise en œuvre de tous les repères du programme et autres mesures structurelles non réalisées d'ici fin 2016.

- La mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics avec les dispositions de la LORF (repère structurel à fin août 2016) sera réalisé d'ici fin 2016 à travers les étapes suivantes : (i) l'adoption du décret d'application de la loi sur la gouvernance des entreprises publiques; et (ii) le recensement des entités publiques, avant la mise en conformité de leurs textes (PAC, OGP, pharmacie centrale, SOTRAGUI, SNAPE, UGANC, FONDS MINIER) avec le nouveau dispositif juridique. Les parties prenantes concernées par ces nouvelles dispositions devraient être formés progressivement de façon à assurer l'efficacité de la réforme.

- Approbation d'un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011-13 de ceux des années 2005-10 d'ici fin 2016 (repère structurel à fin avril 2016). Après l'adoption du rapport d'audit final d'ici fin octobre 2016, le gouvernement lancera des consultations avec des entités privées concernées en vue de préparer un calendrier de remboursement de l'encours des arriérés.

18. Les autres mesures structurelles à mettre en œuvre dans le domaine de la gestion des finances publiques comprennent :

- Publication de l'audit des contrats publics qui ont bénéficié des garanties de la BCRG d'ici fin octobre 2016. Les conclusions du rapport nous aideront à formuler et à adopter d'ici fin 2016 un plan pour assurer la pleine application du nouveau code des marchés publics.
- Elaboration d'ici fin-décembre 2016 des nouveaux documents budgétaires dans la perspective du basculement en mode LORF.
- Production des comptes de gestion et lois de règlements des années exceptionnelles (2005-2010) en s'inspirant de l'exemple du Mali d'ici fin 2016.
- Mise en œuvre effective du nouveau mécanisme de remboursement des crédits TVA et adoption d'un programme pluriannuel d'apurement des arriérés, convenu avec les compagnies minières en 2017.

Infrastructures

19. Nous sommes en train de mettre en place le cadre institutionnel pour gérer les partenariats public-privés (PPPs). À la fin de 2015, nous avons créé le Conseil Présidentiel chargé des PPPs, et un projet de loi sur les PPPs (préparé avec l'aide de nos partenaires de développement) est actuellement en discussion. Nous avons l'intention de soumettre la loi PPP au Parlement d'ici fin 2016. Nous avons identifié un pipeline de 21 projets, dont 5 ont été priorisés. La priorité du gouvernement est la co-entreprise pour mettre en œuvre le projet Souapiti (1,6 milliard \$ EU), actuellement en cours de négociation. Nous avons également signé des accords avec 6 entreprises étrangères pour développer des projets de logement à 16.000 hectares de terres réservées 40 km à l'est de Conakry durant les cinq ans. Ce projet devrait profiter à environ 100.000 ménages à un coût estimé de 6 milliards \$ EU. Les engagements pour l'Etat (2 millions \$ EU) comprennent la route d'accès au site de développement et les réseaux d'énergie et d'eau jusqu'au point d'accès. Les autres priorités incluent le recours à la gestion privée pour la Société d'Eau de Guinée et la SOTELGUI (télécommunications), ainsi que l'hôpital régional de Matoto et un projet dans la gestion et l'élimination des déchets.

Fonction Publique

20. Nous ferons avancer la réforme de l'administration et de la fonction publique à travers les actions suivantes :

- Distribution des cartes biométriques aux fonctionnaires d'ici novembre 2016, après l'installation de machines de pointage électroniques dans les ministères en décembre 2015.
- Assainissement des fichiers des pensionnés et des contractuels d'ici décembre 2016.

- Etablissement d'un système permanent de contrôle des effectifs, des structures et de l'application des lois et règlements sur l'organisation et le fonctionnement des Services de l'Administration Publique et de Gestion des Ressources Humaines (en cours).

Secteur minier

21. Les réformes suivantes viseront à favoriser les investissements privés :

- La finalisation des textes d'application du Code Minier. Pour ce faire, un cabinet sur financement de la Banque Mondiale sera recruté.
- L'élaboration de la politique nationale de contenu local dans le secteur minier.
- La poursuite de la mise en œuvre de la politique de mutualisation des infrastructures connexes aux mines dans le corridor central (chemin de fer et port) dans la région de Kindia telle que mise en œuvre dans le corridor nord-ouest (région de Boké).
- La récupération des données géologiques détenues par AMTEC, BGR-Allemagne, la Russie et le BRGM-France pour renforcer notre connaissance du potentiel minier.
- L'équipement et l'exploitation du Laboratoire National de la Géologie pour en faire une référence en termes de qualité des prestations.
- Le renforcement des capacités humaines du Ministère avec un financement déjà obtenu auprès de la BAD.

Secteur énergétique

22. Nos efforts se concentreront sur la bonne exécution de nos sept projets prioritaires visant assurer un approvisionnement durable et la qualité des services d'électricité. L'objectif principal du contrat de gestion négocié pour une période de quatre ans est d'améliorer les performances techniques, commerciales et financières de la société en conformité avec le contrat de performance entre EDG et le gouvernement. Pour soutenir le contrat de gestion, nous avons déjà augmenté les tarifs d'électricité de 25 pourcent (action préalable) et nous allons réaliser une étude tarifaire d'ici la fin 2016 pour guider la politique tarifaire à moyen terme. Nous allons recruter l'auditeur du contrat de gestion avec Veolia pour suivre les progrès dans l'amélioration de la gestion de l'entreprise. Le gouvernement approuvera le rapport de l'auditeur et élaborera un plan convenu avec EDG pour la mise en œuvre des recommandations de l'auditeur. Pour assurer la transparence des activités gouvernementales et faciliter la recherche du financement, nous organiserons d'ici fin 2016 une table ronde avec les bailleurs de fonds intéressés à participer à la construction du barrage de Souapiti.

FINANCEMENT DU PROGRAMME

23. Le gouvernement estime que le besoin de financement du programme 2016 est entièrement couvert. Le déficit budgétaire a été réduit et maintenu au niveau des financements disponibles. L'essentiel des financements proviendra des ressources extérieures, étant donné le remboursement des avances de la banque centrale. Les décaissements du FMI dans le cadre de la FEC couvriront les besoins de financement résiduels de la balance des paiements. Vu que tous les

créanciers membres du Club de Paris et les créanciers multilatéraux ont déjà signé les accords, les autres partenaires pourraient signer les accords bilatéraux pour l'allègement de la dette au titre de l'initiative des pays pauvres très endettés (PPTE) dans un avenir proche. En outre, le gouvernement a poursuivi des discussions avec les créanciers officiels hors Club de Paris pour l'allègement de la dette. Cependant, bon nombre d'entre eux n'ont pas encore réagi à nos demandes de discussions. Le gouvernement a également invité les créanciers commerciaux à ouvrir des discussions pour apurer les arriérés, conformément à la politique du FMI en matière de prêts en situation d'arriérés, y compris à travers la réduction de la dette, mais plusieurs d'entre eux n'ont pas encore répondu.

24. Le gouvernement continuera d'accorder la priorité aux prêts concessionnels et dons

extérieurs. Conformément à la nouvelle politique des limites d'endettement du FMI, le gouvernement a préparé un plan d'emprunt extérieur pour 2017 (Tableau 4). Dans le cadre de ce plan d'endettement, le gouvernement souhaite contracter une dette extérieure d'un montant qui pourrait atteindre 780,3 millions de dollars en 2017. Avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et de l'Union européenne, le gouvernement adoptera les mesures suivantes pour renforcer la gestion de la dette.

- La politique nationale de la dette publique devrait être adoptée par le CCER d'ici fin octobre 2016. AFRITAC de l'Ouest continuera à contribuer à l'amélioration de la qualité dans l'émission de titres de créances intérieures émis par l'Etat.
- Introduction dans la Stratégie de Dette à Moyen Terme (SDMT) d'instruments à moyen terme (obligations de 2 et 3 ans d'ici 2019) et formulation d'une politique de la dette extérieure basée sur financement concessionnel d'ici 2019.

SUIVI DU PROGRAMME

25. Le gouvernement poursuivra ses efforts d'amélioration du système statistique afin d'assurer la production et la mise à disposition régulières de données statistiques de bonne qualité.

Le gouvernement demandera une assistance technique du FMI pour élaborer une gamme d'indicateurs économiques pour le suivi dans le cadre du Tableau de Bord de l'Économie, ainsi qu'une méthodologie pour réaliser des estimations de croissance annuelle en utilisant des indicateurs mensuels. Nous poursuivrons le suivi de nos politiques économiques à travers nos services compétents (entre autres, l'INS, la Direction Nationale du Plan, la Direction nationale des études économiques et de la prévision, la Direction nationale du budget, ainsi que les structures de coordination existantes qui sont désormais pleinement opérationnelles). Grâce à l'appui du gouvernement et des bailleurs de fonds, les données annuelles des comptes nationaux de la Guinée sont produites dans le délai amélioré recommandé par le SGDD. Ces comptes nationaux sont utilisés pour le cadrage macro-économique, mais les données sous-jacentes restent faibles, avec environ 60 pourcent du PIB estimé sans indicateurs directs. Le gouvernement renforcera la qualité des données économiques pour formuler les politiques et contrôler leur impact, en exécutant les opérations statistiques nécessaires à la révision des comptes nationaux et pour assurer la conformité continue avec le e-SGDD. Le gouvernement mettra en place un cadre pour la coordination des statistiques macroéconomiques et permettra d'améliorer les conditions de travail des unités chargées de la production de données statistiques, en recrutant un personnel suffisant à cet égard. Le gouvernement inclura dans le budget 2017 les crédits nécessaires pour ces services importants. Il demandera que l'AT du Fonds alloue suffisamment de ressources dans le cadre du renforcement des capacités pour améliorer les statistiques.

26. Le gouvernement demande la finalisation de la huitième revue et sollicite un décaissement de 18,36 millions de DTS au titre de la FEC équivalent à 8,6 pourcent de notre quote-part. L'appui total du FMI en 2016 atteindra 51 millions de dollars ; cela devrait couvrir environ 44 pourcent des besoins de financement résiduels pour 2016.

27. Pendant la durée du programme, le gouvernement s'engage à adopter, en consultation avec les services du FMI, toute nouvelle mesure financière ou structurelle qui pourrait s'avérer nécessaire pour la réussite du programme. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toutes les informations nécessaires au suivi de la mise en œuvre des mesures et de la réalisation des objectifs du programme.

28. Nous demandons des discussions sur un nouvel arrangement supporté par la FEC du FMI. Nous allons organiser un séminaire gouvernemental sur la mise en œuvre de l'accord FEC en cours. Les discussions sur un nouvel accord devraient prendre en compte notre nouveau document de développement économique, qui devrait être disponible d'ici fin 2016. Les besoins de financement pour la nouvelle EDD sont importants et nous examinerons les possibilités de satisfaire ces besoins dans le cadre d'un nouveau programme, tout en maintenant la soutenabilité de la dette. La révision de nos comptes nationaux pourrait améliorer notre capacité d'endettement. Nous allons également discuter avec les services du FMI les priorités d'AT dans le contexte du cadre de renforcement des capacités.

Table 1. Guinée : Critères de performance et objectifs indicatifs, FEC 2015–16¹
(milliards de francs guinéens, sauf autre indication)

	2015												2016						
	Mars				Juin				Sep.				Mars			Juin			
	Objectif Indicatif	OI Rév.	Act.	Statut	Critère de Réalisation	CR Rév.	Act.	Statut	Objectif Indicatif	Act.	Statut réalisé	OI proposé	OI Rév.	Act.	Statut	CR proposé	CR Rév.	Act.	Statut
Critères de réalisation quantitatifs																			
Solde de base (plancher ; variation cumulée pour l'année)	-773	-794	-619	Réalisé	-1,276	-1,272	-1,373	Non réalisé	-2,101	-3,022	Non réalisé	-743	-983	664	Réalisé	-682	-393	417	Réalisé
Avoirs intérieurs nets de la banque centrale (plafond ; stock)	4,048	3,997	5,667	Non réalisé	4,628	4,536	6,604	Non réalisé	5,109	7,437	Non réalisé	7,414	8,164	7,312	Réalisé	7,329	8,227	7,310	Réalisé
Financement intérieur net du gouvernement auprès des banques (plafond ; variation cumulée pour l'année)	394	344	341	Réalisé	794	702	996	Non réalisé	1,194	2,449	Non réalisé	-135	614	-593	Réalisé	-186	712	-322	Réalisé
Reserves internationales nettes de la banque centrale (plancher ; stock) ; millions de dollars EU ²	482	493	292	Non réalisé	419	417	157	Non réalisé	369	205	Non réalisé	248	138	235	Réalisé	256	127	280	Réalisé
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale (plafond) ; millions de dollars EU ^{3,4}	80	80	119	Non réalisé ⁵	80	80	152	Non réalisé ⁵	80	152	Non Réalisé ⁵	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé
Stock d'encours de la dette extérieure de court terme contractée ou garantie par le gouvernement ou la banque centrale (plafond) ; million de \$EU ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé
Nouveaux arriérés extérieurs (plafond) ⁴	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé	0	0	0	Réalisé
Objectifs indicatifs																			
Dépenses dans les secteurs prioritaires (plancher) ⁶	1,252	...	1,268	Réalisé	2,616	2,616	2,121	Non réalisé	4,124	2,461	Non réalisé	1,252	1,252	508	Non réalisé	2,849	2,849	2,799	Non réalisé
<i>Pour mémoire:</i>																			
Nouveaux prêts extérieurs concessionnels ou garantis par le gouvernement ou la banque centrale ; millions de dollars EU cumulés		780		780	
Base monétaire	6,620	...	8,764		6,760	...	8,787		6,889	8,857		9,016	...	8,787		9,072	...	9,324	
Assistance extérieure nette	196	...	300		404	...	381		317	354		1,193	...	-6		1,371	...	-73	
dont subventions et prêts liés à Ebola	99		259		...	268		
Variation nette des dépenses en cours	-38	...	13		-75	...	35		-113	290		-100	...	110		-147	...	110	

Sources : autorités guinéennes et projections des services du FMI.

¹ Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

² Calculé sur base des taux de change du programme.

³ Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à 35 % ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE, excluant les emprunts auprès du FMI.

⁴ Critère de réalisation continu.

⁵ Correspond à l'émission de la garantie de 65 millions d'euros sur le prêt non-concessionnel pour le projet routier Kankan-Kissidougou et pour la nouvelle dette de 79 millions d'euros pour financer le projet de la ligne de transport d'électricité entre le barrage hydroélectrique de Kaleta et Conakry.

⁶ Les secteurs prioritaires incluent l'éducation, la santé, l'agriculture, l'énergie, la justice, les affaires sociales, et les travaux publics (ainsi que définis dans le PAT).

Tableau 2. Guinée : Repères Structurels de l'Arrangement Appuyé par la FEC pour 2014-15

Mesure	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Repères structurels			
Adopter le projet de loi relatif aux entités publiques pour la mettre en conformité avec la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LORF) et le Règlement Général de Gestion Budgétaire et de Comptabilité Publique (RGGBCP).	Septembre 2014.	Non-observé. Mis en œuvre le 15 décembre 2014.	Limiter risques budgétaires ; renforcer le contrôle sur la dette extérieure.
Transférer les comptes des entités publiques autonomes sur le compte unique du Trésor à la BCRG.	Septembre 2014.	Non-observé. Reprogrammé.	Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique.	Septembre 2014	Non-observé. Reprogrammé.	Contrôler actifs miniers de l'État ; protéger ses recettes ; et limiter risques financiers.
Adopter, en consultation avec les bailleurs de fonds, une nouvelle nomenclature budgétaire, y compris une classification fonctionnelle.	Septembre 2014.	Non-observé. Mis en œuvre le 9 octobre 2014.	Améliorer le suivi de la réduction de la pauvreté.
Produire les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2013.	Décembre 2014.	Non Observé. Seuls comptes de gestion produits. Reformulé et reprogrammé.	Améliorer la gestion des finances publiques et la transparence.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration (HCREMA).	Décembre 2014	Non observé. Plans validés par donateurs et société civile en novembre 2014. Reprogrammé.	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI.	Décembre 2014.	Non observé. Reprogrammé	Améliorer production d'électricité et réduire risques budgétaires.
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011-13 de ceux relevant des années 2005-10.	Décembre 2014	Non observé. Reprogrammé	Supporter le secteur privé guinéen et la crédibilité de l'État.
Adopter et mettre en œuvre les recommandations de l'étude sur le rôle et les relations de la SOGUIPAMI avec l'administration publique.	Février 2015.	Observé. Décret signé le 12 février 2015.	Contrôler actifs miniers de l'État ; protéger ses recettes ; et limiter risques financiers.
Recruter un partenaire pour la gestion d'EDG, avec l'assistance de la Banque mondiale et de la SFI.	Mars 2015.	Non observé. Mis en œuvre le 19 juin 2015.	Améliorer production d'électricité et réduire risques budgétaires.
Produire les comptes administratifs de l'État de 2011 à 2013.	Avril 2015.	Non observé. Exécuté le 17 décembre 2015.	Améliorer gestion finances publiques et la transparence.

Tableau 3. Guinée : Actions Préalables et Repères Structurels du Programme Appuyé par la FEC pour 2016			
Mesure	Date	État d'exécution	Motivation macroéconomique
Possible Actions Préalables			
Augmenter les tarifs d'électricité de 20 pourcent pour les rapprocher des niveaux permettant de couvrir les coûts de production.		Observé. Augmentation de 25 pourcent le 1er octobre 2016 (LOI 15, DPEF 111).	Réduire subventions et assurer soutenabilité budgétaire
Repères structurels			
Approuver un échéancier d'apurement des arriérés intérieurs, en distinguant ceux relatifs aux exercices 2011-13 de ceux des années 2005-10.	Fin avril 2016	Non observé. En cours. Audit déposé au gouvernement le 9 août 2016 (DPEF 117).	Supporter le secteur privé guinéen et améliorer la crédibilité du gouvernement.
Mise en conformité de la gestion budgétaire et comptable des organismes publics bénéficiaires de recettes affectées avec les dispositions de la LORF et du RGGBCP	Fin août 2016.	Non observé. En cours (DPEF 117).	Assurer l'intégrité du budget et améliorer la gestion de la trésorerie.
Adopter un plan de réforme de la fonction publique, basé sur les résultats du recensement biométrique en cours ainsi que le plan d'action pour le programme de réforme de l'État et de modernisation de l'administration.	Fin août 2016	Observé. Le plan a été adopté par le gouvernement le 25 août 2016 (LOI 13 ; DPEF 13).	Maîtriser la masse salariale et améliorer la productivité de l'administration.

Table 4. Guinée : Résumé du programme d'endettement extérieur, 2016 ¹

	2016	2017
	(millions de dollars EU)	
Sources de financement de la dette	632,3	827,7
Dette concessionnelle ²	632,3	827,7
Dette multilatérale	531,9	533,3
Dette bilatérale	100,5	292,4
Non-concessionnelle ³	0,0	0,0
Utilisation des montants empruntés	632,3	827,7
Assistance budgétaire	39,0	0,0
Infrastructures (routes, ponts, etc.)	271,0	140,0
Eau et énergie	172,9	484,2
Agriculture	40,3	40,0
Social (éducation, santé, etc.)	99,2	77,2
Autres	10,0	84,0

Source : autorités guinéennes.

1/ Nouveaux prêts gouvernementaux contractés ou garantis.

2/ Dette pour laquelle l'élément don excède un plancher de 35 pourcent.

3/ Dette avec un élément don positif en dessous du plafond établi.

Pièce Jointe 2. Guinée : Protocole d'Accord Technique

Le 13 octobre 2016

INTRODUCTION

1. **Ce protocole d'accord fixe l'accord entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI)** sur les définitions des critères de réalisation quantitatifs et des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la FEC, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. **Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs** sont précisés au tableau 1 du Sixième Supplément à la Déclaration de Politique Économique et Financière.

DÉFINITIONS PRINCIPALES

3. **Sauf indication contraire, l'État est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée**, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, y compris les établissements publics administratifs.

A Critères de réalisation quantitatifs

4. **Le solde budgétaire de base est la différence entre les recettes de l'État, hors dons, et les dépenses de base de l'État.** Les définitions des termes en gras ci-dessus sont cohérentes avec les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) qui sont décrites dans la section E ci-après.
5. **Les avoirs intérieurs nets (AIN) de la BCRG sont définis comme la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG.** Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit, $AIN = \text{base monétaire} - AEN$, sur la base du bilan de la BCRG).
6. **Le financement bancaire du gouvernement, ou crédit intérieur net du système bancaire au gouvernement comprend :** (i) le financement de la banque centrale au Trésor, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1), y compris le compte C2D, le compte relatif aux recettes exceptionnelles dont le Fonds Spécial d'Investissement (FSI) et les comptes ouverts au nom de la Coordination nationale de lutte contre l'épidémie EBOLA mais excluant la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » auprès de la banque centrale (PNT2) ; et ii) le financement des banques commerciales au Trésor, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » logés dans les banques commerciales.
7. **Les réserves internationales nettes (RIN) de la BCRG sont,** par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la

disposition immédiate et le contrôle, conformément à la sixième édition du Manuel des statistiques de la balance des paiements du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG et les engagements hors bilan). Les engagements en devises n'incluent pas les engagements à long terme, comme les allocations de DTS. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 30 décembre 2015 (1060,0000 \$E.U. l'once) pour le premier semestre de 2016, du 30 juin 2016 pour le second semestre 2016. Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars EU des autres avoirs de réserve et des engagements en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir: pour le premier semestre de 2016, aux cours de change du 31 décembre 2015 entre le dollar EU et le franc guinéen (8003,7445FG/\$EU), le DTS (1.38573 \$EU/DTS), l'euro (1.0887 \$EU/€) et les autres devises publiées dans Statistiques Financières Internationales ; pour le second semestre de 2016, aux cours de change du 30 juin 2016 entre les devises publiées dans Statistiques Financières Internationales.

8. La dette extérieure à moyen terme et dette extérieure à long terme, contractées ou garanties par l'État ou la banque centrale est définie par le montant de la dette extérieure (voir sous-section C ci-dessous) contractée par l'État ou par la banque centrale pour une durée d'un an ou plus pendant la période sous revue. Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 35 pourcent de la valeur actualisée nette (VAN). La VAN de la dette est calculée avec un taux d'escompte de 5 pourcent.¹ Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

9. La dette extérieure à court terme contractée ou garantie par l'État ou par la banque centrale est définie comme l'encours à la date spécifiée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

10. Les nouveaux arriérés extérieurs de l'État ou de la BCRG comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par l'État ou par la BCRG, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de réalisation, une obligation échue et non payée après 30 jours est considérée comme un arriéré « programme ». Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de réalisations, ou arriérés « non-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration ; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges. Les arriérés accumulés sur le service d'une dette extérieure qui fait l'objet d'une demande de rééchelonnement ou de restructuration ; et/ou (ii) les montants faisant l'objet de litiges ne sont considérés comme arriérés pour les critères de réalisation. Elles sont définies comme des arriérées « non programme »

11. Les dépenses en cours sont des flux de dépenses prises en charge par le Trésor, mais non encore payées. La variation nette des dépenses en cours correspond à la différence entre l'accumulation et les paiements.

¹ Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

B Objectifs indicatifs et indicateurs pour mémoire

12. Les dépenses dans les secteurs prioritaires, un objectif indicatif du programme, comprennent les dépenses sous le Titre 2 (salaires), le Titre 3 (biens et services) le Titre 4 (transferts et subventions), et le Titre 5 (investissements sur financement interne) effectuées par les ministères de (i) la justice ; (ii) l'agriculture ; (iii) la pêche et l'aquaculture ; (iv) l'élevage ; (v) les travaux publics et les transports ; (vi) l'urbanisme, l'habitat et la construction ; (vii) la santé et l'hygiène publique ; (viii) les affaires sociales, la promotion de la femme et l'enfance ; (ix) l'enseignement pré-universitaire et l'éducation civique ; (x) l'emploi, l'enseignement technique et la formation professionnelle ; (xi) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ; (xii) l'alphabétisation et la promotion des langues nationales ; et (xiii) l'énergie et l'environnement. Ces dépenses incluent également les dépenses du Titre 6 (investissements financiers et transferts en capital) du ministère de la santé et de l'hygiène publique, ainsi que les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone (Titre 3) de tous ces ministères. Cependant, elles n'incluent pas les dépenses du Titre 4 (transferts et subventions) du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

13. La base monétaire comprend (i) les dépôts des banques locales et du secteur privé auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellés en francs guinéens ou en devises, (ii) la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens, et (iii) les encaisses de banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

C Dette extérieure

14. Le terme « dette extérieure » s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI². La dette extérieure est définie sur la base de la résidence du créancier. Pour les besoins du programme, le terme « dette » sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services ; ces paiements destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette extérieure peut recouvrir différentes formes dont principalement :

- les prêts : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit fournisseurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement

² Voir « Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure dans les accords du FMI » approuvé par la décision du Conseil d'Administration du FMI No. 6230-(79/140), comme ultérieurement amendé, y compris par décision du Conseil d'Administration No. 14416-(09/91), effectif le 1^{er} décembre 2009.

sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;

- les crédits fournisseurs : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ;
- les accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

15. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

16. L'État et la banque centrale s'engagent à ne contracter ou garantir aucune dette extérieure non concessionnelle dans les conditions définies aux paragraphes 8 et 9 ci-dessus, à l'exception des dettes sous forme de rééchelonnement des échéances et de celles spécifiées au paragraphe 17 ci-dessous. À cette fin, le gouvernement s'engage à consulter les services du FMI sur les termes et la concessionnalité de toutes propositions de nouvel accord de prêt avant de contracter ou garantir toute dette extérieure.

17. Le critère de réalisation relatif aux nouvelles dettes extérieures à moyen terme non concessionnelles comprend une provision en 2014 pour le financement d'un projet pour l'extension, la réhabilitation et la modernisation du réseau électrique entre le site du barrage hydroélectrique de Kaleta et la ville de Conakry. Cette provision est pour un montant de 80 millions de dollars EU. Le gouvernement informera préalablement les services du FMI avant de contracter un prêt pour financer ce projet et fournira les informations sur les termes de cet emprunt et un résumé de ce projet à financer et sa rentabilité, y compris une évaluation indépendante.

D Ajustements des critères de réalisation du programme

18. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette ; (2) de la variation nette des arriérés « programme », et (3) de la variation nette des dépenses en cours. Aux fins du programme, l'assistance extérieure nette est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés « hors programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement, pour les prêts où l'allègement est acquis. La variation nette des arriérés « programme » est le cumul de l'accumulation des « arriérés programme » au titre des

échéances du service courant de la dette, moins le cumul des paiements au comptant en vue d'apurer ces arriérés.

Guinée : Assistance extérieure, arriérés « programme », recettes minières exceptionnelles et dépenses en cours, 2014–16
(Milliards de GNF, cumulatif à partir du début de l'année fiscale)

	2014			2015						2016			
	Déc.			Mar.		Juin		Sep.		Mar.		Juin	
	Prog.	Act.	Var.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Prog.	Act.	Proj.	Prél.
Assistance extérieure nette ¹	1,003	2,012	1,009	196	300	404	414	317	386	878	-6	868	-73
Aide budgétaire	993	1,676	682	298	270	668	358	668	358	1,193	116	1,371	221
Dons	720	845	125	298	0	668	89	668	89	580	116	758	221
Emprunts	273	830	557	0	270	0	270	0	270	613	0	613	0
Dons et prêts liés à Ebola	595	763	168	...	99	...	259	...	268
Service de la dette extérieure	-596	-511	85	-101	-76	-264	-243	-350	-317	-315	-112	-503	-352
Intérêt	-104	-92	12	-47	-39	-66	-54	-110	-110	-168	-56	-197	-143
Principal	-492	-419	74	-54	-37	-198	-189	-240	-207	-147	-56	-306	-209
Variation nette des arriérés non liés au programme et allègement	11	85	74	0	7	0	40	0	78	0	-10	0	58
Variation nette des arriérés non liés au programme	-878	52	930	-57	7	-57	5	-57	43	0	-10	0	-10
Allègement de la dette	889	33	-856	57	0	57	35	57	35	0	0	0	68
Arriérés du programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes minières exceptionnelles	435	0	-435	0	0	0	0	0	0	0	409	0	0
Variation nette des dépenses en cours	5	45	40	-38	13	-75	35	-113	290	-100	110	-147	110

Sources : autorités guinéennes et estimations des services du FMI.

¹ Pour 2014, corrigé pour un signe incorrect sur les paiements d'intérêts au moment de la demande de la FCR.

19. Le plancher des RIN, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement, ainsi que le plancher du solde budgétaire de base seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, la variation nette des arriérés « programme », et/ou la variation nette des dépenses en cours diffèrent des montants projetés³.

20. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette :

- Lorsque l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la baisse d'un montant égal au surplus de l'assistance extérieure (permettant l'utilisation totale de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plancher des RIN ainsi que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement ne seront pas ajustés.
- Lorsque l'assistance extérieure nette est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent du manque à gagner, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent du manque à gagner. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent du manque à gagner).

21. Ajustements relatifs à la variation nette des arriérés « programme » :

³ Les excédents ou les manques à gagner seront calculés en utilisant le taux de change du programme.

- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » dépasse les prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la hausse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au surplus de la variation nette des arriérés. Le plancher du solde budgétaire de base ne sera pas ajusté.*
- *Lorsque la variation nette des arriérés « programme » est inférieure aux prévisions du programme, le plancher des RIN sera ajusté à la baisse de 80 pourcent de l'écart, alors que les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la hausse de 80 pourcent de l'écart. Le plancher du solde budgétaire de base sera ajusté à la hausse de 20 pourcent de l'écart (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à 20 pourcent de l'écart).*

22. Ajustements relatifs à la variation nette des dépenses en cours :

- *Dans le cas où la variation nette des dépenses en cours dépasse les prévisions du programme, les plafonds des AIN de la BCRG et du financement bancaire du gouvernement seront ajustés à la baisse d'un montant égal au dépassement.*

E. Les définitions pour le TOFE

23. Les recettes de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs, le produit des privatisations, et les recettes minières exceptionnelles (ces deux derniers éléments sont enregistrés en financement par convention d'accord parties). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le Manuel de statistiques des finances publiques (MSFP) du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3), y compris les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4), y compris les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée, sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les télécommunications, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, y compris les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8). Les recettes en capital comprennent les produits de la vente des actifs de l'État, à l'exclusion des recettes des privatisations.

24. Les dépenses de l'État sont mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normales ou de

procédures simplifiées, les dépenses seront prises en charge par le Trésor juste après leur ordonnancement ; dans le cas des délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fait au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation au moment des régularisations sur la base des ordonnancements. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, y compris les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

25. Les dépenses de base sont définies comme les dépenses budgétaires totales moins les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et celles financées par des prêts ou des dons extérieurs ou par des fonds de contrepartie.

26. Le financement extérieur comprend : (i) les décaissements de prêts extérieurs ; ii) nets de l'amortissement du principal dû sur la dette extérieure de l'État ; iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État ; et iv) la variation nette des arriérés extérieurs (intérêt et principal, à être présentés séparément).

F. Informations à communiquer pour le suivi du programme

27. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme (indiquées au tableau 5 du Supplément) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur collecte et/ou de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles inscrites dans le programme sera transmis dans les 30 jours après la fin de chaque mois.

28. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations récapitulées au Tableau 1 ci-dessous et dans les délais définis dans ce tableau. Sauf indications contraires ces informations sont présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités s'engagent à fournir toutes informations supplémentaires demandées par les services du FMI dans le cadre du suivi de ce programme.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Données financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi que celui du programme).	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Taux d'intérêt et encours des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM).	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Indicateurs prudentiels des banques commerciales.	Trimestrielle.	Un mois après la fin du trimestre.
	Budget en devises.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Rapport mensuel de la commission de haut niveau sur le suivi des recettes budgétaires.	Mensuelle.	Le 15 du mois pour les données du mois précédent.
	Balances générales du Trésor.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Plan de trésorerie.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau des Opérations Financières de l'État.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Utilisation des recettes minières exceptionnelles.	Trimestrielle.	Le 30 du mois qui suit le trimestre en question.
	Exécution des dépenses budgétaires des ressources PPTE et des autres dépenses prioritaires.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours des dépenses en cours, des crédits TVA à rembourser, et des arriérés sur la dette intérieure.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Financement non bancaire, indiquant les opérations qui sont en francs guinéens et celles qui sont en devises.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.

Tableau 1. Guinée : Données à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Secteur réel et prix	Indice des prix à la consommation, Conakry.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Comptes nationaux.	Annuelle.	Estimations sommaires : trois mois après la fin de l'exercice.
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale.	Trimestrielle.	Trois mois après la fin du trimestre.
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations.	Trimestrielle.	Trois mois après la fin du trimestre.
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle.	Estimations sommaires : six mois après la fin de l'exercice.
Dettes extérieures	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Service payé de la dette.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tableau de rapprochement du service de la dette.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Encours de la dette en fin de mois, et stock encours quotidien du service de la dette exigible (après allègement) et non payé, encours quotidien des arriérés selon la définition du programme.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
	Tirages au titre de nouveaux emprunts.	Mensuelle.	Le 30 du mois pour les données du mois précédent.
Dons et prêts extérieurs	Décaissements.	Trimestrielle.	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent.



GUINÉE

14 octobre 2016

HUITIÈME ET DERNIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ACCORD ACTUEL — ANNEXE D'INFORMATION

Préparée par

Département Afrique
(en consultation avec d'autres départements)

Table des matières

RELATIONS AVEC LE FMI	22
MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI 11	11
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 12–16	12
OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT	17
QUESTIONS STATISTIQUES	18

RELATIONS AVEC LE FMI

(Au 31 août 2016)

Statut : date d'admission : 28 septembre 1963

Article VIII

Compte des ressources générales :	Millions de DTS	% quote-part
Quote-part	214,20	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale	187,35	87,47
Position dans la tranche de réserve	26,85	12,54

Département des DTS :	Millions de DTS	% allocation
Allocation cumulative nette	102,47	100,00
Avoirs	118,71	115,85

Encours des achats et prêts :	Millions de DTS	% quote-part
Prêts au titre de la FCR	26,78	12,50
Accords au titre de la FEC	134,38	62,74

Accords financiers les plus récents :

Type	Date de l'accord	Date d'expiration	Montant approuvé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC	24-2012 fév, 2014	31 octobre 2016	173,66	155,30
FEC 1/	21 déc, 2007	20 déc, 2010	69,62	24,48
FEC 1/	2 mai 2001	1 mai 2004	64,26	25,70

Projections des paiements au FMI 2/

(Millions de DTS; sur la base de l'utilisation présente des ressources et des avoirs actuels en DTS):

	À échoir				
	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Principal				2,95	28,23
Commissions/Intérêts	0,00	0,00	0,00	0,34	0,30
Total	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>0,00</u>	<u>3,29</u>	<u>28,53</u>

Mise en œuvre de l'initiative PPTE :

	Cadre
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	<u>renforcé</u>
Date d'arrivée au point de décision	Déc. 2000
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (millions de dollars EU) ³	639,00
Dont : assistance du FMI (millions de dollars EU)	36,01
(équivalent en millions de DTS)	27,80
Date du point d'achèvement	Sep-2012
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Aide décaissée au pays membre	27,80
Aide intérimaire	11,30
Solde point d'achèvement	16,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ⁴	7,45
Total décaissements	35,25

1/ Anciennement FRPC.

2/ Lorsqu'un pays membre a des obligations financières impayées pendant plus de trois mois, le montant de ces arriérés apparaît dans cette section.

3/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. De ce fait, ces deux montants ne peuvent pas être additionnés.

4/Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) : sans objet**Assistance et riposte aux catastrophes (ARC) :**

<u>Date de la catastrophe</u>	<u>Date de la décision du Conseil</u>	<u>Montant engagé (millions de DTS)</u>	<u>Montant décaissé (millions de DTS)</u>
Sans objet	18 mars 2015	21.42	21.42

Le 4 février 2015, le fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) a remplacé le fonds fiduciaire d'allègement de la dette après une catastrophe (ADAC).

Point de décision – point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'Initiative PPTE et décident du montant de l'aide à engager.

Aide intérimaire — montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire point d'achèvement flottant).

Régime de change

Le régime de change de la Guinée est classé comme régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée, après une interruption dans le système en 2009-10 ; le régime de facto a été reclassé dans la catégorie des autres régimes dirigés au lieu des régimes stabilisés, à compter du 5 février 2015. La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. La Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) intervient deux fois par semaine par l'intermédiaire d'un marché d'adjudication de devises à prix multiples avec les banques commerciales en activité. La BCRG publie régulièrement les informations relatives aux interventions sur le marché des changes.

Consultations au titre de l'article IV

Le Conseil d'administration a achevé les dernières consultations au titre de l'article IV le 22 juillet 2016.

Assistance technique 2011–16**Année civile 2011**

Fournisseur	Tâches principales	Dates
AFW	Évaluation des besoins (secteurs budgétaire, réel et financier)	Février 2011
Finances publiques		
FAD	Évaluation de la situation et actualisation de la stratégie de GFP	Avril-mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Avril 2011
AFW	Administration des recettes	Avril 2011
FAD	Diagnostic de l'administration des recettes	Mai 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Mai 2011
AFW	Administration des douanes	Mai 2011
AFW	Gestion des arriérés fiscaux et autres questions d'admin. fiscale	Mai—juin 2011
FAD	GFP: exécution du budget	Août- septembre 2011
AFW	GFP: mise en œuvre du plan comptable de l'État	Septembre 2011
AFW	Douanes : renforcement de la gestion des ressources humaines	Octobre 2011
FAD	Politique fiscale générale et minière	Octobre 2011
AFW	Dette publique	Octobre- novembre 2011
AFW	Arriérés fiscaux et autres questions d'administration fiscale	Novembre 2011
AFW	Renforcement des capacités de GFP	Novembre 2011
FAD	GFP: cadre juridique, détachement d'un conseiller résident	Novembre- décembre 2011
FAD	Conseiller résident du FAD au Trésor guinéen	Décembre 2011-mars 2013
Marché monétaire et de capitaux		
AFW	Contrôle bancaire	Février 2011
AFW	Contrôle bancaire	Mars- avril 2011
MCM	Gestion du change	Juillet 2011
AFW	Contrôle bancaire et réglementation	Octobre- novembre 2011
Statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	Février 2011
AFW	Statistiques des finances publiques	Mars 2011
AFW	Comptabilité nationale	Avril 2011
AFW	Stat. du secteur réel/assistance pour la mise en œuvre du SNC93	Juillet 2011
AFW	Statistiques du secteur réel/mise en œuvre de la compt.nationale	Décembre 2011

Année civile 2012

Fournisseur	Thème principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Comptabilité publique, plan comptable, loi de finances organique	2-15 février 2012
Département des finances publiques	Politique fiscale minière et générale	9-10 février 2012
Département des finances publiques	Gestion de la trésorerie, compte unique du Trésor, plan d'engagement, loi de finances organique, plan comptable	3-15 mars 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	Avril-mai 2012
AFW	Gestion de trésorerie	Mai-juin 2012
AFW	Administration des douanes	14-25 juin 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	juin-juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-14 juillet 2012
Département des finances publiques	Fiscalité minière	1-10 septembre 2012
Département des finances publiques	Accord sur les avances de la banque centrale	3-14 septembre 2012
Département des finances publiques	Cadre juridique de gestion des finances publiques	1-15 octobre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1-14 octobre 2012
AFW	Administration des douanes	14-23 novembre 2012
Département des finances publiques	Dépenses publiques	1 - 21 décembre 2012
AFW	Administration fiscale	12 - 23 décembre 2012
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2012-2013
Juridique		
Département juridique	Aide juridique à la rédaction des textes sur la fiscalité minière	30 août - 11 septembre 2012
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Janvier 2012
Département des marchés monétaires et de capitaux	Banque centrale (conseiller résident)	Février 2012-février 2013
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Février 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Mars 2012
AFW	Contrôle et réglementation bancaires	Septembre 2012
AFW	Contrôle bancaire	Oct.-nov. 2012
Statistiques		
AFW	Statistiques du secteur réel, comptes nationaux	Février-mars 2012
Département des statistiques	Balance des paiements	Mars-avr. 2012
AFW	Comptes nationaux	Septembre 2012
Département des statistiques	Passage au MSFP 2001	Septembre 2012
AFW	Comptes nationaux	Novembre 2012

Source : services du FMI.

Année civile 2013

Fournisseur	Theme principal	Dates
Finances publiques		
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (1/2)	28 janvier- 15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (1/2)	29 janvier- 1er février 2013
Département des finances publiques	Mise en oeuvre du CUT (suivi)	6-15 février 2013
Département des finances publiques	Cadre de préparation du budget (2/2)	4-8 mars 2013
Département des finances publiques	Evaluation PEFA	20 mars- 3 avril 2013
Département des finances publiques	Cadrage des entités extrabudgétaires	29 avril-3 mai 2013
Département des finances publiques	Manuel sur l'exécution du budget (2/2)	15-26 avril 2013
Département des finances publiques	Management financier public	8-19 avril
Département des finances publiques	PEFA dissémination et stratégie de réforme	15-22 Mai 2013
Département des finances publiques	Administration fiscale	17-28 Juin 2013
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	2-13 Septembre 2013
Département des finances publiques	Recettes minières (TVA remboursement)	18-22 Novembre 2013
Département des finances publiques	Administration Douanière	9-13 Décembre
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	9-20 Décembre 2013
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques (conseiller résident)	2013
Marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Supervision Bancaire et Régulation en Guinée	4-22 février 2013
AFW	Analyse du Portfolio de la dette	8-19 avril 2013
AFW	Supervision Bancaire	13-14 mai 2013
AFW	Supervision Bancaire	1-13 décembre 2013
AFW	Supervision Bancaire et Régulation en Guinée	2-13 décembre 2013
MCM	Banque Centrale (conseiller résident)	2013
Juridique		
Département juridique	Législation Banque Centrale	Mars 2013
Statistiques		
AFW	Migration vers GFSM 2001	8-19 avril 2013
AFW	Comptes Nationaux	13-24 mai 2013
AFW	Finances Gouvernementales (Statistiques)	22-31 mai 2013

Source: services du FMI.

Année civile 2014

Prestataire	Thème principal	Dates
Département des finances publiques		
FAD	Prévision financière et budgétisation	10-24 février 2014
FAD	Mécanismes de remboursement de la TVA pour le secteur minier, et gouvernance dans la gestion des finances publiques	29 janvier-6 février 2014
Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
MCM	Gestion des réserves de change	30 janvier-7 février 2014
AFW	Supervision bancaire	3-14 mars 2014
MCM	Banque centrale (conseiller résident)	2013 - 2014
Département des statistiques		
AFW	Comptabilité nationale	6-17 janvier 2014
STA	Indicateurs de solidité financière	14-18 avril 2014

Source: services du FMI.

Année civile 2015

Prestataire	Thème principal	Dates
Département des finances publiques		
FAD	Stratégie GFP et cadre à moyen terme	3-12 février 2015
FAD	Nomenclature budgétaire	16-25 février 2015
FAD	Gouvernance budgétaire des établissements parapublics et ressources naturelles	3-10 février 2015
FAD	Lancement du projet JSA7	3-16 juin 2015
AFW	Stratégie de GFP	27 juillet-7 août 2015
AFW	Administration fiscale	21 SEPTEMBRE – 2 OCTOBRE 2015
Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Supervision bancaire	1-12 juin 2015
AFW	Supervision bancaire	11 novembre-4 décembre 2015
MCM	Développement du marché des changes et gestion des liquidités	30 novembre-10 décembre 2015
Département des statistiques		
AFW	Statistiques de finances publiques	14-25 novembre 2015

Source: services du FMI.

Année civile 2016

Prestataire	Thème principal	Dates
Département des finances publiques		
FAD	Gestion des ressources naturelles	13-27 janvier 2016
FAD	Entreprises publiques et risques budgétaires	13-24 janvier 2016
FAD	Conseiller résident de longue durée en gestion des finances publiques	25-30 janvier 2016
FAD	Visite d'expert de courte durée	7-18 mars 2016
FAD	Visite d'expert de courte durée	14-15 avril 2016
FAD	Conseiller résident en gestion des finances publiques	2016 -2017
Département des marchés monétaires et de capitaux (MCM)		
AFW	Gestion de la dette :	2 février-4 mars 2016
MCM	Opérations monétaires et de change	9-22 mars 2016
AFW	Supervision bancaire	14-25 mars 2016
Département des statistiques		
AFW	Établissement des comptes nationaux	2-19 février 2016
AFW	Statistiques de finances publiques	3-25 mars 2016
STA	Indicateurs de solidité financière	20-26 avril 2016

Source: services du FMI.

¹ Prévus.

MATRICE CONJOINTE BANQUE MONDIALE-FMI

(Au juin 2016)

Titre	Produits	Date provisoire de prestation
Programme de travail de la Banque mondiale durant les 12 mois à venir	OPÉRATIONS:	
	Services de conseil au secteur minier	En cours
	Projet relatif aux dispositifs de protection sociale	T2-2016
	Projet relatif aux services de santé	T2-2016
	Prêt d'appui budgétaire (DPO)	T2-2016
	Travaux économiques et sectoriels :	
	Examen des dépenses publiques (mobilisation des recettes, gestion de l'investissement public, entreprises publiques et dette intérieure)	T3 2016
	Enquête par téléphonie mobile sur l'impact socioéconomique du virus Ebola	T2-2016
	Assistance technique/autres travaux analytiques:	
	Renforcement de l'exécution budgétaire	T1 2016
	Suivi de la situation économique et de la pauvreté	En cours
	Soutien à la mise en œuvre de l'ITIE	En cours
Programme de travail du FMI durant les 12 mois à venir	Programme:	
	Sixième et septième revues de l'accord FEC	Mars 2016
	Consultations au titre de l'article IV:	Juin 2016
	Huitième revue de l'accord FEC	Octobre 2016:
	Assistance technique :	
	Politique fiscale minière et générale	En cours
	Gestion des finances publiques	En cours
	Politiques monétaire et de change	En cours
	Supervision bancaire	En cours
Comptes nationaux et budgétaires et de balance des paiements	En cours	
Demandes du FMI à la Banque mondiale	Audit des projets d'investissement public	En cours
	Évaluation du plan de réforme de l'électricité et des implications budgétaires	En cours
	Mise à jour de l'analyse de la pauvreté	
	Évaluation du vaste projet de construction d'un barrage au moyen d'un dispositif de PPP	En cours
	Évaluation des réformes agricoles et implications budgétaires	En cours
	Évaluation des étapes suivantes du nouveau code minier et de la renégociation des contrats miniers	En cours
Demande de la Banque mondiale au FMI	Mises à jour régulières des projections macroéconomiques et budgétaires	En cours
	Consultations sur les repères structurels des programmes	En cours
	Surveillance de l'impact budgétaire des réformes minières	En cours
Produits conjoints Banque mondiale- FMI	Analyse de viabilité de la dette Appui conjoint Banque mondiale-FMI à la stratégie d'endettement à moyen terme	T1 2016 T3 2016

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2011–16

(Au juin 2016)

1. Le document de stratégie-pays (DSP) 2012-16 de la Banque africaine de développement, approuvé par le Conseil le 1er mars 2012, s'appuie sur deux piliers : (i) la gouvernance économique et financière et (ii) l'infrastructure pour le développement.

Dans le cadre du premier pilier, la Banque prêtera son concours au renforcement des capacités de gestion des finances publiques, à l'amélioration de la gouvernance dans le secteur des industries extractives et au renforcement du budget de l'administration centrale. Dans le cadre du second pilier, la Banque contribuera à réduire le déficit de production énergétique et à développer davantage les infrastructures de transport. L'examen à mi-parcours du document de stratégie, qui a été retardé en raison de la crise du virus Ébola, a été effectué en février 2016. Il a été l'occasion d'engager un dialogue sur l'aide apportée par la Banque à la Guinée à l'aide de l'exécution du DSRP, en tenant compte de la lutte contre la flambée d'Ébola, du processus de redressement socio-économique et des résultats de la conférence d'Abu Dhabi pour la période 2015-17. La Banque et les autorités guinéennes sont convenues de repousser l'achèvement du DSP de 2016 à 2017, et de maintenir les deux piliers. La prolongation du délai permettra i) au gouvernement et à la Banque de mettre en oeuvre les réformes et les opérations qui ont été retardées en raison de la MVE et ii) à la Banque de mieux préparer le prochain document de stratégie pays (2017-21), qui sera aligné sur le nouveau plan de développement national 2016-20 qui devrait être achevé en octobre 2016. Elles ont également décidé que la Banque soutiendra le développement du secteur agricole ainsi que le programme relatif à la chaîne de valeur, que la Guinée entend déployer dans les prochains mois, en ciblant les réformes sectorielles (notamment la réforme foncière), l'esprit d'entreprise et la gestion des affaires (notamment chez les jeunes), et le financement (crédits et garanties).

2. Opérations de prêt: Pendant la conférence des donateurs et investisseurs à Abu Dhabi, la BAfD a annoncé 163 millions d'UC (250 millions de dollars) de ressources supplémentaires d'aide ciblée en faveur du programme de développement du pays pour la période 2014-16, grâce à la mobilisation de tous ses instruments/supports d'appui financier et d'assistance technique. En 2016 (dernier trimestre), la Banque réalisera, en étroite collaboration avec le FMI, une analyse de viabilité de la dette et de risque-pays afin d'évaluer si la Guinée peut disposer d'une marge supplémentaire pour l'accès au guichet BAD afin de financer des projets d'infrastructures importants en 2017. Si l'analyse justifie un accès accru au guichet BAD, le Programme opérationnel indicatif pour 2017 sera intégralement financé en 2017.

3. En matière de gouvernance, la Banque a déjà approuvé un soutien budgétaire de 20 millions d'UC en 2011 ainsi qu'un soutien de 2,5 millions d'UC de la FEF. La Banque a restructuré certains projets non productifs et réalloué 7,5 millions d'UC à un projet de gouvernance économique en 2011. Cela devait permettre d'améliorer la gestion des finances publiques du pays tout en appuyant les réformes destinées à optimiser la gouvernance, notamment dans le secteur des industries extractives. Le soutien ciblé couvrira également le renforcement des capacités des administrations publiques, notamment en matière de statistiques et de planification stratégique. Fin 2013, la Banque a approuvé un Projet d'appui institutionnel de 11,4 millions d'UC pour améliorer la gestion des

contrats miniers et promouvoir les investissements publics ainsi que la gestion des projets. Un appui budgétaire (12 millions d'UC) visant l'environnement du secteur privé et les dispositifs PPP, ainsi que la gouvernance (mines, gestion des finances publiques et gestion de l'investissement public) a été approuvé par le Conseil à la fin juin 2014 et 6,39 millions d'UC avaient été décaissés à fin décembre 2014. La Banque entend soumettre à l'approbation du Conseil d'ici la fin juillet 2016 une opération d'aide budgétaire programmatique (10,5 millions d'UC en 2016 et 10 millions d'UC en 2017, indicatif) relative à la gestion des finances publiques et au climat des affaires. La Banque prévoit en outre de soumettre à l'approbation du Conseil d'ici la fin juillet 2016 un projet de renforcement des capacités visant à renforcer et à améliorer la capacité des pouvoirs publics à gérer le projet minier de Simandou (guichet unique secteur minier, politique de contenu local, communautés, etc.). D'ici fin 2016, la Banque appuiera une petite opération ciblée de renforcement des capacités de la BCRG à hauteur de 2 millions d'UC. Le projet du secteur agricole que la Banque prévoit de soutenir en 2017 pour au moins 10 millions d'UC à ses débuts, sera axé sur la gouvernance du secteur, l'esprit d'entreprise (notamment chez les jeunes), et le financement (crédits et garanties).

4. Dans le sous-secteur de l'énergie, deux projets ont été signés fin 2013 et leur exécution a débuté en 2014. Le premier est le second Projet de réhabilitation et d'extension des réseaux électriques de Conakry (PREREC) pour 11 millions d'UC. Le second projet est le projet d'interconnexion régional énergétique Côte d'Ivoire-Libéria-Sierra Leone-Guinée, pour 40,2 millions UA, qui prévoit la construction de 1360 km de lignes de transport d'électricité de 225 Kv et de 12 postes. En 2015, la Banque a approuvé le financement du projet d'interconnexion de l'Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie (OMVG) portant sur la construction d'un barrage et d'une centrale hydro-électrique de 240 MW à Kaleta, qui sont déjà financés par l'État grâce à un prêt de la Chine. La mise en œuvre de ces trois projets aboutira aux résultats suivants : (i) augmentation du taux moyen d'accès à l'électricité ; (ii) réduction du coût de production de kWh ; (iii) réduction du nombre de délestages ; (iv) création d'emplois temporaires et permanents et (v) réduction des émissions de gaz à effet de serre. Sous réserve de la stratégie de mobilisation des ressources relative à la marge de manoeuvre liée à l'analyse de viabilité de la dette et du risque-pays à examiner avec le pays et le FMI, la Banque travaille actuellement au financement du projet d'interconnexion Guinée-Mali, qui pourrait être soumis à l'approbation du Conseil en 2017.

5. Dans le sous-secteur des transports, le Conseil a approuvé en décembre 2014 le programme de développement routier et de facilitation des transports au sein de l'UFM, dont la route Danané (Côte d'Ivoire)-frontière de la Guinée et de la frontière à N'zoo-Lola (Guinée). Cette route fait partie d'un projet régional qui inclut les routes suivantes : Zantiébougou-Kolondiéba-Kadiana-Frontière de la Côte d'Ivoire (140 km) qui relie Bamako à Abidjan et à San-Pédro via l'axe Tengréla-Boundiali-Séguéla-Daloa; et Duekoué-Guiglo-Bloléquin-Toulepleu-Frontière du Libéria. Ces routes font partie de la route transafricaine Dakar-Abidjan-Lagos. La Banque entend aussi cofinancer en 2017, avec l'Union Européenne, un programme routier concernant la route Coyah-Farmoriah-Pamelap en direction de la Sierra Leone, la route Boké (Guinée)-Quebo (Guinée-Bissau), qui fait partie du Programme de transport régional de la CEDEAO, ainsi que des études de faisabilité pour la route Kankan-Mandiana-Odiene. En raison du rôle qu'elle joue dans l'intégration, la construction de ces routes va dans le droit fil du Plan d'action à court terme du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), dont l'un des principaux objectifs est la mise en place de routes transfrontalières sans obstacles au libre mouvement des biens et des personnes. Sous réserve de la stratégie de mobilisation des ressources relative à la marge de

manoeuvre liée à l'analyse de viabilité de la dette et du risque-pays à examiner avec le pays et le FMI, la Banque financera en 2017 la construction d'échangeurs pour quatre intersections importantes (Hamdalaye, Cosa, Bambeto, Encho5).

6. Appui aux opérations du secteur privé. Durant la période 2014-17, la Banque apportera son soutien à des opérations spécifiques liées au secteur privé présentant un impact profond et structurant. À la demande du gouvernement, la BAfD envisage de contribuer aux efforts visant à mobiliser des ressources pour financer la partie infrastructurelle du projet minier de Simandou. Elle entend ainsi accorder un prêt A d'environ 200 millions d'UC, soit l'équivalent d'environ 300 millions de dollars, qui permettra de mobiliser au moins 700 millions de dollars de prêt B. Le fonds Africa 50 contribuera également au financement de ce projet à un stade ultérieur. La BAfD compte octroyer un prêt A d'environ 100 millions de dollars pour financer une partie du projet de bauxite Global Alumina. La BAfD apportera en outre son appui au renforcement des capacités et fournira une assistance technique pour permettre au gouvernement de s'acquitter de ses engagements au regard de la mise en œuvre du projet de Simandou.

7. Opérations hors prêts : Pour mieux analyser et comprendre les principaux enjeux du pays et encourager une réflexion stratégique, la Banque aidera les autorités à achever en 2015, et en collaboration avec le PNUD, les travaux économiques et sectoriels ci-après : i) profil du secteur privé, et ii) fiscalité locale. La Banque renforcera son dialogue sur les PPP et fournira une assistance technique spécifique en la matière (législation sur les PPP et dispositifs de PPP) ainsi que sur la gouvernance du secteur minier. Elle continuera de soutenir l'exécution du DSRP (appui direct à la CTSP et au SP-SRP chargé de la coordination du suivi de l'exécution des programmes de réforme économique et du DSRP), l'application des engagements post-Abu Dhabi et le lien entre les politiques macroéconomiques/budgétaires et le programme d'investissement public. La Banque continuera d'apporter son soutien au moyen du programme au titre de la FEF à la Stratégie de développement des statistiques nationales ainsi qu'à la réalisation du Troisième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-III).

8. Fonds fiduciaires: Outre les allocations du FAD et de la FEF, la Banque pourrait mobiliser des ressources supplémentaires auprès du guichet du secteur privé du FAD (y compris des opérations enclavées dans l'infrastructure du secteur minier) de même que les ressources du Fonds fiduciaire en vue de financer des opérations complémentaires dans les secteurs couverts par le Document de stratégie du pays 2012-16 qui sont importantes pour le développement du pays. Par exemple, on pourrait préparer une stratégie dans ce domaine par le biais de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural. D'autres instruments sont aussi disponibles : l'Instrument de garanties partielles des risques ; le Fonds mondial pour l'environnement ainsi que la Facilité de carbone Afrique et le Fonds vert.

9. Riposte à la crise Ébola. La BAfD a adopté une démarche régionale pour faire front à la crise Ébola. En avril 2014, elle a fourni un soutien d'urgence de 2 millions d'UC, soit l'équivalent de 3 millions de dollars, à l'appui des pays de l'Union du fleuve Mano (UFM) touchés par le virus, à savoir la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone. En juillet 2014, elle a approuvé un don de 40 millions d'UC, soit l'équivalent de 60 millions de dollars, en faveur des pays luttant contre le virus de l'Ébola. En octobre 2014, la BAfD a approuvé un appui budgétaire sectoriel de 100 millions d'UC pour aider les trois pays les plus touchés. La BAfD a également approuvé en octobre 2014 un programme

d'assistance technique au renforcement des capacités de 7,7 millions d'UC à l'appui des programmes d'agents de santé nationaux et étrangers. L'appui de la BAfD en faveur de la Guinée totalise 35 millions d'UC (soit 52 millions de dollars) et vise à aider le gouvernement à renforcer la riposte immédiate, mais aussi à structurer un plan à moyen et long terme. La BAfD appuiera le plan de redressement post-Ébola 2015-2017 des autorités, en accélérant l'exécution des projets programmés et en mobilisant des ressources supplémentaires pour de nouvelles opérations/nouveaux projets.

10. Collaboration entre les services de la Banque africaine de développement et du FMI :

Partage d'informations sur le programme appuyé par la FEC, la situation macroéconomique, le budget, les progrès de la réforme structurelle, les missions prévues et les rapports de mission.

Tableau 1 – Guinée : Programmation des opérations du FAD 13 (2011-16) et de la FEF (Millions d'UC)					
Opérations de prêt :					
	Année	FAD/BAfD 12/13/14	EPIP Pilier III	Fonds régionaux et autres fonds	Total
Pilier I – Aide à la gouvernance économique et financière					
Aide budgétaire	2011	20,0			20,0
Aide ciblée	2011		2,5		2,5
Aide budgétaire	2014/15	12,0			12,0
Renforcement des capacités (guichet unique secteur minier et Simandou)	2016	4,0	2,0		8,0
Aide ciblée au renforcement des capacités (banque centrale)	2016		2,0		2,0
Agriculture (gouvernance, esprit d'entreprise, et financement)	2017	10,0			10,0
Total partiel		46,0	8,5		54,5
Pilier II – Aide aux infrastructures (énergie, transport, ...)					
Interconnexion CLSG (électricité)	2013	16,0		24,2	40,2
Remise en état des réseaux électriques	2013	11,0			11,0
Projet d'appui institutionnel Investissement public Gestion et mines	2013	11,4			11,4
Route de l'Union du fleuve Mano (CI-Libéria, relié au Mali)	2014	13,1		20,3	33,3
OMVG	2015	20,0		30,0	50,0
Route Coyah-Farmoriah-Pamelap, y compris étude du projet de route Kankan-Mandiana-Odiene	2017	44,0		21,0	65,0
Route Boké-Quebo	2017	49,0		21,0	70,0
Assainissement et approvisionnement en eau dans les zones rurales	2017	10,0		5,0	15,0
Interconnexion (énergétique) Guinée-Mali	2017	35,0			35,0
Construction d'échangeurs pour 4 intersections importantes (Hamdalaye, Cosa, Bambeto, Encho5)	2017	100			100
Total partiel		309,5		121,5	431,0
Total		355,5	8,5	121,5	485,5
Travaux économiques et sectoriels (aide analytique)					
Étude sur les réformes du secteur financier	2013		x		
Profil du secteur privé	2015		x		
Stratégie du secteur privé	2016				
Vision Guinée 2040	2016				
Loi relative aux PPP	2016				
Fiscalité locale	2016				

OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

	1990	1995	2000	2005	2014	2014 Afrique Sub- Saharienne	2015 OMD
Objectif 1: éradiquer la pauvreté extrême et la faim							Réduire de moitié
Ratio emploi/population, +15 ans, total (%)	69	69	70	70	71	65	
Ratio emploi/population 15-24 ans, total (%)	52	52	52	53	54	47	
PIB par personne employée (PPA 1990, \$EU constants)	
Revenus détenus par la tranche inférieure de 20%	3	5	...	6	
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des moins de 5 ans)	29	23	13
Indice d'écart de la pauvreté à 1.90 dollar EU/jour (PAA 2011, %)	63	19	26	24
Pourcentage de la population vivant avec 1.25 \$ par jour (PPA)	92	49	62	60
Emploi vulnérable total (% emploi total)
Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous							100
Taux d'alphabétisation, filles (% des filles 15-24 ans)	...	13	...	30	100
Taux d'alphabétisation, garçons (% des filles 15-24 ans)	...	44	...	34
Persistence jusqu'à la dernière année d'école primaire, total (% de la cohorte)	47	74	100
Taux d'achèvement du primaire total (% du groupe âge pertinent)	20	19	31	55	62	69	100
Scolarisation totale, primaire (% net)	26	...	45	65	75	77	100
Objectif 3: promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes							100
Proportion des sièges occupés par des femmes dans les parlements nationaux (%)	9	19	22	22	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire (%)	45	51	67	80	85	93	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement secondaire (%)	32	33	35	50	...	86	...
Ratio filles/garçons dans l'enseignement tertiaire (%)	9	7	...	23	44	73	...
Part des femmes employées en dehors de l'agriculture (% de l'emploi non agricole)
Objectif 4: réduire la mortalité infantile							réduction >75%
Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	35	61	42	51	52	73	...
Taux de mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	141	122	103	85	63	58	...
Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)	238	206	170	137	97	86	78
Objectif 5: améliorer la santé maternelle							réduction >75%
Accouchements assistés par un personnel soignant qualifié (% du total)	38
Taux de mortalité maternelle (estimation modelisée pour 100 000 naissances vivantes)	1,040	964	976	695	688	560	réduction >75%
Taux de prévalence de la contraception (% des femmes 15-49 ans)	...	2	6	9
Objectif 6: combattre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies							Stopper/inverser
Incidence de la tuberculose (pour 100 000 personnes)	249	250	228	210	177	...	Stopper/inverser
Prévalence du VIH, femmes (% 15-24 ans)	1	1	1	1	1	2	Stopper/inverser
Prévalence du VIH, hommes (% 15-24 ans)	0	1	0	0	0	1	Stopper/inverser
Prévalence du VIH, total (% 15-24 ans)	1	2	2	2	2	5	Stopper/inverser
Taux de détection des cas de tuberculose (% , toutes formes)	13	18	27	34	54	51	Stopper/inverser
Objectif 7: assurer un environnement durable							57
Emissions de CO2 (kg par dollar PPA et de PIB)	0	0	0	0
Emissions de CO2 (tonnes métriques par habitant)	0	0	0	0
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	30	29	28	27	26	26	...
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès)	8	11	13	15	20	29	57
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès)	52	58	63	68	77	67	72
Aires marines protégées (% des eaux territoriales)	4
APD nette recue par habitant (dollars courants)	48	53	17	21	43	50	...
Objectif 8: mettre en place un partenariat mondial pour le développement							5
Service de la dette (PGE et FMI uniquement, % des exports, hors envois de fonds des expatriés)	20	24	15	13	4	5	...
Utilisateurs d'Internet (pour 100 personnes)	0	0	0	1	2	19	...
Lignes de téléphone (pour 100 personnes)	0	0	0	0
Taux de fécondité total (nombre de naissances par femme)	7	6	6	6	5	5	...
Autres objectifs et indicateurs							1709
RNB, méthode Atlas (\$ milliards courants)	430	470	380	340	470	1709	...
RNB par habitant, méthode Atlas (\$ courants)	3	4	3	3	6	1665	...
Formation brute de capital (% du PIB)	25	21	20	20	14	22	...
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	50	52	51	53	56	57	...
Taux d'alphabétisation des adultes (% des personnes âgées de 15 ans et plus)	...	21	30
Population, total (millions)	6	8	9	10	12	948	...
Echanges commerciaux (% du PIB)	65	46	53	70	81	62	...

Sources : Base de données des Objectifs du millénaire pour le développement, Novembre 2015.

1/ Les chiffres en italiques font référence à des dates autres que celles spécifiées.

QUESTIONS D'ORDRE STATISTIQUE

(Au 1^{er} octobre 2016)

I. Évaluation de l'adéquation des données aux fins de la surveillance	
<p>Généralités : Les données fournies sont, de manière générale, adéquates aux fins de la surveillance; il convient de signaler qu'il manque certaines données importantes dans le domaine des statistiques des comptes nationaux et du secteur budgétaire.</p>	
<p>Les statistiques du secteur réel sont incomplètes et publiées dans des délais qui ne permettent pas de prendre des décisions économiques. Les statistiques sur les activités économiques sont publiées moins fréquemment et moins régulièrement ; le bulletin mensuel de l'économie guinéenne tente d'inclure les variables macroéconomiques disponibles mais qui sont limitées. Les enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont réalisées avec des retards. Une série basée sur le SCN 1993 a été publiée en août 2014 avec de brèves analyses des principaux agrégats et des notes méthodologiques. Conformément aux recommandations de l'AFRITAC Ouest, l'Institut national de la statistique entend mettre en application le SCN 2008 en utilisant 2015 comme nouvelle année de référence. Les statistiques sur l'emploi et la population sont publiées selon une fréquence annuelle.</p>	
<p>Statistiques de prix : L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC), qui ne porte que sur Conakry, est régulièrement publié avec 2002 comme année de base.</p>	
<p>Statistiques de finances publiques. Le Ministère de l'économie et des finances établit des données mensuelles budgétaires exhaustives sur l'administration centrale base caisse pour les recettes et base engagements et caisse pour les dépenses, à partir d'une présentation nationale qui n'est pas comparable aux normes internationales. La dernière mission d'assistance technique (AT) sur les statistiques des finances publiques a constaté que les réformes dans ce domaine progressent lentement en Guinée, et concernent surtout l'adoption de la nouvelle nomenclature budgétaire et du nouveau plan comptable de l'État. La méthode d'établissement des statistiques utilisée actuellement par les autorités pour le TOFE doit être remise à niveau, ce qui est en cours par rapprochement avec les données d'exécution budgétaire et de financement. La préparation du TOFE sur la base du MSFP 2001-14 impliquera le recours à des données extérieures à la comptabilité générale qui n'est pas suffisamment exhaustive ni à jour. Il convient aussi d'améliorer la comptabilité générale base caisse et de mettre progressivement en place la comptabilité d'exercice. Pour mettre en œuvre ces réformes, il faudra de nouveaux logiciels informatiques, des formations et des manuels. Les données établies par le bureau de la dette sont de qualité satisfaisante, bien qu'elles n'incluent pas encore le financement des nouveaux projets d'infrastructures. Les données relatives aux unités extrabudgétaires, aux investissements des administrations centrales et locales dans des entreprises publiques et privées, sont disponibles, mais devront être évaluées dans une perspective de statistiques des finances publiques. Les comptes exhaustifs du sous-secteur des fonds de protection sociale sont de bonne qualité et sont également disponibles.</p>	
<p>Statistiques monétaires. La liste des comptes à la banque centrale et dans les banques créatrices de monnaie ainsi que la situation monétaire sont établies et communiquées au Département Afrique tous les mois, pour permettre le suivi du programme. Des retards ont été enregistrés en ce qui concerne les données des banques commerciales qui doivent encore être améliorées. La coordination entre la banque centrale et le Ministère de l'économie et des finances s'améliore, réduisant les écarts entre les données monétaires et budgétaires. Toutefois, l'adoption en cours d'un nouveau système comptable à la banque centrale a entraîné des modifications fréquentes des données et des retards dans la communication des statistiques monétaires. Les données monétaires servant à évaluer la performance du programme sont certifiées régulièrement par un auditeur externe indépendant. Les données du secteur monétaire et financier sont communiquées au Département des statistiques (STA) du FMI avec d'importants retards, et les dernières données disponibles correspondent à juin 2012. En janvier 2014, le Département des statistiques (STA) a fourni une assistance technique à la BCRG pour lui permettre de commencer à communiquer les données monétaires à partir des formulaires de déclaration standard (SRF).</p>	
<p>Surveillance du secteur financier. Les indicateurs de solidité financière sont consolidés tous les trimestres par la banque centrale. La Guinée ne communique pas ces indices au Département des statistiques.</p>	
<p>Statistiques du secteur extérieur. La banque centrale établit les statistiques annuelles de balance des paiements et de position extérieure globale, conformément à la cinquième édition du manuel de la balance des paiements (MBP5). Malgré l'amélioration de la qualité des statistiques du secteur extérieur depuis 2008, la banque centrale ne tire pas parti de toutes les sources de données disponibles pour les établir. Une enquête relative à la balance des paiements a été lancée, avec un taux de réponse supérieur à 75 %.</p>	
II. Normes et qualité des données	
La Guinée participe au Système général de diffusion des données, mais les métadonnées n'ont pas été actualisées depuis 2003.	Aucun RONC données n'est disponible.

TABLEAU DES PRINCIPAUX INDICATEURS REQUIS POUR LA SURVEILLANCE

(Au 27 juin 2016)

	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de la communication ⁶	Fréquence de la publication ⁶
Taux de change	23/06/2016	23/06/2016	D	D	D
Actifs et passifs de réserves de change des autorités monétaires ¹	31/05/2016	27/06/2016	M	M	M
Monnaie centrale/base monétaire	31/05/2016	27/06/2016	M	M	M
Monnaie au sens large	31/05/2016	27/06/2016	M	M	M
Bilan de la banque centrale	31/05/2016	27/06/2016	M	M	M
Bilan consolidé du système bancaire	31/05/2016	27/06/2016	M	M	M
Taux d'intérêt ²	30/04/2016	26/05/2016	M	M	M
Indice des prix à la consommation	31/05/2016	21/06/2016	M	M	M
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administrations publiques ⁴	ND	ND	ND	ND	ND
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ – Administration centrale	05/31/2016	21/06/2016	M	M	M
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	31/12/2015	21/04/2016	A	A	A
Solde du compte courant extérieur	31/12/2015	16/04/2016	T	ND	A
Exportations et importations de biens et de services	31/12/2015	16/04/2016	T	ND	A
PIB/PNB	31/12/2013	01/03/2014	A	A	A
LNO, LNO, LNO, LNO, LNO	31/12/2015	24/02/2016	A	A	A
Position extérieure globale	ND	ND	ND	ND	ND

1 Inclut les avoirs de réserves donnés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

2 Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

3 Financement extérieur et financement intérieur bancaire et non bancaire.

4 Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

Y compris la composition par monnaie et par échéance.

6 Fréquence quotidienne (Q), hebdomadaire (H), mensuelle (M), trimestrielle (T), annuelle (A); irrégulière (I); données non disponibles (ND).



GUINÉE

HUITIÈME ET DERNIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ACCORD ACTUEL — INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

21 octobre 2016

Approuvé par
Roger Nord et
Daria Zakharova

Préparé par
le Département Afrique

- 1. Le présent supplément rend compte des changements qui se sont produits sur le plan économique et sur celui de la politique générale depuis la publication du rapport des services du FMI le 14 octobre 2016.** Les nouvelles informations ne changent en rien les grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI.
- 2. Suite à la publication du rapport des services du FMI, les services du FMI ont appris que la Guinée avait des arriérés de paiement extérieurs d'environ 13 millions de dollars envers l'Angola.** Les autorités guinéennes se sont mises en rapport avec les autorités angolaises pour apurer ces arriérés dans les plus brefs délais. Ces arriérés n'ont pas d'incidence sur le critère de réalisation relatif aux arriérés extérieurs, compte tenu de la définition des arriérés extérieurs retenue dans le cadre du programme, telle qu'elle figure dans le protocole d'accord technique.



GUINÉE

HUITIÈME ET DERNIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ACCORD ACTUEL —INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ADDITIONNELLE

24 octobre 2016

Approuvé par
Roger Nord et
Daria Zakharova

Préparé par
le Département Afrique

- 1. Ce deuxième supplément fait le point sur les arriérés extérieurs de la Guinée relatifs à un prêt de l'Angola.** Suite à la publication du supplément du rapport des services du FMI du 21 octobre, les services du FMI ont appris des autorités que la Guinée avait apuré ses arriérés extérieurs d'environ 13 millions de dollars envers l'Angola le 22 octobre. Les nouvelles informations ne changent en rien les grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI.